



50.- M. Ghyslain Lacasse,
Lots: 6-187-20-1 et 6-187-20-2, rang VIII, canton de
Hull,
plan no. S-874-2538,
préparé par M. Alain Courchesne, le 1979 07 04.

PROJET D'ANNULATION

- 10.- Achbar Gatineau Develop. Co. Ltd.,
Lots: 16A-257 à 16A-264 incl., 16A-305, 16A-306 et
partie des lots 16A-277 et 16A-308, rang I, canton de
Templeton,
plan no. N-1553-C-1,
préparé par M. Marcel Ste-Marie, le 1979 07 11.
- 20.- Gatineau Plaza Ltée,
Lots: 18A-5 à 18A-12, 18C-11 à 18C-13, et partie des
lots 18C-3 à 18C-9, rang I, canton de Templeton,
préparé par M. Raynald Nadeau, le 1979 05 14.

PROJET DE CORRECTION

- 10.- M. Ghyslain Lacasse,
Lot: 6-187-20, rang VIII, canton de Hull,
plan no. S-875-2540,
préparé par M. Alain Courchesne, le 1979 07 04.

Adoptée unanimement.

C-79-573: Adjudication de soumission - travaux
partie rue Bellehumeur:

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres, les soumissions suivantes furent reçues pour la construction de bordures, trottoirs, travaux de pavage et installation d'éclairage sur la partie de la rue Bellehumeur comprise entre le Chemin de la Savane et le boulevard Malone, à savoir:

- Les Constructions Deschênes Limitée:
..... 122 803,57\$
- La Compagnie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée:
..... 117 591,65\$

QUE les ingénieurs-conseils du projet ont présenté un rapport d'analyse des soumissions précitées et recommandent l'adjudication au plus bas soumissionnaire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu d'accepter la soumission de la Compagnie de Pavage d'Asphalte Beaver Limitée au montant de 117 591,65\$ pour des travaux de construction de bordures, trottoirs, pavage et éclairage sur la partie de la rue Bellehumeur comprise entre le chemin de la Savanne et le boulevard Malone et que les deniers requis aux fins précitées soient puisés à même les appropriations du règlement numéro 116-78 et amendements.

Adoptée unanimement.



C-79-574:

Colloque - Financement des partis politiques municipaux:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu que le Greffier soit et est autorisé à assister à la clinique sur la loi 44 organisée par l'Union des Municipalités du Québec à Jonquière, les 10 et 11 août 1979, et que ses dépenses lui soient remboursées sur présentation de pièces justificatives et chargées au poste budgétaire 02 14 100 319.

Adoptée unanimement.

C-79-575:

Adjudication de soumission - Pavage rue Le Genévrier:

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres pour le pavage de la rue Le Genévrier, les soumissions suivantes furent reçues, à savoir:

- La Compagnie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée:
..... 17 177,45\$
- Les Entreprises G.A. LaSalle Inc.:
..... 19 825,00\$
- Les Constructions Deschênes Limitée:
..... 19 830,00\$

QUE les ingénieurs-conseils Bessette, Crevier, Parent, Tanguay et Associés font rapport à l'effet que toutes les soumissions reçues sont conformes et recommandent l'adjudication au plus bas soumissionnaire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'accepter la soumission de la Compagnie de Pavage d'Asphalte Beaver Limitée au montant de 17 177,45\$ pour le pavage de la rue Le Genévrier et que les dépenses découlant de l'exécution de ces travaux soient chargées au règlement numéro 87-77.

RESOLUTION POUR DIFFÉRER:

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Noel Charette et résolu que la résolution principale soit référée au Comité Administratif pour étude supplémentaire.

La résolution pour différer est adoptée à l'unanimité.

C-79-576:

Fossé rue Des Bretons - Avocat:

ATTENDU QUE les services de Me Jean-Carol Boucher ont été retenus en vertu de la résolution C-79-352 pour représenter la Ville en ce qui concerne la requête déposée pour solliciter l'autorisation d'un recours collectif contre la municipalité;



QUE les résidants de la rue Des Bretons ont abandonné la procédure relative à un recours collectif et se prévalent de d'autres procédures légales;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu de modifier la résolution C-79-352 pour préciser que les services de Me Jean-Carol Boucher sont retenus pour représenter la municipalité dans tous les aspects du dossier concernant le fossé de la rue Des Bretons.

Adoptée unanimement.

C-79-577: Adjudication de soumission - Travaux d'éclairage rue St-Laurent:

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres, les soumissions suivantes furent reçues pour les travaux d'installation d'éclairage sur la rue St-Laurent, à savoir:

- | | | |
|---|-------|-------------|
| - Entreprises d'Électricité Donald Servant (Québec) Limitée | | 8 880,00\$ |
| - Les Entreprises Électriques Charmau Limitée | | 10 282,70\$ |

QUE les ingénieurs-conseils Desmarais et Bélasky recommandent au conseil d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu d'accepter la soumission de la compagnie Entreprises d'Électricité Donald Servant (Québec) Limitée au montant de 8 880,00\$ pour l'exécution des travaux d'installation d'éclairage public sur la rue St-Laurent à même les deniers du règlement numéro 161-79; la présente adjudication sera valable en autant que le règlement d'amendement pour augmenter l'emprunt autorisé reçoive toutes les approbations requises par la loi.

Adoptée unanimement.

C-79-578: Demande de subvention - étude - inondations:

ATTENDU QUE les officiers de la Ville ont rencontré les représentants du Ministère des Richesses Naturelles pour discuter du rapport de ce dernier présenté en décembre 1978 concernant les inondations dans la ville de Gatineau;

MODIFIÉ Voir
RES. C-79-682



QUE toutes les personnes présentes ont convenu que le rapport présenté à la municipalité est préliminaire et ne représente qu'une des solutions possibles; le projet final devant tenir compte du désir de la population dans le contexte actuel et futur;

QUE dans le cadre d'une étude plus poussée par la municipalité, le Ministère des Richesses Naturelles est disposé à fournir tous les renseignements disponibles sur les inondations;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Fernand Larose et résolu de demander une subvention au Ministère de l'Environnement pour permettre de pousser plus à fond l'étude par la Ville des différentes solutions à envisager pour prévenir les inondations dans la Ville de Gatineau.

Adoptée unanimement.

C-79-579:

Courrier secteur rural:

ATTENDU QUE les résidants des secteurs ruraux de la Ville reçoivent leur courrier par l'entremise des bureaux de poste de Cantley et Angers;

QUE la municipalité a reçu plusieurs plaintes des citoyens du secteur rural de Templeton concernant les inconvénients occasionnés par le fait qu'ils doivent se rendre à Angers pour cueillir leur courrier;

QUE le Comité Administratif est d'avis que tout le courrier du secteur Templeton devrait être manoeuvré au bureau de poste de Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller François Leclerc secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de formuler une demande à l'Honorable Ministre des Postes, pour que le courrier des résidants du secteur rural de Templeton soit distribué au bureau de poste de Gatineau pour offrir à ces personnes un meilleur service.

QUE copie de cette résolution soit transmise au député du Comté de Gatineau au fédéral Monsieur René Cousineau et au maître de poste du bureau de Gatineau.

Adoptée unanimement.

C-79-580:

Réclamation de M. Maurice Ménard:

ATTENDU QUE les ajusteurs d'assurances de la Ville ont produit un rapport concernant la réclamation de Monsieur Maurice Ménard pour les dommages subis à sa clôture;

QUE ledit rapport est à l'effet que le montant de sa réclamation est raisonnable y incluant la somme de 95,00\$ représentant les frais de la main-d'œuvre pour la réfection de cette clôture;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser un paiement de 247,86\$ en règlement complet et final de la réclamation de Monsieur Maurice Ménard pour les dommages causés à la clôture érigée sur sa propriété.

Adoptée unanimement.

C-79-581:

Elargissement de la route 307 et Chemin des Erables:

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Audette secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation partagée du Comité Administratif, que dans le cadre du projet du Ministère des Transports pour l'élargissement de la route 307 et du Chemin des Erables, prévu pour 1980, ce conseil s'engage au partage de frais tel que suit:

Chemin des Erables:

- défrayer la différence de coût entre un trottoir et une bordure sur une longueur approximative de 2 500 pieds sur le côté ouest.

Route 307:

- défrayer le coût d'un trottoir-dalle sur une longueur approximative de 3 000 pieds sur le côté nord.

Il est entendu que les frais d'entretien des travaux ci-haut mentionnés seront la responsabilité de la Ville dès que le Ministère des Transports du Québec aura complété lesdites installations.

Adoptée unanimement.

C-79-582:

Subdivision Projet Des Oiseaux - lot 8D, rang I, canton de Templeton:

ATTENDU QUE la Communauté Régionale de l'Outaouais a exigé une étude d'ensemble sur les puits et fosses septiques à l'égard des lots situés dans la subdivision du lot 8D, rang I, canton de Templeton;

QUE le service d'Urbanisme a présenté un rapport concernant cette subdivision recommandant l'émission de permis de construction aux conditions suivantes, à savoir:

MODIFIÉ Voir
RES. C-80-21



- a) que le regroupement des lots se fasse comme suit: 85-161-03, 04 et 05 - 85-162-04, 05 et 06 - 85-162-07 et 08 - 85-162-09 et 10 - 85-162-14 et 15 - 85-162-19 et 20 - 85-163-04, 05 et 06 - 85-163-09 et 10 - 85-163-22 et 23 - 85-163-24 et 25 - 85-163-12 et 13 - 85-164-05 et 06 - 85-164-10 et 11 - 85-164-12 et 13 - 85-165-01, 02 et 21 - 85-165-04 et 05 - 85-165-09 et 10 - 85-165-17 et 18 - 85-165-03, 19 et 20 - 84-164-02 et 22 si un droit de passage peut être négocié.
- b) qu'un plan d'ingénieur individuel soit préparé pour l'implantation du système d'évacuation des eaux usées et du puits pour chaque lot ainsi regroupé.
- c) que l'approvisionnement en eau potable soit assuré par un puits tubulaire scellé au roc.
- d) que la construction soit effectuée sur un côté du lot afin de permettre la resubdivision lors de la venue des services municipaux.
- e) que toute autre condition exigée par les règlements municipaux et régionaux soit observée.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller François Leclerc secondé par monsieur le conseiller Yves Audette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à la Communauté Régionale de l'Outaouais d'amender sa résolution C711-76 déjà modifiée par la résolution C1079-76 relative à la subdivision du lot 8D, rang I, canton de Templeton, pour permettre dans ladite subdivision la construction d'habitations unifamiliales aux conditions stipulées au préambule de la présente résolution.

Messieurs les Conseillers Conrad Bouffard, Noel Charette et Julien Soucy enregistrent leur dissidence.

Adoptée sur division 8 contre 3.

RESCINDÉ VOIR
RES. C.- 80-712

J.F.L.

C-79-583:

Tarifs de location arénas - saison 1979-80:

ATTENDU QUE le service des Loisirs et de la Culture a soumis un rapport concernant les tarifs de location de la glace aux arénas;

QUE le Comité Administratif est d'opinion que ces tarifs doivent être majorés pour refléter l'augmentation des coûts d'opération des arénas;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation partagée du Comité Administratif, que les tarifs horaires ci-après mentionnés pour la location de la glace aux arénas soient et sont en vigueur à compter du 1979 10 01, à savoir:



- Association de hockey	25,00\$
- Association - enfants	25,00\$
- Association patinage artistique	25,00\$
- Location privée (non résidant)	45,00\$
- Location privée (résidant)	40,00\$
- Location privée (résidant) du lundi au vendredi de 07:00 à 16:00	35,00\$
- Location - Association de hockey (surplus)	25,00\$
- Location - Association patinage artistique (surplus)	20,00\$
- Ecole de hockey	25,00\$
- Ecole de patinage artistique	25,00\$
- Equipe Junior et Senior	150,00\$
- Pratique Junior et Senior	25,00\$
- Ecoles (protocoles d'entente)	35,00\$
- Location d'aréna (saison estivale)	200,00\$

Il est de plus résolu que les résolutions antérieures établissant les tarifs pour la location de glace aux arénas soient rescindées à toute fin que de droit.

EN AMENDEMENT:

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Yves Audette et résolu que la résolution principale soit amendée pour modifier les tarifs, tels que ci-dessous énumérés, pour la location de la glace aux arénas, à savoir:

- Association de hockey	20,00\$
- Association - enfants	20,00\$
- Association patinage artistique	20,00\$
- Location privée (non résidant)	50,00\$
- Location privée (résidant)	40,00\$
- Location privée (résidant) du lundi au vendredi de 07:00 à 16:00	35,00\$
- Location - Association de hockey (surplus)	20,00\$
- Location - Association patinage artistique (surplus)	20,00\$





- Ecole de hockey	20,00\$
- Ecole de patinage artistique	20,00\$
- Equipe Junior et Senior	150,00\$
- Pratique Junior et Senior	25,00\$
- Ecoles (protocoles d'entente)	35,00\$
- Location d'aréna (saison estivale)	200,00\$

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDEE:

Messieurs les conseillers Yves Audette, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Noel Charette, Honoré Séguin, Julien Soucy, Robert Labine, Rhéal Lalonde et François Leclerc.

CONTRE LA RESOLUTION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDEE:

Messieurs les conseillers Jérôme Falardeau et Fernand Larose.

La résolution principale telle qu'amendée est adoptée sur division 9 contre 2.

C-79-584:

Engagement d'employés permanents:

ATTENDU QUE le Comité Administratif est d'opinion que le choix des employés permanents devrait être effectué par le conseil suite à la présentation d'un rapport par le directeur du service du Personnel sur les mises en candidature;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau secondé par monsieur le conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de décréter qu'à compter de l'adoption des présentes, que l'engagement d'employés permanents s'effectue par le conseil lors de la création d'un nouveau poste ou pour combler une vacance à un poste permanent.

RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que la résolution principale soit référée au comité général pour étude complémentaire.

La résolution pour différer est adoptée à l'unanimité.

C-79-585:

Rapport - nouvel emplacement d'une tour de communications:

ATTENDU QUE la compagnie Christie and Walther Electronics Ltd. a déposé le résultat de ses recherches concernant un nouvel emplacement pour la tour de communications de la Ville;





QUE cette firme d'experts recommande de relocaliser cette tour à l'école polyvalente Nicolas Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau secondé par monsieur le conseiller Fernand Larose et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de mandater le Gérant pour rencontrer les autorités de la Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais pour solliciter l'autorisation d'installer une tour de communications sur l'école polyvalente Nicolas Gatineau.

Adoptée unanimement.

C-79-586:

La Pointe aux Jeunes Inc. - Appui auprès du Gouvernement du Québec:

ATTENDU QUE les représentants de l'Association de la Pointe aux Jeunes Inc. ont rencontré ce conseil pour lui faire part des objectifs de la Maison Jeunesse de Pointe-Gatineau et pour souligner la situation précaire dudit organisme à cause du fait que les subventions obtenues pour financer ses opérations sont maintenant épuisées et qu'une somme de 22 701,00\$ est nécessaire pour assurer le maintien des opérations jusqu'au 1979 12 31 et ce tel qu'il appert au budget présenté par ladite association;

QUE cet organisme répond à un besoin pressant et que près de 250 adolescents fréquentent régulièrement les activités sportives et culturelles de la Maison de la Jeunesse de Pointe-Gatineau;

QUE ce conseil est d'avis que les activités de ce centre contribuent à réduire la délinquance et que les hauts-fonctionnaires du Ministère des Affaires Sociales ont même qualifié ludit centre de "modèle qui devrait être imité dans plusieurs régions du Québec";

QUE ce conseil estime que la responsabilité pour le financement de tels organismes incombe aux autorités provinciales;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau secondé par monsieur le conseiller Richard Trottier et résolu d'appuyer la demande de subvention de l'Association de la Pointe aux Jeunes auprès des divers ministères de la province de Québec pour le maintien de la Maison de la Jeunesse de Pointe-Gatineau.

Adoptée unanimement.

C-79-587:

Commission Canadienne des Transports - Transfert de licence:

ATTENDU QUE la Compagnie Helair Limited a déjà déménagé ses bureaux de Winnipeg, Manitoba à l'aéroparc industriel de Gatineau, Québec;



QUE cette compagnie désire maintenant s'adresser à la Commission Canadienne des Transports pour demander que sa licence d'opérateur d'hélicoptères soit transférée à Gatineau, Québec;

QUE ce conseil est satisfait des opérations de cette compagnie dans la Ville et favorise le transfert de la licence de la compagnie précitée à Gatineau, Québec;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy secondé par monsieur le conseiller Noel Charette et résolu d'appuyer auprès de la Commission Canadienne des Transports la requête de la Compagnie Helair Limited pour le transfert de sa licence d'opérateur d'hélicoptères à Gatineau, Québec.

Adoptée unanimement.

C-79-588:

Adjudications de soumission - Rénovations mécanique/électricité - Aréna de Touraine:

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres pour rénovations en mécanique et électricité à l'aréna de Touraine, les soumissions suivantes furent reçues, à savoir:

ELECTRICITE:

- Marois Electrique Ltée	31 200,00\$
- Philippe Daoust Electrique	34 800,00\$
- Ultra Electrique Inc.	35 250,00\$
- Les Entreprises Electriques Charneau Ltée	35 413,00\$
- Entreprises d'électricité Donald Servant Ltée	40 540,00\$

MECANIQUE:

- Robert Chartrand Construction Inc.	32 000,00\$
- E. Séguin & Fils Ltée	39 900,00\$
- Polymec Inc.	42 000,00\$

QUE les ingénieurs-conseils Desmarais et Bélasky font rapport au conseil à l'effet que toutes les soumissions sont conformes sauf celle de la compagnie Robert Chartrand Construction Inc. en ce qui a trait au chèque de dépôt et que lesdits ingénieurs-conseils recommandent d'adjuger le contrat d'électricité au plus bas soumissionnaire et le contrat de mécanique au deuxième plus bas soumissionnaire;



QUE ce conseil juge approprié le contrat pour les travaux d'électricité seulement;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau secondé par monsieur le conseiller Yves Audette et résolu d'accepter la soumission de la compagnie Marois Electrique Limitée au montant de 31 200,00\$ pour les travaux en électricité à l'aréna de Touraine et que les dépenses en découlant soient chargées au règlement numéro 161-79.

Adoptée unanimement.

C-79-589:

Entente David Azrieli - Poste d'essence Les Promenades de l'Outaouais:

SOUMIS AU CONSEIL un acte préparé devant Me Daniel Lauzon, notaire, par lequel:

COMPARAÎT:

Monsieur David Azrieli, homme d'affaires, dont le bureau est situé au 1155 ouest, rue Sherbrooke, suite P.H. 1, Montréal, Province de Québec.

LEQUEL DECLARE CE QUI SUIT:

ATTENDU QUE DAVID AZRIELI est propriétaire de l'immeuble suivant, à savoir:

DESIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant partie des lots QUATORZE, VINGT HUIT et QUATRE VINGT SEPT de la subdivision officielle du lot originale numéro TRENTE QUATRE (34-14, 34-28 et 34-87 pties) au Cadastre Officiel du Village de Pointe-Gatineau, le tout tel que démontré par un liséré rouge sur un plan annexé aux présentes, après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par le comparant en présence du notaire soussigné.

QUE David Azrieli pourra, si nécessaire, modifier son cadastre en obtenant de nouveaux numéros de lots, en conformité avec les règlements présents et futurs de la Ville de Gatineau, et en paiera tous les frais.

QUE David Azrieli désire louer ledit immeuble à une compagnie pétrolière afin d'y installer un poste d'essence.

QUE la décision de David Azrieli de concrétiser son projet dépend de mesures essentielles à être prises par la Ville de Gatineau.

QUE David Azrieli désire apporter sa coopération à la Ville de Gatineau dans le but de faciliter l'adoption desdites mesures essentielles.



QUE David Azrieli s'attend d'être considéré par la Ville de Gatineau au même titre que tout propriétaire de terrain dans la Ville de Gatineau relativement à tous services municipaux qu'un contribuable est en droit de s'attendre de la Ville de Gatineau.

EN AUTANT QUE LA VILLE DE GATINEAU

- a) modifie le zonage actuel dudit immeuble ci-haut décrit pour permettre la construction et l'opération d'un poste d'essence, et
- b) approuve le plan d'implantation dudit poste d'essence tel qu'apparaissant sur le plan annexé aux présentes.

ET EN AUTANT QUE:

Une compagnie pétrolière fasse une demande et obtienne un permis de construction et d'opération d'un poste d'essence, le tout tel que démontré sur le plan annexé aux présentes.

DAVID AZRIELI S'ENGAGE A:

- 1) allonger la bande médiane située à l'entrée nord du centre d'achat comme connu sous le nom "Les Promenades de l'Outaouais", en direction sud.
- 2) ériger une bordure de ciment chaque côté de la route pour communiquer dudit centre d'achat au chemin public (Route 148 - boulevard Maloney).
- 3) réaménager le triangle situé sur le boulevard Maloney à l'ouest de l'entrée nord dudit centre d'achat.

LE TOUT, tel que démontré par un liséré noir sur le plan annexé aux présentes.

CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, incluant, mais sans limitation, les cas de grève, d'arrêt illégal de travail, incendie, vandalisme, incapacité d'obtenir les matériaux, DAVID AZRIELI sera relevé de ses obligations ci-devant aussi longtemps qu'il lui sera impossible de remplir telles obligations.

CONTREPARTIE

DAVID AZRIELI s'attend à ce que la Ville de Gatineau pose tous les gestes légaux et administratifs requis pour donner suite aux présentes, limitant cependant les responsabilités de la Ville de Gatineau au cadre de ses compétences et attributions. Cependant, le Conseil Municipal de Gatineau aura seul le pouvoir de décider en temps opportun si la Ville de Gatineau doit poser tels gestes pour donner suite aux présentes.

COMMUNIQUE OU AVIS

Tous communiqués, avis ou correspondance devront être envoyés à l'adresse suivante:



DAVID AZRIELI,
1155 ouest, rue Sherbrooke,
Suite P.H. 1,
Montréal, Québec.

TRANSFERT DES DROITS

Les droits et obligations résultant des présentes ne pourront en aucun temps être transférés sans le consentement écrit de la Ville de Gatineau.

ADMINISTRATEURS ET AYANTS-DROITS

Les présentes lieront le comparant, ses administrateurs et ayants-droits.

FRAIS ET HONORAIRE

DAVID AZRIELI s'engage et s'oblige à payer les frais et honoraires des présentes.

INTERVENTION

Aux présentes intervient la VILLE DE GATINEAU, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Gatineau, Province de Québec, ici représentée par M. JOHN R. LUCK, maire et M. LAURIER BECHAMP, Greffier, laquelle après avoir pris communication des présentes, s'en déclare satisfaite.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Noel Charette secondé par monsieur le conseiller François Leclerc et résolu d'autoriser le Maire et le Greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau devant Me Daniel Lauzon, notaire, le projet d'entente soumis par M. David Azrieli.

Adoptée unanimement.

C-79-590:

Signalisation aérienne boulevard
Maloney - Les Promenades de
l'Outaouais:

ATTENDU QUE le centre d'achat Les Promenades de l'Outaouais projette d'installer à ses frais des enseignes aériennes sur le boulevard Maloney, dans le but de diriger et améliorer la circulation;

QUE ledit centre désire céder ladite signalisation à la Ville après l'installation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Noel Charette et résolu que ce conseil approuve en principe l'installation de 2 enseignes au-dessus du boulevard Maloney aux endroits suivants, à savoir:



- à environ 500 pieds à l'ouest de l'entrée du centre d'achat sur le côté sud;
- 125 pieds à l'est de l'intersection de Bellehumeur dans la bande médiane.

Cette approbation est sujette à ce qui suit:

- les enseignes seront installées selon les standards établis et les dispositions du Code de la Route et approuvées par le Ministère des Transports du Québec.
- ces installations devront être faites par un entrepreneur reconnu selon les dispositions d'usage et selon les plans approuvés par les Services Techniques;
- la Ville consent à devenir propriétaire et à assurer l'entretien de ces structures une fois installées.
- les Promenades de l'Outaouais devront assumer la responsabilité de tout défaut de construction et du matériel pour une période de 2 ans.
- les Promenades de l'Outaouais devront fournir aux Services Techniques toute la documentation relative aux détails et modèles des enseignes, poteaux et bases.

Adoptée unanimement.

C-79-591:

Approbation définitive - agrandissement Les Promenades de l'Outaouais:

ATTENDU QUE Monsieur David Azrieli a présenté en date du 1979 07 19 un plan d'ensemble d'un projet d'agrandissement du centre commercial Les Promenades de l'Outaouais;

QUE le rapport du service d'Urbanisme en date du 1979 07 30 est à l'effet que le plan d'ensemble définitif est acceptable selon les dispositions du règlement 380-1 de la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau secondé par monsieur le conseiller François Leclerc et résolu que ce conseil accepte de façon définitive le plan d'ensemble numéro A1000B en date du 1979 07 13 (phases I et III) et autorise le Greffier à signer ledit plan avec la mention "ACCEPTABLE AU CONSEIL", le tout en conformité avec les dispositions du règlement précité.

Adoptée unanimement.

C-79-592:

Arbitrage - Convention Collective des Policiers:

ATTENDU QUE le Ministère du Travail a demandé à la municipalité de désigner son arbitre patronal dans le différend l'opposant à l'Association des Policiers de la Ville de Gatineau relativement au renouvellement de leur convention collective;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Larose secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu de nommer Maître Michel Dupuy du bureau des avocats Viau, Bélanger, Hébert, Mailoux, Pinard, Denault et Legault, comme représentant de la municipalité sur le tribunal d'arbitrage à être institué dans le différend entre la Ville et l'Association des Policiers de la Ville de Gatineau relativement au renouvellement de leur convention collective.

Adoptée unanimement.

C-79-593:

Réclamations de Messieurs Séguin et Avon:

ATTENDU QUE les ajusteurs d'assurance de la Ville ont produit des rapports concernant les réclamations de Messieurs Michel Séguin et Georges L. Avon relativement au gel d'une conduite d'aqueduc et au bris d'une clôture lors du déblaiement de la neige;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Robert Labine et résolu:

1o.- d'autoriser un paiement de 98,66\$ en règlement complet et final de la réclamation de Monsieur Michel Séguin pour les dommages causés à sa clôture lors du déblaiement de la neige;

2o.- d'autoriser un paiement de 210,00\$ à Monsieur Georges L. Avon en règlement complet et final de sa réclamation en rapport avec le gel d'une conduite d'aqueduc.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Yves Audette, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour abroger le règlement 479-1-76 modifiant les règlements 479 et 505 de l'ancienne ville de Touraine afin d'appliquer une disposition à l'égard de l'imposition d'une taxe d'améliorations locales sur les lots dont la ligne avant est de forme d'angle.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Robert Labine qu'à une prochaine séance de ce conseil un règlement sera introduit pour modifier le règlement 163-79 décrétant des travaux sur la rue Des Voyageurs afin d'approprier des deniers supplémentaires audit règlement.





AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Fernand Larose qu'à une prochaine séance de ce conseil un règlement sera introduit pour modifier le règlement 161-79 afin d'augmenter l'emprunt autorisé par ledit règlement pour permettre le parachèvement des travaux y décrétés.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Honoré Séguin qu'à une prochaine séance de ce conseil un règlement sera introduit pour modifier tous les règlements de zonage existants dans le but d'établir de nouvelles dispositions concernant l'implantation d'abris d'autos sur les lots de coin.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Julien Soucy qu'à une prochaine séance de ce conseil un règlement sera introduit pour décréter des travaux d'aménagement de pistes cyclables pour y appropier des deniers pour en payer le coût.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Honoré Séguin qu'à une prochaine séance de ce conseil un règlement sera introduit pour modifier le règlement numéro 145-78 concernant les voies d'accès réservées aux véhicules d'urgence.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Richard Trottier qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour décréter l'imposition d'une taxe pour payer les frais de refinancement des règlements 323 (360), 361 (361-1), 368 et 370; ladite imposition devant affecter uniquement les propriétaires sujets aux impositions des règlements précités.

C-79-594:

Règlement 30-71-10-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller François Leclerc secondé par monsieur le conseiller Fernand Larose et résolu que le règlement numéro 30-71-10-79 excluant l'usage lave-autos des usages autorisés dans la zone CC des règlements numéros 30-71, 75 et 75-1 soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.



C-79-595:

Règlement 19-4-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau secondé par monsieur le conseiller Robert Labine et résolu que le règlement numéro 19-4-79 modifiant le règlement 19-1-77 relatif à la construction et à l'entretien des services publics soit et est approuvé tel que lu.

RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par monsieur le conseiller Honoré Séguin secondé par monsieur le conseiller Yves Audette et résolu que le projet de règlement modifiant le règlement 19-1-77 relatif à la construction et à l'entretien des services publics soit remis au comité général pour étude.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les conseillers Yves Audette, Richard Trottier, Noel Charette, Honoré Séguin, Julien Soucy, Fernand Larose et Rhéal Lalonde.

CONTRE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les conseillers Conrad Bouffard, Jérôme Falardeau, Robert Labine et François Leclerc.

La résolution pour différer est adoptée sur division 7 contre 4.

C-79-596:

Règlement 174-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier secondé par monsieur le conseiller Yves Audette et résolu que le règlement numéro 174-79 décrétant des travaux de pavage sur le boulevard Limbour et autorisant un emprunt de 18 800,00\$ pour en payer le coût soit et est approuvé tel que lu.

RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Larose secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu que le projet de règlement décrétant des travaux de pavage sur le boulevard Limbour soit référé au Comité Administratif pour étude.

La résolution pour différer est adoptée à l'unanimité.

C-79-597:

Règlement 495-21-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu que le règlement numéro 495-21-79 modifiant le règlement 495 de l'ancienne Ville de Touraine dans le but d'ajouter des dispositions particulières aux projets intégrés à la deuxième partie dudit règlement soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée unanimement.

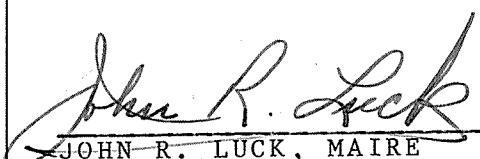


C-79-598:

Levée d'assemblée:

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Larose secondé par monsieur le conseiller François Leclerc et résolu que l'assemblée soit ajournée au 1979 08 20.

Adoptée unanimement.



JOHN R. LUCK, MAIRE



LAURIER BECHAMP, GREFFIER

* RATIFIE PAR LA RESOLUTION C-79-658.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée régulière ajournée du Conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 1979 08 20, à 20:00 et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Yves Audette, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Noel Charette, Honoré Séguin, Raymond Dupont, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Fernand Larose, Robert Labine et Rhéal Lalonde.

Egalement présents: MM. Normand Racicot, Gérant,
Jean-Charles Laurin, Asst.-Greffier.

C-79-599:

Procès-Verbal - Comité Administratif:

Il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires de l'assemblée du Comité Administratif tenue le 1979 08 08 soient et sont approuvés tels que présentés avec modification pour inscrire que l'absence de monsieur le conseiller Conrad Bouffard est motivée.

Adoptée unanimement.

CORRESPONDANCE

lo.- Ministère des Transports - Ouverture du boulevard La Gappe.



C-79-600:

Circulation - intersection Notre-Dame ouest et Maloney:

ATTENDU QUE l'intersection des rues Notre-Dame et Maloney en face de l'église St-Jean-Marie Vianney peut être considérée comme un endroit dangereux pour la sécurité routière et qu'une requête a été acheminée à son Honneur le Maire pour demander de prendre les dispositions pour prévenir les accidents;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de décréter, durant une période d'essai d'un mois, que la circulation sur la partie de la rue Notre-Dame se situant entre la rue Maple et le carrefour Malone/Notre-Dame/Laval s'effectuera en sens unique en direction "est" seulement et que le service des Travaux Publics soit autorisé à y installer l'affichage requis.

Il est de plus résolu que durant cette période d'essai, les services municipaux concernés devront étudier la circulation à l'endroit précité pour ensuite faire rapport au Comité Administratif.

RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Larose secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que la résolution principale soit référée au Comité Circulation-Transport-Stationnement pour étude et rapport au Comité Administratif.

La résolution pour différer est adoptée à l'unanimité.

C-79-601:

Rue des Voyageurs - soumissions:

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres, les soumissions suivantes furent reçues pour le prolongement de la rue Des Voyageurs ainsi que l'ajustement des structures et du pavage, à savoir:

- La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée 6 922,80\$
- Les Constructions Deschênes Ltée 8 713,75\$

QUE l'analyse des soumissions relève une erreur dans la soumission de la Compagnie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, et que celle-ci devrait se lire 6 135,75\$;

QUE Monsieur Yvon Morissette a accepté les conditions établies par la Ville à la résolution numéro C-79-282 et a déposé une somme de 2 750,00\$;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Dupont secondé par monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la soumission de la Compagnie de Pavage d'Asphalte Beaver Limitée, au montant de 6 135,75\$ en autant que le règlement amendant le règlement numéro 163-79 reçoive les approbations requises par la loi.

Messieurs les conseillers Honoré Séguin, Fernand Larose et Rhéal Lalonde enregistrent leur dissidence.

Adoptée sur division 8 contre 3.

C-79-602:

Déboisement la Baie - soumissions:

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public pour le déboisement de la Baie, les soumissions suivantes furent reçues, à savoir:

- Rolland Mongeon	150,00\$/acre
- Thibault Démolition	500,00\$/acre
- Wilfrid Mongeon	850,00\$/acre
- Maurice Gareau	1 800,00\$/acre

QUE le directeur des Services Techniques a fait rapport au conseil à l'effet que les soumissions sont conformes, sauf celle présentée par Monsieur Maurice Gareau, puisqu'elle comporte des conditions et qu'il recommande d'adjudiquer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la soumission de Monsieur Rolland Mongeon au montant de 150,00\$/acre pour le déboisement de la Baie et que la dépense en découlant soit chargée au règlement numéro 128-78 concernant la mise en oeuvre du programme d'améliorations de quartier Champlain/St-Louis.

Cette adjudication est valable en autant que la Société d'Habitation du Québec donne son assentiment à la présente résolution.

Adoptée unanimement.

C-79-603:

Règlement 358 - enseigne publicitaire A.L. Raymond:

ATTENDU QU'au terme de l'article 5.2.7.1. du règlement numéro 358 de l'ancienne ville de Gatineau, l'approbation du conseil est requise pour l'implantation d'enseigne publicitaire dans la zone commerciale CC;



QUE A.L. Raymond Limitée a soumis une demande pour l'installation d'un panneau réclame sur son terrain situé à proximité du boulevard Maloney;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Larose secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardreau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, et en conformité avec les dispositions de l'article 5.2.7.1. du règlement numéro 358 de l'ancienne ville de Gatineau d'autoriser la Compagnie A.L. Raymond Limitée à procéder à l'érection d'un panneau publicitaire sur son terrain.

Adoptée unanimement.

C-79-604:

Démolition - 99 rue Champlain:

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres, les soumissions suivantes furent reçues, pour la démolition du bâtiment situé au 99 de la rue Champlain, secteur Pointe-Gatineau, à savoir:

- | | |
|--------------------------------|------------|
| - F. Thibault Démolition Ltée | 740,00\$ |
| - Provincial Demolishers Enrg. | 1 340,00\$ |

QUE le service d'Urbanisme recommande d'accepter la soumission la plus basse;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la proposition de la compagnie F. Thibault Démolition Limitée au montant de 740,00\$ pour la démolition du bâtiment situé au 99, rue Champlain, Gatineau, secteur Pointe-Gatineau, et que la dépense en découlant soit chargée au poste budgétaire numéro 06 41 280 799.

Adoptée unanimement.

C-79-605:

Programme de restauration-Champlain/St-Louis:

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée conjointement avec la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et la Société d'Habitation du Québec à réaliser un programme d'améliorations de quartier pour le secteur Champlain/St-Louis, et que le règlement numéro 115-78 prévoit des deniers aux fins de subventions à la restauration de logements;

QUE les dossiers ci-après mentionnés ont été acceptés par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et la Société d'Habitation du Québec pour fins de rénovation et subvention;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'approuver les dossiers ci-dessous mentionnés pour les montants indiqués, à savoir:

Dossier	Propriétaire	Logement	Cout total	S.H.Q.	S.C.H.L.
et adresse		Rénovation	Ville	Subv.	Prêt
054-A33	A. Tessier 57 Champlain	1	3868\$	967\$	2851\$ ---
020-D26	M. Rainville 65 St-Antoine	4	21515\$	5379\$ 10000\$	6136\$

Il est de plus résolu d'approprier les fonds ainsi autorisés à même les deniers du règlement numéro 115-78.

Adoptée unanimement.

C-79-606:

Virements budgétaires numéros 33, 35, 36,
37, 38 et 39:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du service des Finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 33:

02 22 100 Service des Incendies

111 rémunération régulière - plein temps	(10 000,00\$)
121 temps supplémentaire - plein temps	10 000,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 35:

02 74 100 Baseball

494 affiliations	364,00\$
549 réparations des équipements	(364,00\$)
649 achat d'équipements	432,36\$
651 achat d'uniformes	(432,36\$)

02 77 000 Bibliothèque

494 cotisations et abonnements	120,00\$
499 autres services	(1 000,00\$)
550 entretien et réparation de l'ameublement et équipement de bureau	(446,95\$)
671 papeterie et fourniture de bureau	1 110,27\$
750 immobilisations - ameublement et agencement	216,68\$



TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 36:

02 13 100 Gérance

419 autres services professionnels 35 000,00\$

02 34 900 Transport en commun

940 quote-part C.T.C.R.O. (35 000,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 37:

05 90 000 Surplus accumulé (8 000,00\$)

02 83 610 Piste cyclable

711 immobilisation - travaux de voirie 8 000,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 38:

02 36 200 Edifices

624 bois 500,00\$

02 11 000 Législation

750 immobilisation - ameublement (500,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 39:

02 42 000 Services Techniques - projets

740 immobilisation - équipement (420,00\$)

112 rémunération régulière autres employés 420,00\$

Adoptée unanimement.

C-79-607:

Destruction de documents:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Greffier à procéder à la destruction des documents indiqués à la liste 1-79 de l'archiviste, page 1, 2 et 3, le tout selon la procédure établie dans de tel cas.

Adoptée unanimement.





C-79-608:

Comité des Inondés - appui auprès du gouvernement - inondations 1979:

ATTENDU QUE le Ministère des Richesses Naturelles vise à remplacer le remboursement des dommages encourus lors des inondations printanières par des subventions pour l'exécution de travaux susceptibles de corriger ce problème;

QUE le conseil a appuyé cette politique et qu'à cet effet un comité technique fut formé pour rencontrer les fonctionnaires de ce Ministère en vue d'étudier le rapport d'analyse des solutions préconisées pour prévenir les inondations;

QUE ce conseil est d'avis que ces solutions constituent des mesures correctives à long terme, et qu'entre-temps il ne faudrait pas pénaliser les victimes de ces inondations en refusant d'accorder une assistance financière aux personnes affectées;

QUE le Comité des Inondés de Gatineau a formulé une demande au Ministère des Richesses Naturelles afin qu'il révise la politique de non-dédommagement pour les inondations survenues au printemps 1979;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'appuyer la requête du Comité des Inondés de Gatineau, et de demander au Ministère des Richesses Naturelles de réviser sa position et d'accorder une assistance financière aux citoyens affectés par les inondations du printemps 1979, afin de les aider à couvrir une partie des pertes encourue lors de ce désastre.

Adoptée unanimement.

C-79-609:

Certificat de conformité:

ATTENDU QUE le Service des Incendies a déposé un rapport à l'effet que l'autopompe échelle 75' livrée par la Compagnie de Camions à Incendie Pierreville Limitée est conforme;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'informer la Direction Générale de la Prévention des Incendies que la municipalité accepte l'autopompe échelle 75' portant le numéro de série C91LVBG6260 telle que livrée par la Compagnie de Camions à Incendie Pierreville Limitée.

Adoptée unanimement.

C-79-610:

Emprunts temporaires - finance de renouvellement règlements 404 et 405:

ATTENDU QUE, lors de l'échéance du 1979-11-01 sur l'émission des règlements 404 et 405 de l'ancienne municipalité de Touraine, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;



QUE pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec d'autoriser la Ville à emprunter temporairement une somme de 96 000,00\$, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

Adoptée unanimement.

C-79-611:

Emprunts temporaires:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que le directeur du service des Finances soit et est autorisé à négocier des emprunts temporaires avec la Banque Royale du Canada pour permettre le financement provisoire des règlements ci-dessous mentionnés jusqu'à concurrence de 90% des emprunts autorisés, à savoir:

<u>Règlement</u>	<u>Montant</u>	<u>90%</u>
168-79	117 000,00\$	105 300,00\$
419	81 500,00\$	73 350,00\$
147-79	64 363,00\$	57 926,00\$

Adoptée unanimement.

C-79-612:

Message de félicitations:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que le responsable du service des Communications soit et est autorisé à transmettre pour et au nom du Conseil, un chaleureux message de félicitations et de bons souhaits à Monsieur et Madame Léodat Mongeon, 935 rue Notre-Dame, Gatineau, secteur Templeton, à l'occasion de leur cinquantième anniversaire de mariage le 1979 09 09.

Adoptée unanimement.

C-79-613:

Transfert budgétaire numéro 40:

ATTENDU QUE le directeur du service des Finances a déposé un rapport indiquant qu'un transfert budgétaire est requis à l'égard de la disponibilité des fonds pour les listes des comptes payés du 4 juillet au 3 août 1979 et de la liste des comptes à payer au 7 août 1979;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'autoriser le directeur du service des Finances à effectuer le transfert budgétaire suivant, à savoir:

02 35 990 Inondations

121 Temps supplémentaire - plein temps	23 000,00\$
515 Location de pompe	11 000,00\$
649 Pièces et accessoires	2 000,00\$
122 Temps suppl. - autres employés	3 200,00\$
	<u>39 200,00\$</u>

01 82 910 Revenu - Subv. <u>Inondations</u>	8 500,00\$
--	------------

01 51 200 Permis de lotissement (revenu)	17 000,00\$
---	-------------

01 45 100 Raccordement - aqueuduc égout (revenu)	10 700,00\$
---	-------------

01 49 100 Photocopies (revenu)	2 000,00\$
--------------------------------	------------

01 49 900 Autres services rendus	1 000,00\$
	<u>39 200,00\$</u>

02 83 916 Imm. Edif. - <u>Parc Pierre Laporte</u>	(255,00\$)
--	------------

02 83 919 Imm. Edif. - <u>Parc La Sablonnière</u>	215,00\$
--	----------

02 83 908 Imm. Edif. - Aréna Gatineau	
--	--

624 Bois	40,00\$
----------	---------

Adoptée unanimement.

C-79-614:

Transfert budgétaire numéro 41:

ATTENDU QUE suite à l'examen du rapport budgétaire du mois de juillet, le directeur du service des Finances recommande d'effectuer le transfert budgétaire ci-dessous mentionné;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu, d'autoriser le directeur du service des Finances à effectuer le transfert budgétaire suivant, à savoir:



02 11 000 Législation

192 Allocation	(3 000,00\$)
610 Aliments, boisson, tabac	(1 000,00\$)
919 Subvention - Autres	500,00\$

02 13 100 Gérance

319 Frais de déplacement	2 500,00\$
671 Papeterie et fourniture	1 000,00\$

02 13 210 Finances

111 Rémunération régulière - Plein temps	(17 000,00\$)
112 Rémunération régulière - Autres employés	16 000,00\$
121 Temps supplémentaire - Plein temps	1 000,00\$
671 Papeterie et fourniture	(1 000,00\$)

02 13 300 Achats

494 Cotisations et abonnements	100,00\$
699 Autres biens non durables	(100,00\$)

02 13 221 Finances -
Informatique

513 Location - Equipement de bureau	1 000,00\$
111 Rémunération régulière - Plein temps	(1 000,00\$)
112 Rémunération régulière - Autres employés	1 000,00\$

02 19 900 Autres dépenses
d'administration

950 Réclamations dommages intérêts	20 000,00\$
---------------------------------------	-------------

02 34 400 Eclairage de rues

681 Électricité	(20 000,00\$)
-----------------	---------------

02 16 000 Personnel

416 Relation de travail	8 000,00\$
-------------------------	------------

02 14 100 Greffe

412 Frais juridiques	7 000,00\$
	58 100,00\$

01 72 400 Revenu - Droits sur
divertissement

	15 000,00\$
--	-------------

Adoptée unanimement.



C-79-615:

Adjudication de soumission - Vêtements de pompiers:

ATTENDU QUE le directeur du service des Achats a procédé à l'analyse des soumissions reçues pour l'achat de vêtements de pompiers et que ledit rapport recommande d'accepter les soumissions des plus bas soumissionnaires conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'accepter les soumissions les plus avantageuses pour la Ville, pour l'achat des vêtements de pompiers, à savoir:

Annexe A - Pantalons Willie Assad Inc.	2 824,80\$
Annexe B - Chemises Chemises Diamond	1 639,00\$
Annexe C - Gants, cravates, ceintures, bas, etc. Uniformes McEwen (Canada) Ltée	1 735,80\$
Annexe D - Souliers Maranda Inc.	1 538,86\$
Annexe E - Caoutchoucs La Cie Miner Ltée	600,16\$
Annexe F - Salopettes Uniformes McEwen (Canada) Ltée	792,00\$
Annexe G - Vestons 4 saisons J.R. Gaunt	3 180,80\$
Annexe H - Coupe-vent d'été Assad Inc.	624,00\$

QUE les fonds pour cette fin soient puisés à même les affectations budgétaires du poste 02 22 100 651.

Adoptée unanimement.

C-79-616:

Adjudication de soumission - pavage Ferme Limbour, phase II:

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public, les soumissions ci-dessous mentionnées furent reçues, pour la construction de bordures et pavage dans le projet Ferme Limbour, phase II, à savoir:

La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Limitée	
.....	90 767,81\$
Les Constructions Deschênes Limitée	
.....	81 824,00\$



QUE les ingénieurs-conseils Lajeunesse et Associés ont fait rapport à l'effet que les soumissions sont conformes et qu'ils recommandent d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'accepter la soumission la plus avantageuse pour la Ville en l'occurrence celle soumise par les Constructions Deschênes Limitée, au montant de 81 824,00\$ pour les travaux de construction de bordures et pavage dans le projet Ferme Limbour, phase II et que les fonds pour cette fin soient puisés à même les affectations du règlement 168-79.

Adoptée unanimement.

C-79-617:

Adjudication de soumission - Pavage
Les Jardins de la Blanche, phase I:

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public, les soumissions ci-dessous mentionnées furent reçues, pour la construction de bordures, trottoirs et pavage dans le projet Les Jardins de la Blanche, phase I, à savoir:

- Les Constructions Deschênes Limitée 115 895,50\$
- La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée 123,471,97\$
- Les Entreprises G.A. Lasalle Inc. 122 712,00\$

QUE les ingénieurs-conseils Boileau et Associés ont fait rapport à l'effet que les soumissions sont conformes et qu'ils recommandent d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'accepter la soumission la plus avantageuse pour la Ville, en l'occurrence celle soumise par les Constructions Deschênes Limitée, au montant de 115 895,50\$, pour les travaux de construction de bordures, trottoirs et pavage dans le projet Les Jardins de la Blanche, phase I et que les fonds pour cette fin soient puisés à même les affectations du règlement 100-74 et ses amendements.

Adoptée unanimement.

C-79-618:

Adjudication de soumission - Pavage
Projet Boismont:

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public, les soumissions ci-dessous mentionnées furent reçues, pour la construction de bordures et pavage dans le projet Boismont, à savoir:



- La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée 70 094,26\$
- Les Constructions Deschênes Ltée 63 788,00\$
- Les Entreprises G.A. Lasalle Inc. 69 608,50\$

QUE les ingénieurs-conseils Boileau et Associés ont fait rapport à l'effet que les soumissions sont conformes et qu'ils recommandent d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'accepter la soumission la plus avantageuse pour la Ville, en l'occurrence celle soumise par les Constructions Deschênes Limitée, au montant de 63 788,00\$, pour les travaux de construction de bordures et pavage dans le projet Boisment et que les fonds pour cette fin soient puisés à même les affectations du règlement numéro 10-74-1-77.

Adoptée unanimement.

C-79-619:

Association Communautaire St-Mathieu:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en conformité avec les dispositions du chapitre 298 des statuts refondus du Québec 1974, d'accorder à Madame Cécile Lachapelle et autres, son assentiment et son autorisation de se former en association sous le nom de "L'Association Communautaire St-Mathieu", ayant son siège social à Gatineau.

Adoptée unanimement.

C-79-620:

Demandes de lotissement:

ATTENDU QUE le service d'Urbanisme a pris connaissance des demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et qu'il en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que ce Conseil donne son assentiment aux demandes de lotissement ci-après indiquées pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:

1o.- Ville de Gatineau et Yvonne Cyr,
Lots: 383-2-1 et 383-2-2 du cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau,
plan no. S-1311-2688-N,
préparé par M. Raynald Nadeau, le 1979 07 30.



- 2o.- Ville de Gatineau et Succession Charron,
Lots: 327-1, 327-2, 328-1, 328-2, 329-2-1 et 329-2-2 du
cadastre du Village de Pointe-Gatineau,
plan no. S-1310-2687-N,
préparé par M. Raynald Nadeau, le 1979 07 27.
- 3o.- Ville de Gatineau,
Lot: 36-5 du cadastre du village de Pointe-Gatineau,
plan no. S-812-1335,
préparé par M. Roger Buissières, le 1979 08 14.
- 4o.- La Société d'Aménagement de l'Outaouais,
Lots: 4C-2, 5A-2, 5B-2, 5C-2, 5C-3, 5D-1 à 5D-3 et 6C-1 à
6C-3, rang III, canton de Templeton,
plan no. 23979-1913-D,
préparé par M. Claude Durocher, le 1979 06 28.
- 5o.- La Pineraie de Val-des-Monts Ltée,
Lots: 7A-77, 7A-78 et 7A-79, rang XII, canton de Hull,
plan no. S-879-1529,
préparé par M. Roger Buissières, le 1979 07 30.
- 6o.- M. Denis Osborne,
Lot: 12-288, rang II, canton de Templeton,
plan no. S-1297-3937-L,
préparé par M. Louis Lavoie, le 1979 06 14.
- 7o.- M. Jean-Jacques Renaud et Mme Geneviève Leclerc-Lambert,
Lots: 2A-1 et 2A-2, rang IX, canton de Hull, plan no.
S-630-705,
préparé par M. Roger Buissières, le 1979 06 05.
- 8o.- M. Bernard Robitaille,
Lot: 14C-2, rang II, canton de Templeton,
plan no. S-1228-3781-L,
préparé par M. Louis Lavoie, le 1978 10 24.
- 9o.- M. Louis Courcelles,
Lot: 9A-11, rang XIII, canton de Hull,
plan no. 23966-1655-G,
préparé par M. André Germain, le 1979 06 26.
- 10o.- La Société d'Aménagement de l'Outaouais,
Lots: 5A-9-1 et 5A-10-1, rang II, canton de Templeton,
plan no. S-1313-4019-L,
préparé par M. Louis Lavoie, le 1979 08 07.
- 11o.- M. Jean-Charles Faubert,
Lot: 10A-99, rang I, canton de Templeton,
plan no. S-1315-4021-L,
préparé par M. Louis Lavoie, le 1979 08 08.
- 12o.- M. Gilbert Madore,
Lot: 14C-3, rang II, canton de Templeton,
plan no. S-1317-4024-L,
préparé par M. Louis Lavoie, le 1979 08 08.
- 13o.- La Commission Hydroélectrique du Québec,
Lot: 9A-5, rang II, canton de Templeton,
plan no. S-2151,
préparé par M. André Turgeon, le 1977 09 06.

Adoptée unanimement.



C-79-621:

Transfert budgétaire numéro 46:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'autoriser le directeur du service des Finances à effectuer le transfert budgétaire suivant, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 46:

02 69 000 Campagne "Achats chez nous"

439 Contribution à la S.A.O.	9 000,00\$
01 72 000 Revenu - Compensation Taxe de Vente	9 000,00\$

Adoptée unanimement.

C-79-622:

Adjudications de soumission -
Approvisionnements aux restaurants des arénas:

ATTENDU QUE le directeur du service des Achats a soumis un rapport concernant les soumissions reçues pour les approvisionnements aux restaurants des arénas et qu'il recommande d'accepter l'offre des plus bas soumissionnaires;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'accepter les soumissions ci-dessous mentionnées, aux prix indiqués en rapport avec chacune d'elles et que les fonds pour cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02 73 200 610, à savoir:

lo.- Oscar Poulin et Fils Ltée,
27 Mangin,
Hull, Québec.

- Cigarettes King Size	7,36\$/cart
Régulier	7,26\$/cart
- Cigares Colt	6,12\$/cart
White Owl	
Invincible, Corona	6,49\$/cart
Reas Argent	
Belvedere	8,52\$/cart
Kleenex 12 paquets/boîte	1,06\$/bte
Bromos 28 sachets/carton	4,45\$/cart
Madelons 60 sachets/boîte .25	7,65\$/bte
Gommes 20 paquets/boîte	2,86\$/bte
Life Savers 24 rouleaux/bte	3,45\$/bte
Vicks 24 paquets/boîte	4,20\$/bte



Cashews 16 gr. 24 sacs/boîte .25 4,23\$/bte
Halls 4,28\$/bte
Certs 2,59\$/bte
Rolaids en rouleau
18 rouleaux/boîte 4,07\$/bte
Chocolat 24 barres/boîte 5,29\$/bte

20.- Les Croustilles Yum-Yum Inc.,
rue Du Moulin,
Warwick, Québec.

- Chips 32 gr. 5,17\$/cs.
- Pop Corn 32 gr. 5,17\$/cs.

Adoptée unanimement.

C-79-623:

Liste des comptes:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'autoriser le directeur du service des Finances à effectuer le paiement de la liste des comptes à payer au fonds des projets en cours datée du 1979 08 20 et se chiffrant à 339 687,05\$.

Adoptée unanimement.

C-79-624:

Ministère des Transports subvention -
asphaltage de la rue Matapédia:

ATTENDU QUE le sous-ministre du Ministère des Transports informe la municipalité de l'octroi d'une subvention de 20 000,00\$ payable sur 2 années financières pour le pavage de la rue Matapédia;

QUE le pavage de la rue Matapédia est prévu au règlement numéro 683 de l'ancienne ville de Pointe-Gatineau et que ledit règlement prévoit également le pavage de la rue Curé Presseault;

QU'en conformité avec les dispositions réglementaires de la ville, les travaux de pavage de la rue Matapédia s'exécuteront durant l'année 1980;

QUE l'octroi d'une subvention au bénéfice des propriétaires d'une seule rue dans les cas où ces rues font partie d'un projet est préjudiciable aux autres propriétaires de la subdivision;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- d'informer le sous-ministre des Transports que le pavage de la rue Matapédia s'exécutera pour l'année 1980 alors que les autres travaux similaires prévus au règlement numéro 683 de l'ancienne ville de Pointe-Gatineau seront également exécutés.
- 2o.- de demander en autant que possible le versement complet de la subvention durant 1980.
- 3o.- de demander au Ministère de modifier les conditions d'octroi pour que cette subvention s'applique pour l'asphaltage des rues du projet incluant les rues Matapédia et Curé Presseau.

Adoptée unanimement.

C-79-625:

Amendement règlement 110-78:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu que l'article 1 du règlement 110-78 soit et est modifié pour y ajouter à l'avant dernière ligne après les mots "du mois d'octobre 1977" les mots suivants, à savoir:

"ainsi que les plans 400-157 à 400-161 datés du mois d'août 1978 et 400-162 révisé en date du 1978 10 03".

Adoptée unanimement.

C-79-626:

Affaissement - boul. St-René - expertise:

ATTENDU QUE les Services Techniques et d'Urbanisme ont inscrit le sujet de l'affaissement du boulevard St-René à l'ordre du jour dans le but d'obtenir des instructions;

QUE les propriétaires de certains terrains vacants pouvant être affectés par cet affaissement continuent de vendre des terrains pour fins de construction domiciliaire alors que l'émission des permis de construire est suspendue à titre de mesure sécuritaire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

1o.- de retenir sur une base de taux horaire les services des ingénieurs-conseils McRostie, Genest, Middlemis et Associés pour poursuivre les études déjà entreprises sur le boulevard St-René, entre autres:

- continuer les observations;
- procéder à des sondages plus poussés;
- demander de façon absolue si les fissures sont l'effet d'un déplacement de masse ou un tassement de l'infrastructure et en faire l'évaluation;
- faire rapport et recommandation.



2o.- de mandater Me John Kehoe à transmettre une mise en demeure au promoteur du projet pour aviser qu'aucun permis de construire ne sera émis sur les terrains vendus dans le projet Val La Blanche en bordure du boulevard St-René.

Adoptée unanimement.

C-79-627:

Rue Bellehumeur - trottoirs:

ATTENDU QUE, considérant le caractère commercial du secteur de la rue Bellehumeur, le directeur des Services Techniques a soumis un rapport relativement à la construction d'un trottoir supplémentaire sur la rue Bellehumeur;

QUE le Comité Administratif est favorable à cette demande et qu'il recommande de modifier en conséquence le contrat de l'entrepreneur chargé de l'exécution des travaux sur cette rue;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser la construction d'un trottoir supplémentaire sur la rue Bellehumeur et de modifier le contrat adjugé à la Compagnie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, pour y ajouter des travaux de construction d'un trottoir supplémentaire sur la partie de la rue Bellehumeur comprise entre le chemin de la Savane et Maloney, le tout suivant les coûts unitaires mentionnés dans sa soumission relative à la construction de bordures, trottoirs, pavage et éclairage de ladite section de la rue Bellehumeur.

Adoptée unanimement.

C-79-628:

Installation de compteurs d'eau:

ATTENDU QUE le service d'Urbanisme a produit un rapport concernant l'installation de compteurs d'eau dans certains établissements commerciaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Honoré Séguin secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardreau et résolu qu'en vertu d'une recommandation partagée du Comité Administratif, d'autoriser le service des Travaux Publics à procéder à l'installation de compteurs d'eau aux endroits suivants, à savoir:

- Raffinerie J.M. Vachon Ltée,
137, Avenue Gatineau.
- S.C. Automobiles Ltée,
93, boul. Gréber.
- Restaurant Le Bon Plat,
151, boul. Gréber.
- Tastee Bite Foods Ltd.,
107, boul. Lorrain.



- Les Raftmen Enrg.,
344, boul. Maloney est.
- Restaurant Chez Chico,
842, boul. Maloney est.
- Epicerie Roy,
874, boul. Maloney est.
- Alouette Motel,
1166, boul. Maloney est.
- Les Beignes du Petit Bonhomme Ltée,
343, boul. Gréber.
- Pinto Picardie,
310, rue Principale.
- Campeau Corporation,
rue Desrosiers.
- Oh Mamie Restaurant,
128, Avenue Gatineau.
- K-Mart Canada Ltée,
1100, boul. Maloney ouest.
- Rôtisserie Kian Ltée,
765, rue Principale.
- Béton Mobile Malette Inc.,
rue Grandmaison.
- Rolostade Ltée,
140, boul. Gréber.
- Steinberg Inc.,
1100, boul. Maloney ouest.
- Maison Mandarin,
1100, boul. Maloney ouest.
- Brasserie La Drave,
1100, boul. Maloney ouest.
- La Hutte à Pizza,
374, boul. Maloney est.
- La Hutte à Pizza,
78, boul. Gréber.
- Ferme Limbour,
Des Erables.
- Dunkin Donuts,
69, boul. Gréber.
- Bar de l'Ouest,
175, rue St-Louis.
- Restaurant Fringale,
361, boul. Maloney ouest.
- Dominion,
920, boul. Maloney ouest.
- Zellers,
920, boul. Maloney ouest.
- Orange Oasis,
1100, boul. Maloney ouest.
- Carousel Restaurant,
1100, boul. Maloney ouest.
- Boucherie Brunet,
154, rue St-Louis.
- Chez Candide,
456, boul. Gréber.
- La Friteuse,
392, Montée Paiement.
- Métro J. St-Pierre,
922, boul. Maloney ouest.
- Aéroparc Restaurant,
1720, boul. Maloney est.



RESOLUTION POUR DIFFÉRER:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu que la résolution principale soit retournée au Comité Administratif pour étude supplémentaire.

Messieurs les Conseillers Jérôme Falardeau et Julien Soucy enregistrent leur dissidence contre la résolution pour différer.

La résolution pour différer est adoptée sur division 9 contre 2.

C-79-629:

Renouvellement de contrat - Francis Lavoie, coordonnateur du P.A.Q.:

ATTENDU QUE le contrat d'engagement de Monsieur Francis Lavoie est échu depuis le 1979 06 05 et que le renouvellement doit tenir compte de sa nouvelle description des tâches ainsi que des conditions de travail des employés non-syndiqués;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de renouveler le contrat de Monsieur Francis Lavoie, coordonnateur des programmes d'améliorations de quartiers aux conditions ci-dessous énumérées et que son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer ledit contrat, à savoir:

- 1o.- contrat annuel, renégociable à la fin de chaque année et dont les termes pourraient être étendus jusqu'à la fin de la mise en oeuvre du programme.
- 2o.- date d'entrée en vigueur: 1979 06 05.
- 3o.- clause de résiliation mutuelle, avec préavis d'un mois.
- 4o.- salaire devant être établi en conformité avec l'échelle salariale des employés cadres et non-syndiqués.
- 5o.- bénéfices marginaux, vacances et congés fériés selon les conditions de travail des employés cadres, à l'exception du régime de retraite.
- 6o.- réajustement dans le cas de modification de l'augmentation provisoire accordée aux employés cadres et non-syndiqués.

Adoptée unanimement.

C-79-630:

P.A.Q. - Acquisition lots:

ATTENDU QUE Messieurs Fernand et Roméo Charron sont disposés à vendre à la Ville l'immeuble composé des lots 326, 327-1, 328-1 et 329-2-1 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau, tel que le tout se trouve actuellement avec circonstance et dépendance y érigées;





QUE Madame Yvonne Cyr demeurant au 5 de Lamenais, secteur Pointe-Gatineau, est également disposée de vendre à la ville l'immeuble composé du lot 383-2-1 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- d'autoriser l'acquisition des lots 326, 327-1, 328-1 et 329-2-1 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau, contenant en superficie environ 6 160 pieds carrés, de MM. Fernand et Roméo Charron pour la somme de 17 000,00\$, aux conditions ci-après mentionnées:
- 2o.- d'accepter l'acquisition du lot 383-2-1 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau, contenant en superficie environ 8 437 pieds carrés de Mme Yvonne Cyr pour la somme de 3 000,00\$ aux conditions ci-après mentionnées:

A) Titre de propriété:

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des 30 dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les 30 dernières années jusqu'à ce jour.

B) Possession et conditions:

La ville de Gatineau jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, à savoir:

- 1- De prendre le tout dans son état actuel avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment les servitudes d'utilité publique enregistrées contre ledit lot;
- 2- De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;
- 3- De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;
- 4- La Ville n'ajusterà pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

Il est de plus résolu que son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires aux fins des présentes aussitôt que la Société d'Habitation du Québec et le lieutenant-gouverneur en conseil auront donné leur approbation et que les fonds pour cette fin soient puisés à même les affectations du règlement numéro 128-78.



RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Noel Charette et résolu que la résolution principale soit référée au Comité Administratif pour étude complémentaire.

La résolution pour différer est adoptée à l'unanimité.

C-79-631:

Employés temporaires informatique - liste électorale:

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du service du Personnel à procéder au recrutement et l'engagement de 15 employés temporaires pour l'inscription de données dans le système informatique, en vue de la confection de la liste électorale.

Que les fonds pour cette fin soient puisés à même les affectations du règlement numéro 147-79.

Adoptée unanimement.

C-79-632:

Modification règlement 170-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau secondé par monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu que l'article 1 du règlement 170-79 soit biffé et remplacé par l'alinéa suivant, à savoir:

"le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 200 000,00\$ pour l'achat et autres dépenses connexes à l'acquisition d'un site pour le futur garage municipal sur la partie du lot 26B-1, rang II, canton de Templeton, tel que sommairement décrit au rapport des Estimateurs Associés portant le numéro de dossier H79025285 daté du 1979 02 21 et contenant une superficie de 78 150.04 mètres carrés et pour se procurer cette somme à emprunter au moyen d'une émission d'obligations jusqu'à concurrence du même montant".

Monsieur le conseiller Conrad Bouffard enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 10 contre 1.

C-79-633:

Réclamation de Mme Denyse Desgagné:

ATTENDU QUE les ajusteurs d'assurance de la Ville ont soumis un rapport concernant la réclamation de Madame Denyse Desgagné pour les dommages occasionnés à son véhicule;



QUE ledit rapport est à l'effet que la municipalité doit débourser la somme de 1 000,00\$ au Groupe Commerce représentant le montant de la franchise;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser un paiement de 1 000,00\$ au Groupe Commerce en vue de pouvoir obtenir le règlement complet et final de la réclamation de Madame Denyse Desgagné pour les dommages survenus à son automobile.

Adoptée unanimement.

C-79-634:

O.M.H.G. - Demande de budget supplémentaire:

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau a formulé une demande pour un budget supplémentaire de 4 500,00\$ pour les travaux d'entretien et réparation du raccordement d'électricité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Noel Charette secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accorder un budget supplémentaire de 4 500,00\$ à l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau pour permettre des travaux d'entretien et réparation du raccordement électrique des phases I, II et III de Place d'Or.

Adoptée unanimement.

MODIFIÉ VOIR

RES. C-79-818
LB

C-79-635:

La Pointe aux Jeunes - Subvention:

ATTENDU QUE les représentants de l'Association de la Pointe aux Jeunes Inc. ont rencontré ce conseil pour lui faire part des objectifs de la Maison Jeunesse de Pointe-Gatineau et pour souligner la situation précaire dudit organisme à cause du fait que les subventions obtenues pour financer ses opérations sont maintenant épuisées et qu'une somme de 22 701,00\$ est nécessaire pour assurer le maintien des opérations jusqu'au 1979 12 31 et ce tel qu'il appert au budget présenté par ladite association;

QUE cet organisme répond à un besoin auprès des adolescents de la Ville et que ce conseil est d'avis qu'il est impensable de permettre la discontinuation de l'oeuvre entreprise;

QUE ce conseil estime également que la responsabilité pour le financement de tel organisme incombe aux autorités provinciales et que la lenteur administrative à ce palier du gouvernement risque de faire disparaître des organismes aussi valables;

QUE le Ministère de l'Education a accordé une subvention de 7 200,00\$ audit organisme dans le cadre du programme d'éducation des adultes et que cette somme sera disponible en septembre 1979;



QUE ce conseil considère que cette subvention ne constitue aucun précédent et que toute demande d'assistance financière devra faire l'objet d'étude individuelle;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yves Audette secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu que ce conseil accepte de subventionner les opérations de l'Association de la Pointe aux Jeunes Inc. en ce qui concerne la Maison Jeunesse de Pointe-Gatineau jusqu'au 1979 12 31 et les versements de la subvention s'effectueront sur une base mensuelle sur présentation de pièces justificatives; toute autre subvention reçue par ledit organisme incluant celle de 7 200,00\$ du Ministre de l'Education a pour effet de réduire la contribution municipale par des sommes identiques.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION:

Messieurs les conseillers Yves Audette, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Noel Charette, Honoré Séguin, Julien Soucy et Robert Labine.

CONTRE LA RESOLUTION:

Son Honneur le Maire John R. Luck et Messieurs les conseillers Jérôme Falardeau, Fernand Larose et Rhéal Lalonde.

Adoptée sur division 8 contre 4.

C-79-636:

S.A.O. - Campagne d'Achat Chez Nous:

ATTENDU QUE la Société d'Aménagement de l'Outaouais organise, du 15 octobre au 24 décembre 1979, une campagne publicitaire en vue de favoriser l'achat Chez Nous;

QUE la Chambre de Commerce de Gatineau a informé ce conseil qu'elle unissait ses efforts avec cet organisme en vue de mener à bien cette campagne et de mettre fin à l'évasion de capitaux importants du côté ontarien;

QUE la Société d'Aménagement de l'Outaouais a sollicité la participation financière du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec et de l'Office de Planification de Développement du Québec pour réaliser cette campagne publicitaire;

QUE la contribution de la Ville est établie en fonction de la taxe d'affaires, du volume d'affaires transigées et de la population et que selon ces critères la participation financière de la Ville s'élève à 9 000,00\$;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu d'autoriser un versement de 9 000,00\$ à la Société d'Aménagement de l'Outaouais à titre de participation de la Ville à la campagne de publicité d'Achat Chez Nous pour l'année 1979 en autant que Son Honneur le Maire et monsieur le conseiller Yves Audette puissent représenter la Ville au sein du comité de publicité.

Que les fonds pour cette fin soient pris à même les affectations budgétaires du poste 02 69 000 439.

Adoptée unanimement.



C-79-637:

Adjudication de soumission - Projet La Sablonnière, phase III:

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public les soumissions suivantes furent reçues, pour la construction de bordures et pavage des rues du projet La Sablonnière phase III, à savoir:

- Les Constructions Deschênes Ltée	73 670,00\$
- Les Entreprises G.A. Lasalle Inc.	85 462,50\$
- La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée	87 914,32\$

QUE les ingénieurs-conseils Boileau et Associés ont examiné lesdites soumissions et qu'ils recommandent d'accepter la plus basse soumission en autant que l'ambiguïté à l'égard du cautionnement de soumission soit résolue;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu d'adjudiquer un contrat au montant de 73 670,00\$, à Les Constructions Deschênes Limitée pour la construction de bordures et le pavage des rues du Projet La Sablonnière, phase III et que les fonds pour cette fin soient pris à même les affectations du règlement 24-74-2-77.

Adoptée unanimement.

C-79-638:

Adjudication de soumission - Projet Les Ravins Boisés:

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions suivantes furent reçues, pour des travaux de pavage sur les rues du Projet Les Ravins Boisés, à savoir:

- Les Constructions Deschênes Ltée	41 674,00\$
- La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée	49 877,72\$

QUE les ingénieurs-conseils Boileau et Associés ont examiné lesdites soumissions et qu'ils recommandent d'accepter la plus basse soumission en autant que l'ambiguïté à l'égard du cautionnement de soumission soit résolue;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'adjudiquer un contrat au montant de 41 674,00\$, à Les Constructions Deschênes Ltée, pour des travaux de pavage dans les rues du projet Les Ravins Boisés et que les fonds pour cette fin soient pris à même les affectations du règlement numéro 419 de l'ancienne Ville de Gatineau.

Adoptée unanimement.



MODIFIÉ VOIR
RES. C. - 79-681

fb

C-79-639:

Transferts budgétaires numéros 42, 43,
44, 45 et 48:

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Dupont secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'autoriser le directeur du service des Finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 42:

01 51 100 Permis de construction	156,00\$
01 54 900 Revenu - Disposition d'actif	(4 700,00\$)
01 57 000 Revenu - Escomptes sur achats	3 000,00\$
01 59 900 Revenu - Autres	2 000,00\$
01 72 200 Subvention - 5 000 âmes et plus	23 000,00\$
01 82 600 Subvention - Bibliothèque	(3 900,00\$)
01 82 400 Subvention - Asphalte et réfection de chemin	(25 000,00\$)
02 18 100 Contributions de l'employeur	
230 Assurance-chômage	(30 000,00\$)
240 Régime d'assurance-maladie	(10 000,00\$)
250 Accident de travail	(6 000,00\$)
02 19 900 Autres dépenses d'administration	
412 Frais juridiques	7 000,00\$
02 34 900 Déficit C.T.C.R.O.	
940 Quote-part de la Ville	106 000,00\$
02 35 130 Aqueduc	
434 Services gouvernementaux - Aqueduc	60 000,00\$
02 73 100 Aréna de Gatineau	
599 Incendie	2 400,00\$
02 34 240 Chemins de gravier	
521 Entretien - travaux de voirie	15 000,00\$



TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 43:

<u>02 14 200 Financement des élections</u>	
996 50% des dépenses électorales autorisées	82 500,00\$
<u>01 51 100 Permis de construction</u>	10 000,00\$
<u>01 72 000 Revenu - Compensation Taxe de Vente</u>	72 000,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 44:

<u>02 14 300 Organisation d'élections 1979</u>	
112 Rémunération régulière - Autres employés	64 363,00\$
<u>01 72 000 Revenu - Compensation Taxe de Vente</u>	64 363,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 45:

<u>01 72 000 Compensation - Taxe de vente</u>	75 000,00\$
<u>02 99 900 Crédit d'une réserve pour réclamations</u>	
999 Réclamations pluie - juin 1976	75 000,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 48:

<u>02 83 347 Travaux subventionnés - boul. Labrosse</u>	
626 Gravier et concassé	15 000,00\$
515 Location de machinerie	5 000,00\$
<u>02 83 348 Travaux subventionnés - Voirie</u>	
626 Gravier et concassé	3 000,00\$
515 Location de machinerie	2 000,00\$
<u>01 82 400 Subvention - Asphalte et réfection de chemin</u>	
	25 000,00\$

Adoptée unaniment.





C-79-640:

Symbole d'identification de la Ville:

ATTENDU QUE depuis le regroupement des municipalités en date du 1975 01 01, la Ville de Gatineau est devenue la septième municipalité en importance dans la province par sa population;

QUE la Ville est en pleine croissance et que ses objectifs sont axés sur un avenir prometteur;

QUE son infrastructure est d'une importance considérable et qu'il est nécessaire que les divers services soient identifiés sous un symbole commun;

CONSIDERANT QUE ce symbole doit refléter son dynamisme et sa vitalité;

ATTENDU QU'en plus du sigle à être adopté, la Ville veut conserver ses liens avec le passé et à cet effet désire également retenir les armoiries actuelles pour utilisation sur ses documents officiels;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yves Audette secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu que ce conseil adopte le sigle présenté par la firme "Publi-Graphique Design" et montrant un (G) stylisé et bien ancré représentant la première lettre du nom Gatineau et des formes de lignes souples et rigides avec 2 axes opposés qui déterminent la population vivant sur son territoire; la couleur verte utilisée audit sigle représente la croissance et le développement et évoque la volonté d'action, la jeunesse, l'espoir, la sagesse et traduit fidèlement la grandeur et la multiplicité des activités de la nouvelle Ville.

Adoptée unanimement.



C-79-641:

Déplacement du Maire - U.M.Q.:

ATTENDU QUE Son Honneur le Maire doit périodiquement se déplacer pour assister aux réunions du conseil d'administration de l'Union des Municipalités de la Province de Québec;

QUE lors du déplacement de Son Honneur le Maire à Jonquière les 10, 11 et 12 août 1979, l'Union des Municipalités du Québec a demandé aux administrateurs régionaux de faire défrayer 50% de leurs dépenses de voyage à cause d'insuffisance budgétaire dudit organisme;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu d'autoriser un remboursement au montant de 182,32\$ à Son Honneur le Maire John R. Luck représentant 50% des frais de voyage lors de son déplacement à Jonquière, les 10, 11 et 12 août 1979.

Adoptée unanimement.



C-79-642:

Concession - Pavillon parc Sanscartier:

ATTENDU QUE l'Association du Baseball Amateur de Gatineau a informé ce conseil qu'elle considère trop élevé le loyer exigé en vertu de la résolution C-79-404 pour l'opération d'un restaurant au pavillon du parc Sanscartier;

QUE suite à cette demande le conseil en comité plénier a mandaté le Gérant de négocier un prix acceptable par les parties et qu'il a soumis un rapport à cet effet;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu de modifier la résolution C-79-404 pour fixer à 300,00\$ au lieu de 650,00\$ le loyer pour opérer le restaurant au pavillon du parc Sanscartier.

Adoptée unanimement.

C-79-643:

Postes vacants - processus d'attribution:

ATTENDU QUE le directeur du service du Personnel a soumis un rapport concernant les résolutions C-79-499, -516, -569 et -570 relatif à des postes vacants à combler;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Dupont secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu:

1o.- d'amender les résolutions C-79-569 et -570 pour biffer les mots suivants, à savoir:

et qu'un rapport sur les mises en candidature soit acheminé au conseil pour la sélection d'un candidat apte à combler cette vacance.

2o.- de modifier les résolutions C-79-499, -516, -569 et -570 se rapportant respectivement à l'affichage des postes vacants de commis répartiteur aux Travaux Publics, secrétaire du Maire, commis I Bibliothèque et dactylo II Sûreté Municipale, pour préciser que le directeur du service du Personnel est autorisé à procéder également au recrutement des candidats aptes à combler ces postes.

Adoptée unanimement.

C-79-644:

Adjudication de soumission - Rénovations mécanique - aréna de Touraine:

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres pour des travaux de rénovation en mécanique à l'aréna de Touraine, les soumissions suivantes furent reçues, à savoir:



- Robert Chartrand Construction Inc. 32 000,00\$
- E. Séguin et Fils Ltée 39 900,00\$
- Polymec Inc. 42 000,00\$

QUE les ingénieurs-conseils Desmarais et Bélasky font rapport au conseil à l'effet que les soumissions sont conformes sauf celle de la compagnie Robert Chartrand Construction Inc. en ce qui a trait au chèque de dépôt;

QUE le Gérant a préparé un rapport recommandant de refuser la soumission de Robert Chartrand Construction Inc. puisqu'elle n'est pas conforme et d'accepter la plus basse soumission conforme;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu d'accepter la soumission de la compagnie E. Séguin et Fils Ltée, au montant de 39 900,00\$ pour les travaux de mécanique à l'aréna de Touraine et que les dépenses en découlant soient chargées au règlement numéro 96-77.

Adoptée unanimement.

Monsieur le conseiller Fernand Larose quitte son fauteuil.

C-79-645:

Rescission - résolution servitude de vue:

Il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu que les résolutions C-79-564 et C-79-571 relativement à des servitudes de vue consenties par la Ville soient et sont rescindées à toute fin que de droit.

Adoptée unanimement.

C-79-646:

Servitude de vue - M. Denis Doucet - lot 1A-159:

ATTENDU QUE la maison érigée sur le lot 1A-158, rang VI, canton de Hull, est affectée par une ouverture dans le mur nord donnant sur le terrain de la Ville de Gatineau et qui est située à une distance inférieure à celle permise par la loi;

QUE la Ville est propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1A-159, rang VI, canton de Hull;

RESCINDE VOIR

RES. C-79-731

LB





QUE pour obvier à cette inégalité les parties conviennent ce qui suit:

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu:

- 1o.- d'accorder à Monsieur Denis Doucet le droit de garder la fenêtre illégale qu'il a actuellement dans le mur "nord est" de sa maison; il est entendu que ledit Denis Doucet ne peut aggraver la présente servitude en pratiquant de nouvelles ouvertures dans ledit mur.
- 2o.- la présente servitude n'a pas pour effet de restreindre de quelque façon que ce soit le droit des propriétaires de chacune des parties.
- 3o.- la présente servitude demeure tant et aussi longtemps que la bâtie construite sur le lot 1A-158, rang VI, canton de Hull, propriété de Monsieur Denis Doucet ne sera pas détruite; s'il y avait destruction totale de cet immeuble, la présente servitude serait alors annulée.
- 4o.- la présente servitude est consentie à perpétuité pour la somme de 50,00\$ et de plus les frais pour la préparation et l'enregistrement de l'acte notarié sont à la charge de Monsieur Denis Doucet.

QUE Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer l'acte notarié requis à cette fin dès que la Commission Municipale de Québec aura donné son assentiment à la présente servitude.

Adoptée unanimement.

RESCINDÉ Voir
RES. C. - 79-731

ZB
C-79-647:

Servitude de vue - M. Pierre Dagenais - lot 19B-3-8 n.o.:

ATTENDU QUE l'immeuble érigé sur une partie du lot 19B-3-7 n.o. est affecté par 2 ouvertures dans le mur nord de la maison qui sont situées à des distances moindres de 6.39 pieds anglais des limites de la propriété de la Ville;

QUE la Ville est propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 19B-3-8 n.o., rang I, canton de Templeton;

QUE pour obvier à cette inégalité les parties conviennent ce qui suit:

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu:

- 1o.- d'accorder à Monsieur Pierre Dagenais le droit de garder les 2 ouvertures dans le mur nord de la maison existante qui sont situées à des distances moindres que 6.39 pieds anglais des limites de la propriété de la Ville; il est entendu que ledit Monsieur Pierre Dagenais ne peut aggraver la présente servitude.



20.- la présente servitude n'a pas pour effet de restreindre de quelque façon que ce soit le droit des propriétaires de chacune des parties.

30.- la présente servitude demeure tant et aussi longtemps que la bâtie construite sur le lot 19B-3-7 n.o. propriété de Monsieur Pierre Dagenais ne sera pas détruite; s'il y avait destruction totale de cet immeuble, la présente servitude serait alors annulée.

40.- la présente servitude est consentie perpétuité pour la somme de 50,00\$ et de plus les frais pour la préparation et l'enregistrement de l'acte notarié sont à la charge de Monsieur Pierre Dagenais.

QUE Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer l'acte notarié requis à cette fin dès que la Commission Municipale de Québec aura donné son assentiment à la présente servitude.

Adoptée unanimement.

Monsieur le conseiller Fernand Larose reprend son fauteuil.

C-79-648:

Délégation - Congrès U.M.Q.:

Il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy secondé par monsieur le conseiller Robert Labine et résolu d'autoriser Son Honneur le Maire John R. Luck et Messieurs les Conseillers Richard Trottier, Raymond Dupont, Jérôme Falardeau et Rhéal Lalonde à assister au congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendra à Québec, les 25, 26 et 27 septembre 1979 et que les dépenses en découlant leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée unanimement.

C-79-649:

Feu de circulation - boulevard La Gappe:

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a informé la municipalité que les travaux de construction du boulevard La Gappe seront bientôt terminés et que cette artère sera ouverte à la circulation prochainement;

QU'avec l'ouverture de ce boulevard il en découlera un problème de circulation à l'intersection du boulevard Gréber;

QUE pour obvier à cette situation et pour assurer la sécurité routière à cet endroit, ce conseil est d'avis que le Ministère des Transports devrait procéder à l'installation d'un feu de circulation;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Dupont secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu de demander au Ministère des Transports de procéder à l'installation d'une lumière de circulation sur le boulevard Gréber à la hauteur du boulevard La Gappe, afin de rendre cette intersection plus sécuritaire pour les automobilistes.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux députés des comtés de Papineau et Gatineau afin qu'ils puissent effectuer des représentations auprès des autorités concernées.

Adoptée unanimement.

MODIFIÉ VOIR
RES. C-79-706
Lb

C-79-650:

Marché public - rue Notre-Dame:

ATTENDU QUE la Corporation d'Aménagement de la rue Notre-Dame a soumis une demande au conseil concernant l'implantation d'un marché public sur le terrain de stationnement que possède la Ville à l'angle des rues Notre-Dame et St-André;

QUE le directeur du service d'Urbanisme a produit un rapport à cet effet;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Larose secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu que nonobstant les dispositions de la réglementation en vigueur et en conformité avec l'article 1.3.2.3.4 du règlement numéro 358 de l'ancienne ville de Gatineau, d'autoriser la Corporation d'Aménagement de la rue Notre-Dame à opérer provisoirement pour une période de 3 mois, un marché public de fruits et légumes seulement (produits de la terre), sur le terrain de stationnement mentionné au préambule de la présente et ce aux conditions suivantes, à savoir:

- 1o.- aucun stationnement ou entreposage n'est autorisé sur le gazon;
- 2o.- le coût du permis de la taxe d'affaire est établi à 5,00\$ par jour, ce qui inclu le coût de location d'une case de marché;
- 3o.- il est de la responsabilité de l'exposant de nettoyer son emplacement, toutefois le service des Travaux Publics est chargé d'effectuer une vérification des lieux après la fermeture des commerces;
- 4o.- ces marchands devront respecter les heures d'affaire des commerçants de la rue Notre-Dame;
- 5o.- les kiosques doivent être installés selon le plan préparé à cette fin par le service d'Urbanisme.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour modifier le règlement 30-71 dans le but de prohiber la construction dans la zone RA/12 sur les lots 11B-42 à 11B-59, rang II, canton de Templeton, à cause des dangers d'éboulis.



AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Robert Labine qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit dans le but de modifier le règlement 105-77 et ses amendements dans le but d'apporter des dispositions particulières relatives à la construction de clôtures en secteur rural.

AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Fernand Larose qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour autoriser la réalisation d'un programme de restauration dans la partie du territoire connue et désignée Maloney/St-André et pour autoriser un emprunt par obligations pour en payer le coût.

AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour abroger et remplacer les règlements des anciennes municipalités concernant l'enlèvement et le transport des ordures ménagères.

AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Richard Trottier qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour décréter l'imposition d'une taxe pour payer les frais de refinancement des règlements numéros 404 et 405 de l'ancienne ville de Touraine; ladite imposition devant affecter uniquement les propriétaires sujets aux impositions des règlements précités.

C-79-651:

Règlement 19-4-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau secondé par monsieur le conseiller Robert Labine et résolu que le règlement numéro 19-4-79 modifiant le règlement 19-1-77 concernant la construction et l'entretien des services publics soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-79-652:

Règlement 161-1-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu que le règlement 161-1-79 amendant le règlement 161-79 concernant les travaux d'éclairage sur la rue St-Laurent et des modifications au système de chauffage et d'électricité des arénas de Touraine et Pointe-Gatineau, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.





Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde quitte son fauteuil.

C-79-653:

Règlement 173-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Richard Trottier et résolu que le règlement 173-79 décrétant des travaux de construction de fondation de rues, trottoirs, bordures et pavage des rues 26-35 et 26-50, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-79-654:

Règlement 174-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que le règlement 174-79 modifiant les règlements de zonage existants concernant l'implantation d'abris d'autos sur les lots de coin.

Adoptée unanimement.

C-79-655:

Règlement 175-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que le règlement 175-79 amendant les règlements de zonage en vigueur dans le but d'uniformiser les normes régissant les cours arrières dans les zones commerciales, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

Messieurs les conseillers Noel Charette et Richard Trottier quittent leur fauteuil.

C-79-656:

Règlement 176-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Dupont secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu que le règlement numéro 176-79 décrétant des travaux de construction du prolongement de la rue Lamarche, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-79-657:

Levée d'assemblée:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

* RATIFIE PAR
LA RESOLUTION
C-79-658.


JOHN R. LUCK, MAIRE


JEAN-CHARLES LAURIN, ASST.-GREFFIER



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée régulière du conseil de la ville de Gatineau, tenue le 1979 09 04, à 20:00 et à laquelle sont présents: son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Richard Trottier, Conrad Bouffard, Noel Charette, Honoré Séguin, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Fernand Larose, Robert Labine et Rhéal Lalonde.

Monsieur le conseiller Raymond Dupont a motivé son absence.

Egalement présents: MM. Laurier Béchamp, Greffier,
Jean-Charles Laurin, Asst.-Greffier.

C-79-658:

Procès-verbal - conseil:

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Larose, secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu que le procès-verbal des assemblées du conseil, tenues les 1979 08 07 et 1979 08 20 soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée unanimement.

C-79-659:

Procès-verbal - comité administratif:

Il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy, secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires de l'assemblée du comité administratif, tenue le 1979 08 22 soient et sont approuvés tels que présentés.

Adoptée unanimement.

RESCINDÉ VOIR
RES. C-79-787

LS

C-79-660:

Stationnement - boulevard Lorrain:

ATTENDU QUE le directeur du Service de la Police a présenté un rapport en date du 1979 08 20 recommandant de permettre le stationnement sur le côté ouest d'une partie du boulevard Lorrain;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif d'autoriser des stationnements périodiques d'une heure sur le côté ouest de la partie du boulevard Lorrain comprise entre la rue Montebello et le terrain vacant situé près du numéro civique 119 du même boulevard et d'autoriser le service des Travaux Publics à y installer la signalisation nécessaire.

Adoptée unanimement.





C-79-661:

Eclairage:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de demander à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de luminaire Mercure aux endroits suivants, à savoir:

- a) 1 luminaire 20 000 lumens avec extension de 12 pieds à l'intersection Harris et Paiement sur poteaux de bois existants, le tout selon le plan ER-79-12;
- b) 4 luminaires 10 000 lumens sur poteaux de béton proposés sur les rues Joannise et Lemay dans le projet Les Ravins Boisés, le tout selon le plan ER-79-13 revisé en août 1979;
- c) 1 luminaire 10 000 lumens à l'extrémité est de la rue Leclerc dans le secteur Templeton, soit au numéro civique 105.

Il est de plus résolu que les dépenses découlant des articles a) et b) ci-dessus mentionnés soient chargées au règlement 419 de l'ancienne ville de Gatineau.

Adoptée unanimement.

C-79-662:

Construction de trottoir route 307:

ATTENDU QUE la route 307 est une voie provinciale dont l'entretien et l'amélioration relèvent des compétences du Ministère des Transports et que de plus, les ordonnances de circulation régissant la circulation sur cette artère découlent également des responsabilités de ce Ministère;

QUE le conseil par sa résolution C-79-49 a demandé audit Ministère d'installer des lumières de circulation à l'intersection de la rue Monte-Carlo et la route 307;

QUE dans le cadre de l'étude de cette demande, ledit Ministère recommande à la municipalité de procéder à la construction d'un trottoir d'environ 1,5 km sur la partie de la route 307 comprise entre les rues Monte-Carlo et Des Erables;

QUE ce conseil est d'avis qu'étant donné qu'il s'agit d'une route provinciale, il appartient au Ministère des Transports de prendre les dispositions qui s'imposent pour rendre cette artère sécuritaire tant aux automobilistes qu'aux piétons y circulant;

QUE plusieurs écoliers empruntent cette route pour se rendre aux différentes écoles du secteur et qu'il en découle un problème de circulation aux heures d'entrée et de sortie des étudiants;

QUE le conseil a référé la résolution C-79-539 pour étude et rapport au comité administratif et que ledit comité a recommandé la construction d'un trottoir sur la partie de la route 307 se situant entre la rue Monte-Carlo et le pont Alonzo Wright;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander au Ministère des Transports de construire à ses frais, un trottoir sur la partie de la route 307 comprise entre le pont Alonzo Wright et la rue Monte-Carlo.



C- 2696

Que copie de cette résolution soit transmise aux députés des comtés de Papineau et Gatineau afin qu'ils appuient cette requête auprès des autorités concernées.

Adoptée unanimement.

C-79-663:

Soumissions - pavage rue
Le Génévrier:

ATTENDU QUE la résolution C-79-575 concernant l'adjudication des travaux de pavage de la rue Le Génévrier a été référée à ce comité pour étude supplémentaire;

QUE le règlement concernant la construction des services municipaux stipule que le pavage doit s'effectuer après un certain nombre de dégels et que la rue précitée rencontre toutes les exigences requises;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'ajuster un contrat à la compagnie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée au montant de 17 177,45\$ pour le pavage de la rue Le Génévrier et que les dépenses en découlant soient chargées au règlement 8/-//.

Adoptée unanimement.

C-79-664:

Nom - rue 8A-17-1 et
8A-105:

ATTENDU QUE les travaux de construction de la rue 8A-17-1 et 8A-105, rang X1, canton de Hull, sont acceptés et que le conseil a autorisé l'acquisition de ladite rue;

QU'il y a maintenant lieu de donner un nom à ladite rue;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de nommer la rue 8A-17-1 et 8A-105, rang X1, canton de Hull "Place Neufbourg".

Adoptée unanimement.

C-79-665:

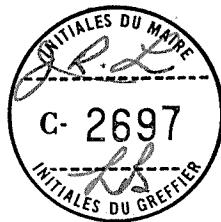
Achat de rues:

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition des rues portant les numéros de cadastre 3A-3, 4A-2 et 4A-3 (boulevard Limbour) et 3A-1 (boulevard De La Vérendrye), rang V11, canton de Hull, ainsi que le lot 2A-1, rang IX, canton de Hull, pour fins d'élargissement du Chemin Taché.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'autoriser l'acquisition des rues suivantes, pour la somme nominale d'un dollar (1,00\$), payable à chacun des propriétaires ci-après mentionnés:

MODIFIÉ VOIR
RES. C-81-181

J.G.R



- 1o.- De la Société d'Aménagement de la Ferme Limbour: 3A-3, 4A-2 et 4A-3, (boulevard Limbour) et 3A-1 (boulevard De La Vérendrye), rang VII, canton de Hull.
- 2o.- De Madame Geneviève Leclerc-Lambert: 2A-1, rang IX, canton de Hull (élargissement du Chemin Taché), montré au plan S-630-705, préparé par Rober Bussières, a.g., en date du 1979 06 05.

Adoptée unanimement.

C-79-666:

Subvention - Association
de Hockey de Gatineau:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'autoriser le versement d'une subvention de 3 000,00\$ à Hockey Gatineau, le tout tel que prévu au poste budgétaire 02 74 200 919.

Adoptée unanimement.

C-79-667:

Listes des comptes:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer le paiement des listes de comptes suivantes, à savoir:

1o.- Liste des comptes payés du 8 au 31 août 79:

total du 1979 08 08.....	326 109,96\$
total du 1979 08 10.....	283 264,54\$
total du 1979 08 15.....	47 472,86\$
total du 1979 08 17.....	167 659,89\$
total du 1979 08 22.....	29 491,43\$
total du 1979 08 24.....	126 975,96\$
total du 1979 08 29.....	533 896,51\$
total du 1979 08 31.....	175 642,02\$
	<u>1 690 513,17\$</u>

2o.- Liste des comptes payés au fonds des projets en cours:

total du 1979 08 29.....	2 156,80\$
total du 1979 09 04.....	73 337,15\$

3o.- Liste des comptes à payer au 1979 09 04..... 142 847,45\$

Adoptée unanimement.



CERTIFICAT DISPONIBILITE BUDGETAIRE

Je certifie par la présente que selon les soldes aux livres le 1979 08 31 et sous réserve de l'acceptation par le conseil des transferts budgétaires no. 47, 49, 50, 52 et 55 adoptés à l'assemblée du 1979 09 04, il y a des disponibilités suffisantes à chacune des activités pour pourvoir aux dépenses mentionnées aux listes des comptes payés du 1979 08 08 au 1979 08 31 ainsi que les listes des comptes à payer au 1979 09 04.

Robert Bélair, c.a.,
Directeur des Finances.

C-79-668:

Adjudication de soumission - équipement et uniformes de hockey:

ATTENDU QUE le directeur du Service des Achats a présenté un rapport d'analyse des soumissions reçues pour l'achat d'uniformes et équipement de hockey et qu'il recommande l'adjudication au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'accepter la soumission de Rona Marc Sports Ltée telle que suit et d'autoriser à cet effet une dépense de 8 000,00\$ devant être puisée à même le poste budgétaire no. 02 74 200 651, à savoir:

- équipement de hockey	2 135,16\$
- uniformes	5 875,00\$
- taxe sur équipement	170,81\$
Total	8 180,97\$

Il est de plus résolu que le solde de cette dépense soit défrayé par l'Association du Hockey Mineur de Gatineau.

Adoptée unanimement.

C-79-669:

Journée d'étude - élections municipales:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'autoriser le Greffier à assister à une journée d'étude sur les élections municipales, organisée par la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec, à Drummondville, le 1979 09 07, et à laquelle participent les membres du Contentieux du Ministère des Affaires Municipales et que ses dépenses lui soient remboursées à même le poste budgétaire 02 14 100 319 sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée unanimement.



C-79-670:

Déplacement - Loi 39:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'autoriser les personnes ci-dessous à assister à la journée d'étude sur la Loi 39 et autres Lois connexes, organisée par la Corporation des Officiers Agréés du Québec, à Hull, le 1979 10 02, et à laquelle participent les membres du Contentieux du Ministère des Affaires Municipales, à savoir:

- MM. Robert Bélair, Marcel Meunier, Normand Racicot, Laurier Béchamp et que leurs dépenses soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée unanimement.

C-79-671:

Permanence d'employée:

ATTENDU QUE le directeur du Service du Personnel a présenté un rapport concernant la permanence d'emploi de l'employée ci-après mentionnée et que le directeur de service concerné a fourni une évaluation de rendement favorable à l'égard de ladite employée;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de confirmer la personne ci-dessous dans son emploi, à savoir:

- Joanne Desjardins: Commis 1^e Général,
Service des Finances,
date d'emploi : 1979 03 15

Adoptée unanimement.

C-79-672:

Cours de perfectionnement:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'autoriser le directeur du Service du Personnel à assister à un cours sur l'arbitrage des griefs à l'école des relations industrielles de l'Université de Montréal, pour la période du 1979 10 14 au 1979 10 19, à raison d'un coût de 600,00\$ comprenant l'inscription, le gîte et le couvert, les frais de déplacement devant être remboursés selon la politique en vigueur.

Adoptée unanimement.

C-79-673:

Liste électorale - confection:

ATTENDU QUE le directeur du Service du Personnel a présenté un rapport concernant le tarif horaire établi pour les préposés à l'entrée des données pour la confection de la liste électorale et qu'il y a lieu de modifier en conséquence la résolution C-79-542;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de modifier la résolution C-79-542 pour stipuler que le tarif horaire payable aux préposés à l'entrée des données pour la confection de la liste électorale est établi à 5,88\$ l'heure à compter du 1979 08 23.

Adoptée unanimement.

MODIFIÉ VOIR
RES. C-79-721

18

C-79-674:

Pavage en secteur rural:

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques a fourni les renseignements requis et les estimations des coûts pour le pavage des projets ci-après mentionnés, à savoir:

- Subdivision Bois de Limbour.....27 000,00\$
- Subdivision Laflamme-Kersjes, phase 1.....37 500,00\$
- Subdivision Marc Tardif.....19 000,00\$
- Subdivision La Pineraie de Val des Monts.....18 000,00\$
- Subdivision Les Hauts Monts.....25 000,00\$

QUE les rapports du directeur des Services Techniques soulignent la nécessité d'acquérir certains terrains dans lesdites subdivisions pour fins d'élargissement de rues et de passages à piétons;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'autoriser les acquisitions suivantes pour la somme nominale de 1,00\$, à savoir:

a) Subdivision Bois de Limbour:

acquisition d'une parcelle de terrain pour l'élargissement de la rue 9-21;
lot 9-20-7, rang XI, canton de Hull, pour passage de piétons de 15 pieds de largeur, entre les rues 9-19 et 9-21.

b) Subdivision Laflamme-Kersjes:

lot 9-11, rang X, canton de Hull: passage pour piétons de 25 pieds de largeur, entre la rue 9-22 et le parc 9-24.

c) Subdivision La Pineraie de Val des Monts:

acquisition des rues 7A-70 et 7A-74, rang XII, canton de Hull.

d) Subdivision Les Hauts Monts:

achat de la rue 13A-39 et 13A-23, rang XVI, canton de Hull.

Adoptée unanimement.





MODIFIÉ VOIR
RES. C-80-224

LB

C-79-675:

Projets ruraux -
acceptation de rues:

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques a présenté un rapport supplémentaire concernant l'acceptation de certains travaux de voirie dans les subdivisions rurales;

QUE ces projets de développement domiciliaire ont été autorisés avant que le pavage en domaine rural devienne obligatoire et qu'il y a maintenant lieu de procéder à l'acceptation des rues puisqu'elles sont construites conformément aux exigences municipales;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'accepter les rues suivantes et d'en autoriser les acquisitions pour la somme nominale de 1,00\$, à savoir:

Mont Cascades, phase III:

Mont Orford, lot A-520 - Mont Albert, lot A-523 Mont Apica, lot A-583 - Jasper, lot A-584 -
Mont Royal, lots A-585, A-586, A-587 et A-588 -
Mont St-Hilaire, lot A-589.

Subdivision Laflamme-Kersjes:

Rues 8A-72 et 9-21 - 8A-73, 8A-74 et 8A-75 et 9-22, rang X, canton de Hull.

Subdivision Marc Tardif:

Rues 8A-1/-1 et 8A-105, rang XI, canton de Hull.

Adoptée unanimement.

C-79-676:

Honoraires
professionnels - avocats
éboulement Templeton:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'approuver le paiement du compte des avocats Beaudry, Beaudry, Sarrazin et Letellier, au montant de 6 760,94\$, pour services professionnels dans certaines causes intentées contre l'ancienne municipalité du Village de Templeton et que la dépense en découlant soit chargée aux contribuables de la municipalité susdite, conformément aux dispositions de la loi regroupant les municipalités.

Adoptée unanimement.

C-79-677:

Règlement 527-2-79:

ATTENDU QUE l'examen du dossier du règlement 527-2-79 par le Contentieux du Ministère des Affaires Municipales relève un vice de procédure à l'égard de l'avis public convoquant les contribuables pour la consultation requise en pareil cas;



Formules Municipales Limitée, Farnham, Québec



EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que ce conseil se porte garant du vice de procédure contenu dans l'avis public convoquant les électeurs à se prononcer sur le règlement numéro 527-2-79.

Adoptée unanimement.

C-79-678:

Adjudication de
soumission - rue
Lamarche:

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions suivantes furent reçues pour le prolongement de la rue Lamarche, à savoir:

- Thom Construction Ltée..... 53 829,70\$
- Beaver Asphalte Ltée..... 67 302,75\$
- Constructions Terrac Inc..... 12 447,80\$

QUE le directeur des Services Techniques a fait rapport à l'effet que toutes les soumissions reçues sont conformes et qu'il recommande l'offre la plus avantageuse pour la ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'accepter la soumission de la compagnie Thom Construction Ltée au montant de 53 829,70\$ pour la construction des services d'aqueduc et d'égout et de fondation de rue du prolongement de la rue Lamarche et que les dépenses en découlant soient chargées au règlement numéro 176-79.

Cette adjudication est valable en autant que ledit règlement numéro 176-79 reçoive les approbations requises par la Loi.

Adoptée unanimement.

C-19-679:

Adjudication de
soumission - pavage
boulevard Limbour:

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions suivantes furent reçues pour le pavage du boulevard Limbour, à savoir:

- Les Constructions Deschênes Ltée..... 16 022,00\$
- La Compagnie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée.. 14 991,85\$

QUE les ingénieurs-conseils Lajeunesse & Associés font rapport à l'effet que les soumissions sont conformes et qu'ils recommandent l'adjudication au plus bas soumissionnaire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'accepter la soumission de la Compagnie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, au montant de 14 991,85\$ pour l'exécution des travaux de pavage du boulevard Limbour et que la dépense en découlant soit chargée au règlement numéro 177-79.

Cette adjudication est valable en autant que ledit règlement numéro 177-79 reçoive les approbations requises par la Loi.

Adoptée unanimement.



C-79-680:

Modification - rés.
C-79-359 - engagement
d'experts du P.A.Q.:

ATTENDU QUE le conseil en vertu de sa résolution C-79-359 a autorisé le Gérant à retenir les services des professionnels pour les fins d'expropriations dans le cadre du programme d'amélioration de quartiers Champlain/St-Louis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu de modifier la résolution C-79-359 pour autoriser le Gérant à retenir les services de d'autres firmes d'experts dans le cas où les services des professionnels mentionnés à ladite résolution sont déjà retenus par les propriétaires affectés.

Adoptée unanimement.

C-79-681:

Modification rés.
C-79-639 - transfert
budgétaire nos. 42, 43:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu de modifier comme suit, la résolution C-79-639 se rapportant aux virements budgétaires nos. 42 et 43, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 42:

01 51 100 - Permis de constructions:

Devrait lire 156 000,00\$ au lieu de 156,00\$ et d'ajouter les postes suivants, à savoir:

02 34 300 - Enlèvement de la neige:

521 entretien - travaux de voirie	3 000,00\$
523 entretien - dépotoir	3 000,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 43:

02 14 200 - Financement des élections:

996 50% des dépenses électorales.

Devrait lire 82 000,00\$ au lieu de 82 500,00\$.

Adoptée unanimement.

C-79-682:

Modification - rés.
C-79-578:

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender la résolution C-79-578 demandant au Ministère de l'Environnement d'accorder un octroi à la ville afin d'approfondir l'étude relative aux solutions envisagées pour prévenir les inondations;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu de modifier la résolution C-79-578 pour lire que le coût total de ladite étude ne doit pas excéder la somme de 10 000,00\$.

Adoptée unanimement.





C-79-683:

Emprunts temporaires:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que le directeur du Service des Finances soit et est autorisé à négocier des emprunts temporaires avec la Banque Royale du Canada pour permettre le financement provisoire des règlements suivants, et ce jusqu'à concurrence de 90% des emprunts autorisés, à savoir:

<u>RÈGLEMENT</u>	<u>MONTANT</u>	<u>90%</u>
165-79	249 000,00\$	224 100,00\$
166-79	56 000,00\$	50 400,00\$
167-79	116 000,00\$	104 400,00\$

Que son Honneur le Maire et le directeur du Service des Finances soient et sont autorisés à signer les billets avec la Banque Royale du Canada pour et au nom de la ville; lesdits emprunts devant être contractés graduellement et en fonction des besoins.

Adoptée unanimement.

C-79-684:

Cession d'étude - Loi,
Santé et Sécurité au
Travail:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'autoriser Monsieur Michel Piché, agent de sécurité, à participer à la journée d'étude d'information sur la Santé et Sécurité au Travail, qui se tiendra à Montréal le 1979 09 08 au salon Verdun de l'Hotel Bonaventure, et que ses dépenses lui soient remboursées à même le poste budgétaire no. 02 16 000 319 sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée unanimement.

Monsieur le conseiller Robert Labine prend son fauteuil.

C-79-685:

Transferts budgétaires
nos. 47, 49, 50 & 52:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation partagée du comité administratif, d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 47:

02 32 221 Programme - réfection de trottoirs:

112 rémunération régulière - autres employés	7 000,00\$
626 gravier et concassé	(7 000,00\$)





TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 49:

02 33 000 Travaux Publics - administration:

112	rémunération régulière - autres employés	16 000,00\$
111	rémunération régulière - temps plein	(16 000,00\$)
122	temps supplémentaire - autres employés	27,32\$
121	temps supplémentaire - temps plein	(27,32\$)
6/1	papeterie et fourniture de bureau	500,00\$
750	immobilisation - ameublement et agencement	(500,00\$)

02 34 100 Transport Routier - administration:

111	rémunération régulière - plein temps	(883,18\$)
121	temps supplémentaire - plein temps	613,18\$

02 34 130 Transport Routier - administration:

112	rémunération régulière - autres employés	108,00\$
-----	--	----------

02 34 140 Transport Routier - administration:

112	rémunération régulière - autres employés	162,00\$
-----	--	----------

02 34 220 Trottoirs et Bordures:

624	bois	500,00\$
628	terre végétale et tourbe	(500,00\$)

02 34 221 Programme réfection de trottoir:

625	asphalte	8 000,00\$
626	gravier et concassé	(8 000,00\$)

02 34 230 Arrosage, balayage et nettoyage:

112	rémunération régulière - autres employés	5 500,00\$
122	temps supplémentaire - autres employés	15,00\$
111	rémunération régulière - plein temps	(515,00\$)

02 34 240 Chemins de gravier:

112	rémunération régulière - autres employés	2 500,00\$
121	temps supplémentaire - plein temps	160,00\$
111	rémunération régulière - plein temps	(2 660,00\$)





02 34 300 Enlèvement de la neige:

112	rémunération régulière - autres employés	10 000,00\$
121	temps supplémentaire - plein temps	4 300,00\$
122	temps supplémentaire - autres employés	2 700,00\$
111	rémunération régulière - plein temps	(17 000,00\$)

02 34 400 Eclairage des rues:

549	autre entretien - machinerie et équipement	100,00\$
681	électricité	(100,00\$)

02 34 500 Circulation et signalisation:

122	temps supplémentaire - autres employés	30,00\$
121	temps supplémentaire - plein temps	(30,00\$)
635	peinture	200,00\$
649	autres pièces et accessoires	(200,00\$)

02 35 130 Réseau d'aqueduc:

122	temps supplémentaire - autres employés	300,00\$
121	temps supplémentaire - plein temps	(300,00\$)
515	location - machinerie, véhicules et outils	8 000,00\$
522	entretien - travaux d'aqueduc et d'égouts	(6 000,00\$)
626	gravier et concassé	(2 000,00\$)

02 35 140 Réseau d'égout:

112	rémunération régulière - autres employés	4 000,00\$
111	rémunération régulière - temps plein	(4 000,00\$)
122	temps supplémentaire - autres employés	1 300,00\$
121	temps supplémentaire - temps plein	(1 300,00\$)
515	location - machinerie, véhicules et outils	10 000,00\$
649	autres pièces et accessoires	(10 000,00\$)
623	ciment et béton	200,00\$

02 35 130 Réseau d'aqueduc:

623	ciment et béton	(200,00\$)
-----	-----------------	-------------



02 35 150 Bornes-fontaines:

112	rémunération régulière - autres employés	4 000,00\$
111	rémunération régulière - temps plein	(4 000,00\$)
122	temps supplémentaire - autres employés	100,00\$
121	temps supplémentaire - temps plein	(100,00\$)

02 35 200 Enlèvement des ordures:

111	rémunération régulière - plein temps	2 000,00\$
121	temps supplémentaire - plein temps	20,00\$
649	autres pièces et accessoires	1 000,00\$

02 35 150 Bornes-fontaines:

111	rémunération régulière - plein temps	(2 020,00\$)
649	autres pièces et accessoires	(1 000,00\$)

02 36 100 Edifices publics et espaces verts - administration:

112	rémunération régulière - autres employés	5 400,00\$
121	temps supplémentaire - temps plein	3 000,00\$
122	temps supplémentaire - autres employés	20,00\$
111	rémunération régulière - temps plein	(8 420,00\$)

02 36 200 Edifices publics et espaces verts:

651	Vêtements et accessoires	300,00\$
681	électricité	(300,00\$)

02 37 100 Ateliers mécaniques - administration:

121	temps supplémentaire - plein temps	1 100,00\$
111	rémunération régulière - plein temps	(1 100,00\$)

02 37 200 Ateliers mécaniques - police:

112	rémunération régulière - autres employés	4 500,00\$
111	rémunération régulière - temps plein	(4 500,00\$)
122	temps supplémentaire - autres employés	400,00\$
121	temps supplémentaire - temps plein	(400,00\$)
496	immatriculation des véhicules	1 000,00\$
541	entretien des pneus	(1 000,00\$)
631	essence et diesel	100,00\$





02 37 800 Ateliers mécaniques - ateliers:

631 essence diesel	(100,00\$)
--------------------	-------------

02 37 300 Ateliers mécaniques - travaux publics:

112 rémunération régulière - autres employés	37 000,00\$
111 rémunération régulière - plein temps	(37 000,00\$)
122 temps supplémentaire - autres employés	4 000,00\$
121 temps supplémentaire - temps plein	(4 000,00\$)
496 immatriculation des véhicules	1 000,00\$
541 entretien des pneus	(1 000,00\$)
631 essence diesel	150,00\$

02 37 800 Ateliers mécaniques - ateliers:

631 essence et diesel	(150,00\$)
-----------------------	-------------

02 37 300 Ateliers mécaniques - travaux publics:

635 peinture	10,00\$
649 autres pièces et accessoires	(10,00\$)
639 autres matières non-comestibles	1 000,00\$

02 37 500 Ateliers mécaniques - incendies:

641 pneus	(1 000,00\$)
112 rémunération régulière - autres employés	250,00\$
111 rémunération régulière - temps plein	(250,00\$)
122 temps supplémentaire - autres employés	125,00\$
121 temps supplémentaire - temps plein	(125,00\$)
496 immatriculation des véhicules	100,00\$
541 entretien des pneus	(100,00\$)

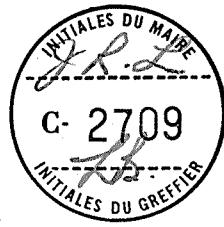
02 37 800 Ateliers mécaniques - ateliers:

112 rémunération régulière - autres employés	550,00\$
111 rémunération régulière - plein temps	(550,00\$)
515 location - machinerie, véhicules et outils	300,00\$
549 autre entretien - machinerie et équipement	(300,00\$)
635 peinture	100,00\$
639 autres matières non-comestibles	(100,00\$)

02 37 900 Ateliers mécaniques - autres:

112 rémunération régulière - autres employés	1 100,00\$
111 rémunération régulière - plein temps	(1 100,00\$)
122 temps supplémentaire - autres employés	50,00\$





121	temps supplémentaire - plein temps	(50,00\$)
496	immatriculation des véhicules	40,00\$
541	entretien des pneus	(40,00\$)
641	pneus	1 000,00\$
649	autres pièces et accessoires	(1 000,00\$)
541	immatriculation des véhicules	40,00\$
641	entretien des pneus	(40,00\$)
641	pneus	1 000,00\$
649	autres pièces et accessoires	(1 000,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 50:

01 41 201	Revenu - location de glace Gatineau:	(3 640,00\$)
01 41 202	Revenu - location de glace Pte-Gatineau	(4 290,00\$)
01 41 203	Revenu - location de glace Touraine	(4 485,00\$)

02 74 200 Patinage artistique:

517	location de glace	9 685,00\$
-----	-------------------	------------

02 74 300 Patinage artistique:

517	location de glace	2 730,00\$
-----	-------------------	------------

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 52:

01 72 000	Revenu - compensation taxe de vente	(15 500,00\$)
-----------	-------------------------------------	---------------

02 19 900 Autres dépenses d'administration:

911	Don à la Pointe aux Jeunes	15 500,00\$
-----	----------------------------	-------------

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 55:

01 72 000	- Compensation taxe de vente	2 000,00\$
-----------	------------------------------	------------

02 35 990 - Inondations:

121	temps supplémentaire	(600,00\$)
522	entretien travaux d'aqueduc et d'égout	2 600,00\$

Son Honneur le Maire et Messieurs les conseillers Jérôme Falardeau, Fernand Larose et Rhéal Lalonde ont enregistré leur dissidence à l'égard du virement budgétaire no. 52 et monsieur le conseiller Conrad Bouffard a enregistré sa dissidence contre les transferts budgétaires nos. 47, 49, 50 et 55.

Adoptée.



C- / 9 - 686:

Déplacement de réseau
téléphonique - boul.
St-René:

ATTENDU QUE par sa résolution C-78-657 le conseil a demandé le déplacement d'une partie du réseau téléphonique sur le boulevard St-René est;

QUE l'approbation des coûts par le conseil est requise avant l'exécution des travaux et que la compagnie Bell Canada a fourni une estimation se chiffrant à 987,05\$;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'accepter l'estimation de Bell Canada, au montant de 987,05\$, pour le déplacement du réseau téléphonique sur la partie est du boulevard St-René, le tout tel que demandé par la résolution C-78-657 et que ces coûts soient payés à même les deniers du règlement /0/-6.

Adoptée unanimement.

C- / 9 - 687:

Répression des mauvaises herbes:

ATTENDU QUE le Service des Travaux Publics a obtenu certains renseignements d'un horticulteur professionnel pour améliorer l'entretien des espaces verts dans la ville et qu'une somme de 3 000,00\$ est requise pour donner suite à ses recommandations;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif:

- 1o.- d'autoriser l'acquisition d'équipement et de matériel requis à cette fin;
- 2o.- d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer le transfert budgétaire suivant, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 53:

02 35 140 - Hygiène du milieu - réseau
d'égout:

649 autres pièces et
accessoires (3 400,00\$)

02 83 361 - immobilisations édifices:

740 immobilisation - machinerie
et outillage 3 400,00\$



RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Larose, secondé par monsieur le conseiller Noël Charette et résolu que la résolution principale soit remise pour étude lors de la préparation du budget de 1980.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

CONTRE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

CONTRE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

La résolution pour différer est rejetée sur division 5 contre 5.

La résolution principale est rejetée sur division 5 contre 4.

C-79-688:

Logements subventionnés
secteur P.A.Q. Champlain
/St-Louis:

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport en date du 1979 08 16 concernant les acquisitions de terrains pour la construction de logements subventionnés dans le secteur Champlain/St-Louis;

QUE suite aux discussions avec le directeur du Service d'Urbanisme, les membres du comité administratif sont d'avis qu'il y a lieu d'abandonner les projets d'acquisition sur la rue Robitaille dans le secteur précité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy, secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de modifier le projet P.A.Q. Champlain/St-Louis eu égard aux logements subventionnés pour abandonner les projets d'acquisition de terrains sur la rue Robitaille seulement.

Adoptée unanimement.



C-79-689:

P.A.Q. - acquisition de
lots:

ATTENDU QUE Messieurs Fernand et Roméo Charron sont disposés à vendre à la ville l'immeuble composé des lots 326, 327-1, 328-1 et 329-2-1 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau, tel que le tout se trouve actuellement avec circonstance et dépendance y érigées;

QUE Madame Yvonne Cyr demeurant au 5 de Lamenais, secteur Pointe-Gatineau, est également disposée à vendre à la ville l'immeuble composé du lot 383-2-1 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif:

- 1o.- d'autoriser l'acquisition des lots 326, 327-1, 328-1 et 329-2-1 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau, contenant en superficie environ 6 160 pieds carrés, de MM. Fernand et Roméo Charron pour la somme de 17 000,00\$ aux conditions ci-après mentionnées:
- 2o.- d'accepter l'acquisition du lot 383-2-1 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau, contenant en superficie environ 8 437 pieds carrés de Mme Yvonne Cyr pour la somme de 3 000,00\$ aux conditions ci-après mentionnées:

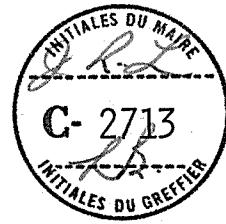
a) Titre de propriété:

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des 30 dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les 30 dernières années jusqu'à ce jour.

b) Possession et conditions:

La ville de Gatineau jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, à savoir:

- 1- De prendre le tout dans son état actuel avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment les servitudes d'utilité publique enregistrées contre lesdits lots;
- 2- De payer le coût dudit acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;



- 3- De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature des actes de vente;
- 4- La ville n'ajusterà pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurance et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

Adoptée unanimement.

C-79-690:

Rescission rés. C-79-136:

ATTENDU QUE la résolution C-79-136 a pour objet d'autoriser des poursuites légales contre Les Sablières C.P.S. Ltée, suite à un refus d'approvisionnement découlant d'une soumission acceptée;

QUE les frais judiciaires pouvant découler d'une telle poursuite seraient supérieurs à la différence dans le coût d'approvisionnement de sable tamisé;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de rescinder la résolution C-79-136 pour la raison mentionnée au préambule de la présente résolution; le directeur du Service des Achats a requis de s'abstenir de s'adresser à cette compagnie à l'intérieur des limites légales.

Adoptée unanimement.

C-79-691:

Soumission équipement - non disponibilité:

ATTENDU QUE la compagnie Bonaventure Ford Ltée informe la municipalité qu'elle ne peut donner suite à l'adjudication en sa faveur par la résolution C-79-561, pour les équipements ci-dessous, à cause du fait que la compagnie Ford du Canada a cessé de produire de tels véhicules, à savoir:

- Annexe "C": 3 camionnettes,
9 920 livres.....27 274,32\$
- Annexe "E": 1 camionnette à bascule,
8 500 livres.....10 721,91\$

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard, secondé par monsieur le conseiller Noel Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de modifier la résolution C-79-561 de façon à y biffer, à cause de l'impossibilité de livraison par la compagnie Bonaventure Ford Ventes Limitée, les équipements compris dans les annexes ci-dessous:

- Annexe "C": 3 camionnettes, 9 920 livres
Bonaventure Ford Ventes
Limitée.....27 274,32\$
- Annexe "E": 1 camionnette à bascule,
8 500 livres - Bonaventure
Ford Ventes Limitée.....10 721,91\$

Adoptée unanimement.



C-79-692:

Modification - rés.

C-79-537 - logements
subventionnés:

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec sollicite des précisions à l'égard du contenu de la résolution C-79-537 relative à la construction de logements subventionnés;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'amender la résolution C-79-537 pour stipuler que les unités de logement dont il est fait allusion à l'avant dernier alinéa de ladite résolution, seront pour famille.

Adoptée unanimement.

C-79-693:

Brigadiers adultes:

ATTENDU QUE la Sûreté Municipale a produit un rapport concernant les traverses d'écoliers devant être protégées par les brigadiers adultes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'approuver le rapport présenté par la Sûreté Municipale et d'établir les normes minimales ci-dessous énumérées pour les périodes d'entrée et de sortie des écoliers, le tout en rapport des traverses d'écoliers pouvant être protégées par des brigadiers adultes.

1) Traverse normale à deux voies de circulation:

nombre minimal d'élèves requis.....45
nombre minimal de voitures requises.....270

2) Traverse à plus de deux voies de circulation:

nombre minimal d'élèves requis..... 45
nombre minimal de voitures requises.....180

3) Traverse dont l'aspect physique immédiate diminue la visibilité des conducteurs de véhicules ou des élèves qui empruntent cet endroit:

nombre minimal d'élèves requis..... 45
nombre minimal de voitures requises.....135

Monsieur le conseiller Conrad Bouffard enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 8 contre 1.

C-79-694:

Rescission rés. C-79-341
pavage secteur rural:

ATTENDU QUE les exigences établies en vertu de la résolution C-79-341 à l'égard du dépôt ou du bon de garantie devant être fourni avant l'exécution des travaux de construction des rues en secteur rural est impossible d'application;

RESCINDE VOIR
RES. C. 86-1317

D.G.K.



EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Noel Charette, secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu de modifier la résolution C-79-341 de façon à biffer toute allusion relative à la fourniture de garantie quelconque devant être fournie avant le début des travaux de construction de rues en secteur rural.

Adoptée unanimement.

C-79-695:

Transport en commun -
qualité du service:

ATTENDU QU'à la suite de l'instauration d'un nouveau circuit de transport en commun, plusieurs plaintes ont été enregistrées auprès de la Commission de Transport et des membres du conseil de la Ville;

QUE la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais a effectué un sondage dans le but de déterminer si les nouveaux circuits de transport en commun desservent adéquatement ses usagers;

QU'au cours d'une rencontre entre les représentants de la ville et de la C.T.C.R.O., les résultats du sondage furent dévoilés et il en ressort que 253 répondants estiment que les nouveaux circuits constituent une amélioration tandis que 810 personnes partagent l'opinion contraire;

QUE les secteurs Du Barry, North Loop, Gatineau et Templeton sont affectés par des coupures substantielles;

QUE le conseil estime qu'un comptage par secteur s'impose pour permettre au conseil et à la Commission de disposer des renseignements permettant de prendre des décisions pour répondre adéquatement aux besoins des usagers du transport en commun;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu:

1o.- de demander à la C.T.C.R.O. d'effectuer des comptages par secteur des usagers pour fins de comparaison avec une période identique de l'année 1978;

2o.- d'apporter des modifications aux circuits des secteurs Du Barry, North Loop, Gatineau et Templeton de façon à ce que les usagers desdits circuits jouissent d'une qualité et d'une fréquence de services comparables à celles offertes avant le 1979 06 18.

Adoptée unanimement.



C-79-696:

Engagement d'ingénieurs.
projet Burda:

ATTENDU QUE le promoteur de la subdivision du projet Burda a discontinué ses travaux de construction de rues;

QUE le conseil a décidé de poursuivre les travaux par règlement d'emprunt remboursable par une taxe d'amélioration locale;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Robert Labine et résolu de retenir les services de la firme d'ingénieurs-conseils Jean-Luc Allary & Associés pour la mise à jour des plans, la préparation des documents de soumission et la surveillance des travaux.

Adoptée unanimement.

C-79-697:

Comité Consultatif du
plan directeur
d'urbanisme:

ATTENDU QUE Monsieur René Rivard a remis sa démission à titre de représentant du secteur Pointe-Gatineau au sein du Comité Consultatif du plan directeur d'urbanisme;

QU'au terme de la résolution C-79-462 ayant pour effet de créer ledit comité consultatif, le représentant du secteur rural de Templeton devait être désigné à une date ultérieure;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Honoré Séguin secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu de nommer au sein du Comité Consultatif du Plan d'Urbanisme, Monsieur Guy Charron à titre de représentant du secteur rural à l'égard de la section agricole et d'accepter la démission de Monsieur René Rivard; toutes les conditions mentionnées à la résolution C-79-462 s'appliquent également dans le cas de la nomination de Monsieur Guy Charron.

Adoptée unanimement.

C-79-698:

Employée temporaire -
Service d'Urbanisme:

ATTENDU QU'une employée du Service d'Urbanisme quitte temporairement son poste pour un congé de maternité à compter du 1979 09 04;

QUE le directeur de ce service demande que l'employée temporaire devant combler cette vacance soit embauchée à compter du 1979 08 27 afin qu'elle puisse bénéficier d'une période d'entraînement;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'autoriser le directeur du Service du Personnel à embaucher une employée temporaire à compter du 1979 08 27 pour combler la vacance du poste de commis 11 au Service d'Urbanisme, le tout en conformité avec la recommandation du Gérant.

Adoptée unanimement.



RESCINDÉ VOIR

RES. C-79-734

C-79-699:

Acquisition de terrain -
M. Rodrigue Fournier:

ATTENDU QU'il est impossible de donner suite aux dispositions de la résolution C-79-170 ayant pour effet de rembourser Monsieur Rodrigue Fournier pour les frais encourus lors de la vente pour taxes, suite à l'acquisition du lot 25A, partie ouest, rang V, canton de Templeton;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Honoré Séguin, secondé par monsieur le conseiller Noel Charette et résolu d'acquérir de Monsieur Rodrigue Fournier, le lot 25A partie ouest, rang V, canton de Templeton, pour la somme de 721,24\$ dès que ce dernier aura signé l'acte notarié consenti par le conseil en vertu de sa résolution C-79-94.

Il est de plus résolu que les honoraires pour la préparation de ce contrat, soient à la charge de la ville.

Adoptée unanimement.

Monsieur le conseiller Robert Labine quitte son fauteuil.

C-79-700:

Employés temporaires -
Travaux Publics:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Fernand Larose et résolu d'autoriser le directeur du Service du Personnel à extensionner de 125 jours/personnes la période d'engagement de 4 employés temporaires affectés à la construction de bordures et trottoirs au Service des Travaux Publics et que les fonds pour cette fin soient puisés à même les affectations du poste budgétaire 02 34 221-112.

Adoptée unanimement.

C-79-701:

Employés temporaires -
Service des Loisirs:

ATTENDU QU'il est nécessaire d'engager du personnel temporaire au Service des Loisirs et de la Culture afin de pouvoir compléter les travaux prévus au plan triennal pour l'année en cours à l'égard de l'amélioration de divers parcs municipaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu d'autoriser le directeur du Service du Personnel à engager 4 employés temporaires au Service des Loisirs et de la Culture pour la période du 1979 09 10 au 1979 11 30 et que la dépense en découlant soit chargée au poste budgétaire no. 02 75 100-112.

Adoptée unanimement.

C-79-702:

Echange de terrain -
C.S.C.:

ATTENDU QUE le Gérant a produit un rapport relatif à la compensation de la taxe d'amélioration locale devant être négociée avec la Commission Scolaire Champlain dans le cadre de l'échange des lots 8-10-2 et 8-10-1 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau;



QUE cette étude fait mention que le lot 8-10-1 cédé par ladite Commission Scolaire, n'est affecté d'aucune taxe d'amélioration locale;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu de modifier la résolution C-79-177 à l'effet de retrancher toute allusion concernant la compensation relative à la taxe d'amélioration locale sur le lot 8-10-1 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau.

Adoptée unanimement.

C-79-703:

Employée temporaire -
élection:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu d'autoriser le directeur du Service du Personnel à recruter sur demande du Président d'Election, jusqu'au 1979 11 15, une employée temporaire pour remplir la fonction de sténo-dactylo et que les fonds pour cette fin soient pris à même les affectations budgétaires numéro 06 1470-112.

Adoptée unanimement.

C-79-704:

Ingénieurs-conseils pour
étude du système
électrique - aréna de
Pointe-Gatineau:

ATTENDU QUE le programme des immobilisations de la Ville pour les années financières 1979, 1980 et 1981 prévoit des modifications au système d'électricité du stade Pierre Lafontaine;

QUE des sommes sont prévues au règlement 161-79 pour l'étude du système électrique en 1979;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de retenir les services du bureau des ingénieurs-conseils Desmarais, Bélasky et Associés pour la préparation des plans et devis ainsi qu'une estimation des coûts pour l'exécution de cet ouvrage.

Que les fonds pour cette fin soient puisés à même les affectations du règlement 161-79.

Adoptée unanimement.

C-79-705:

Rescission résolution
C-79-563 - stationnement
partie rue Canipco:

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Larose, secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu de rescinder à toute fin que de droit, la résolution C-79-563 interdisant le stationnement sur le côté sud de la partie de la rue Canipco comprise entre les rues Maple et Main.

Adoptée unanimement.



C-79-706:

Marché public - rue
Notre-Dame:

ATTENDU QUE la Corporation d'Aménagement dela rue Notre-Dame de Gatineau demande au conseil d'ajouter la vente des produits ci-dessous énumérés à ceux déjà autorisés à la résolution C-79-650, à savoir:

- articles d'artisanat;
- produits comestibles naturels;
- produits d'apiculture;
- poissons;
- patisserie.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Larose, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu de modifier la résolution C-79-650 relative au marché public sur la rue Notre-Dame, de façon à permettre la vente des produits mentionnés au préambule de la présente.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION:

Messieurs les conseillers

Richard Trottier,
Noel Charette,
Honoré Séguin,
Julien Soucy,
Jérôme Falardeau,
Fernand Larose.

CONTRE LA RESOLUTION:

Messieurs les conseillers

Conrad Bouffard,
Rhéal Lalonde.

La résolution est adoptée sur division 6 contre 2.

C-79-707:

Modification - contrat
pavage rue Bellehumeur:

ATTENDU QUE le bureau des ingénieurs-conseils Boileau & Associés a informé la municipalité que les pièces d'équipement concernant l'éclairage de la rue Bellehumeur ne peuvent être livrés avant un délai de 12 à 14 semaines de la date de la signature du contrat et qu'il recommande de modifier le contrat de la compagnie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée pour autoriser un délai additionnel dans le cas des travaux d'éclairage de ladite rue;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier, secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu d'ajouter une clause au contrat de la compagnie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée stipulant qu'aucune pénalité ne sera encourue si les travaux d'éclairage de la rue Bellehumeur sont terminés dans un délai de 16 semaines après la signature du contrat.

Adoptée unanimement.



AVIS DE MOTION:

Il est proposé par monsieur le conseiller Noel Charette qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour modifier les règlements de zonage en vigueur dans les limites de la ville afin de permettre l'implantation de garderies de jour dans certains zones et pour établir les normes applicables dans ces cas.

AVIS DE MOTION:

Il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour amender les règlements 358 de l'ancienne ville de Gatineau et 380-1 dans le but d'enlever les dispositions relatives à la distance d'implantation entre les stations de service et les postes de carburant.

AVIS DE MOTION:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour décréter des travaux de voirie et de pavage dans la subdivision Marc Tardif, sur le lot 8A, rang XI, canton de Hull et pour autoriser un emprunt par obligations pour en payer le coût.

AVIS DE MOTION:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour décréter des travaux de voirie et de pavage dans la subdivision La Pineraie de Val des Monts pour l'ouverture des rues 7A-70 et 7A-74, rang XII, canton de Hull et pour autoriser un emprunt par obligations pour en payer le coût.

AVIS DE MOTION:

Il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour décréter les travaux de voirie et de pavage dans la subdivision Les Hauts Monts pour l'ouverture de la rue 13A-39 et 13A-23, rang XVI, canton de Hull et pour autoriser un emprunt par obligations pour en payer le coût.

AVIS DE MOTION:

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour amender le règlement 163-79 dans le but d'approprier des deniers supplémentaires pour le parachèvement des travaux de prolongement de la rue Des Voyageurs et le raccordement des services municipaux du lot 587-514 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau.



C-79-708:

Règlement 177-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier, secondé par monsieur le conseiller Fernand Larose et résolu que le règlement numéro 177-79 concernant le pavage du boulevard Limbour, soit et est approuvé tel que lu.

AMENDEMENT:

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard, secondé par monsieur le conseiller Noel Charette et résolu de modifier aux endroits requis, le règlement 177-79 pour préciser que cet emprunt sera remboursé pendant une période de 10 ans.

EN FAVEUR DE L'AMENDEMENT:

Messieurs les conseillers Richard Trottier,
 Conrad Bouffard,
 Noel Charette.

CONTRE L'AMENDEMENT:

Messieurs les conseillers Honoré Séguin,
 Julien Soucy,
 Jérôme Falardeau,
 Rhéal Lalonde,
 Fernand Larose.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les conseillers Richard Trottier,
 Noel Charette,
 Honoré Séguin,
 Julien Soucy,
 Jérôme Falardeau,
 Fernand Larose,
 Rhéal Lalonde.

CONTRE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Monsieur le conseiller Conrad Bouffard.

L'amendement est rejeté sur division 5 contre 3.

La résolution principale est adoptée sur division 7 contre 1.

C-79-709:

Règlement 178-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Honoré Séguin, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu que le règlement numéro 178-79 décrétant des travaux de pavage sur les rues de la subdivision Laflamme-Kersjes, phase 1, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

Monsieur le conseiller Noel Charette quitte son fauteuil.



C-79-710:

Règlement 179-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Honoré Séguin, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu que le règlement numéro 179-79 décrétant des travaux de pavage des rues de la subdivision Bois de Limbour, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-79-711:

Règlement 180-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Honoré Séguin, secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu que le règlement numéro 180-79 autorisant des travaux de fondation et de drainage dans la subdivision Burda, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-79-712:

Règlement 181-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu que le règlement numéro 181-79 modifiant les règlements de zonage existants en vue d'établir les dispositions relatives aux bâtiments jumelés, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-79-713:

Règlement 182-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu que le règlement numéro 182-79 relativement à l'enlèvement et au transport des ordures ménagères, soit et est approuvé tel que lu.

RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau, secondé par monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu que le règlement numéro 182-79 soit remis pour étude supplémentaire.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les conseillers

Conrad Bouffard,
Noel Charette,
Honoré Séguin,
Julien Soucy,
Jérôme Falardeau,
Fernand Larose,
Rhéal Lalonde.

CONTRE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Monsieur le conseiller

Richard Trottier.

La résolution pour différer est adoptée sur division 7 contre 1.



C-79-714:

Levée d'assemblée:

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier, secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu que l'assemblée soit ajournée au 1979 09 17.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, MAIRE

LAURIER BECHAMP, GREFFIER

* RATIFIE PAR LA RESOLUTION C-79-771.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée spéciale du conseil de la ville de Gatineau, tenue le 1979 09 10 à 19:00 et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Richard Trottier, Conrad Bouffard, Jérôme Falardeau, Fernand Larose, Rhéal Lalonde et François Leclerc, formant quorum de ce conseil et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Messieurs les conseillers Honoré Séguin, Julien Soucy et Raymond Dupont ont motivé leur absence.

Cette séance spéciale a été convoquée par Son Honneur le Maire et il sera pris en considération le sujet suivant, à savoir:

1.- Hockey Mineur - affiliation et territoire.

C-79-715:

Hockey Mineur -
Affiliation et
territoire:

ATTENDU QUE les équipes de hockey mineur des villes d'Aylmer, Hull et Gatineau disputent leurs parties dans le district de l'Association de Hockey du District d'Ottawa;

QUE la Fédération de Hockey sur Glace du Québec refuse la permission aux équipes des villes précitées d'évoluer du côté ontarien alors que cette permission a été accordée durant les 5 dernières années;

QUE la participation des équipes des villes ci-avant mentionnées dans la ligue Régionale Outaouais cause un préjudice sérieux aux participants en nécessitant des dépenses de transport et d'hébergement à l'extérieur de leur ville respective et que l'état des routes durant la saison hivernale est sujet à des variations rapides et peut conséquemment occasionner des déplacements dans des situations dangereuses;



QUE ces déplacements sont également préjudiciables au bien-être physique des jeunes joueurs;

QUE la majorité des parents sont en désaccord avec la participation de leurs enfants à une telle ligue et les instructeurs concernés partagent également cette opinion;

QUE les Associations de Hockey Mineur Local des Villes précitées ont également effectué des revendications identiques;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard, secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu de demander aux autorités de l'A.C.H.A. (Association Canadienne de Hockey Amateur) de permettre aux joueurs des équipes de hockey des villes de Aylmer, Hull et Gatineau de jouer sur le territoire de l'O.D.H.A. (Ottawa District Hockey Association) dans la ligue N.C.M.H.L. (National Capital Minor Hockey League) tout en demeurant affiliées à la Fédération de Hockey sur Glace du Québec.

Adoptée unanimement.

C-79-716:

Levée d'assemblée:

Il est proposé par monsieur le conseiller François Leclerc, secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, MAIRE

LAURIER-BECHAMP, GREFFIER

* RATIFIE PAR LA RESOLUTION C-79-771.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la ville de Gatineau, tenue le 1979 09 17 à 20:00 et à laquelle sont présents: son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers, Yves Audette, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Noel Charette, Honoré Séguin, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Fernand Larose, Robert Labine et Rhéal Lalonde.

Monsieur le conseiller Raymond Dupont a motivé son absence.

Egalement présents: MM. Laurier Béchamp, Greffier,
Jean-Charles Laurin, Asst.-Greffier,
Normand Racicot, Gérant.



C-79-717:

Procès-verbal - comité

administratif:

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires des assemblées du comité administratif, tenue les 1979 09 05 et 1979 09 12 soient et sont approuvés tels que présentés.

Adoptée unanimement.

CORRESPONDANCE

lo.- Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Gatineau -
choix d'un site.

C-79-718:

Arrêt intersection Notre-Dame/Plouffe:

ATTENDU QUE depuis le début de la construction de l'intercepteur régional, la rue Plouffe devient l'artère principale se joignant à l'extrémité est de la rue Notre-Dame;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de rescinder la résolution décrétant un arrêt sur la rue Plouffe est, à l'intersection de la rue Notre-Dame et d'autoriser les Travaux Publics à procéder à l'enlèvement de l'affichage à cet effet.

Adoptée unanimement.

C-79-719:

Eclairage:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de demander à l'Hydro-Québec d'installer 2 luminaires mercure, 10 000 lumens, sur poteaux de bois existants sur le Chemin Denis, le tout tel que montré au plan ER-79-13 préparé par les Services Techniques municipaux.

Adoptée unanimement.

MODIFIÉ VOIR
RES. C-79-795

C-79-720:

Cours de perfectionnement:

ATTENDU QUE le comité de travail chargé d'établir une politique concernant les cours de perfectionnement recommande que les employés des Services Techniques soient libérés pour suivre des cours de perfectionnement en technique intégrée d'aménagement et d'ingénierie;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'autoriser le directeur des Services Techniques à libérer certains techniciens à son service pour suivre des cours de perfectionnement en technique intégrée d'aménagement et d'ingénierie pour la période du 1979 10 17 au 1980 03 26 pour 22 sessions de 6 heures (3 heures en après-midi/3 heures en soirée) et les employés ainsi libérés doivent se conformer aux dispositions de la résolution C-75-106.



C-79-721:

Subdivision Les Hauts
Monts:

ATTENDU QUE la résolution C-79-674 autorise l'acquisition des rues 13A-39 et 13A-23, rang XVI, canton de Hull, et qu'il y a lieu d'apporter une précision quant aux parties desdites rues devant faire l'objet d'acquisition;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de modifier la résolution C-79-674 pour stipuler que dans le cas de l'acquisition des rues 13A-39 et 13A-23, rang XVI, canton de Hull, dans la subdivision Les Hauts Monts, il s'agit seulement des parties de rue desservant les lots 13A-4, 13A-25, 13A-26 et 13A-40 à 13A-46 inclusivement, rang XVI, canton de Hull.

Adoptée unanimement.

C-79-722:

Congrès de l'Association
des Ingénieurs Municipaux
du Québec:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'autoriser Monsieur Georges Raymond, Directeur des Travaux Publics, à assister au congrès de l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec à Hull, du 1979 10 14 au 1979 10 17 et que les sommes prévues au budget à cet effet lui soient versées, le tout en conformité avec la politique en vigueur.

Adoptée unanimement.

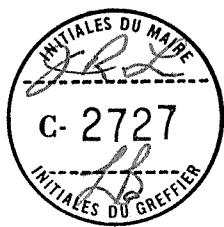
C-79-723:

Etude d'ensemble -
subdivision Jean Lamothe:

ATTENDU QUE les ingénieurs-conseils Bessette, Crevier, Parent, Tanguay & Associés ont présenté un rapport concernant l'évacuation des eaux usées dans la subdivision Jean Lamothe, sur partie du lot 13A, rang XVI, canton de Hull;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy, secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardreau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'accepter le rapport des ingénieurs-conseils Bessette, Crevier, Parent, Tanguay & Associés en date du 1978 12 05 concernant l'évacuation des eaux usées portant sur les lots 13A-26, -33, -40, -41, -42, -43, -44 et -45, rang XVI, canton de Hull et d'autoriser la transmission dudit rapport à la Communauté Régionale de l'Outaouais.

Adoptée unanimement.



C-79-724:

Demandes de lotissement:

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et qu'il en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu de recommandations unanimes du Comité Administratif de donner son assentiment aux demandes de lotissement ci-après indiquées pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:

- 1o.- M. David Azrieli,
lot 602-1 du cadastre officiel de Pointe-Gatineau,
plan no. 24036-8533-S,
préparé par M. Hugues St-Pierre, le 1979
07 10.
- 2o.- M. Gaétan Levac,
lot: 1B-1, rang 11, canton de Templeton,
plan no. S-1224-3774-L,
préparé par M. Louis Lavoie, le 1978 10
13.
- 3o.- M. Raymond Séguin,
lot 22B-9, rang IV, canton de Templeton,
plan no. S-1273-3833-L,
préparé par Louis Lavoie, le 1979 05 22.
- 4o.- M. René Legault,
lots: 19C-26-1 et 19C-27-1, rang 11,
canton de Templeton,
plan no. S-1310-4002-L,
préparé par Louis Lavoie, le 1979 07 25.
- 5o.- M. Keihachi Ishikawa,
lots: 1A-30 et 1A-31, rang V, canton de
Hull,
plan no. N-4394-1,
préparé par Marcel Ste-Marie, le 1979 07
11.
- 6o.- M. George Nayel,
lots: 3A-79 et 3A-80, rang VI, canton de
Hull,
plan no. S-1280-2606-N,
préparé par Raynald Nadeau le 1979 04 04.
- 7o.- MM. Michel et Gilles Lauzon,
lot 9A-7, rang 11, canton de Templeton,
plan no. 791258,
préparé par André Défayette, le 1979 02
02.

PROJET D'ANNULATION:

- 1o.- M. George Nayel,
lots: 3A-42 et 3A-77, rang VI, canton de
Hull,
préparé par Raynald Nadeau le 1979 05 05.

Adoptée unanimement.



C-79-725:

Arrêt multi-sens - rues Watt et Sabourin:

ATTENDU QUE la circulation est considérablement plus accrue au carrefour des rues Watt et Sabourin depuis le début des travaux de construction de l'intercepteur régional et qu'il y a lieu de prendre des dispositions pour assurer la sécurité du public;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de décréter un arrêt multi-sens au carrefour des rues Sabourin et Watt.

Adoptée unanimement.

C-79-726:

Noms de rues:

ATTENDU QUE la division cadastre et toponymie au Service d'Urbanisme a formulé certaines recommandations quant aux noms à être donnés à certaines rues;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de décréter que les rues portant les numéros de cadastre ci-après mentionnés porteront le nom indiqué en regard avec chacun desdits cadastre, à savoir:

- 26-35 ptie et 26-50 ptie au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau - rue CHAMPAGNE.
- 26B-20 et 26B-21, rang 1, canton de Templeton - rue NEUVILLE.
- 26B-22, rang V1, canton de Templeton - rue VIMONT.
- 4C-2, 5A-2, 5B-2, 5C-2, 5D-1 et 6C-1, rang III, canton de Templeton - rue ARTHUR FECTEAU.
- 5C-3, 5D-2, 5D-3 et 6C-3, rang III, canton de Templeton - BOULEVARD INDUSTRIEL (prolongement).
- 5A-9-1 et 5A-10-1, rang 11, canton de Templeton - rue PLACE DE TEMPLETON.

Adoptée unanimement.

C-79-727:

P.A.Q. - Champlain/
St-Louis:

ATTENDU QUE la ville s'est engagée conjointement avec la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et la Société d'Habitation du Québec à réaliser un programme d'améliorations de quartiers pour le secteur Champlain/St-Louis, et que le règlement numéro 115-78 prévoit des deniers aux fins de subventions à la restauration de logements;





QUE les dossiers ci-après mentionnés ont été acceptés par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et la Société d'Habitation du Québec pour fins de rénovation et subvention;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'aprouver les dossiers ci-dessous mentionnés pour les montants indiqués, à savoir:

Dossier	Propriétaire et adresse	Loge- ments	Cout total rénovation	S.H.Q. ville	S.C.H.L. Prêt	S
04/-A49	Gilles Bégin 21 Jacques-Cartier	2	14 000\$	3 500\$	8 000\$	2
05/-C19	Hélène Desjardins 44 St-Antoine.	4	52 417\$	10 000\$	30 000\$	10

Il est de plus résolu d'approprier les fonds ainsi autorisés à même les deniers du règlement numéro 115-78.

Adoptée unanimement.

C-79-728:

Vente de la rue 572-39:

ATTENDU QUE la rue portant le numéro de cadastre 572-39 a été fermée à la circulation par le règlement 149-79 de la municipalité et que le conseil désire maintenant céder cette rue aux Cimetières Catholiques Regroupés de Hull;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'autoriser la vente du lot 572-39 aux Cimetières Catholiques Regroupés de Hull pour la somme nominale de 1,00\$ et que son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte de vente dès que la Commission Municipale du Québec aura donné son assentiment à cette transaction.

Adoptée unanimement.

C-79-729:

Rapport concernant une
requête d'interdiction
de stationnement rue
Mont-Luc:

ATTENDU QUE la Sûreté Municipale a étudié la demande de l'Association des Propriétaires du Mont-Luc pour interdire le stationnement sur la rue Mont-Luc;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'interdire en tout temps le stationnement sur la rue Mont-Luc, sur le côté en bordure du parc.

Adoptée unanimement.



C-79-730:

Circulation Place d'Or:

ATTENDU QU'à la demande de l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau, le Service de la Police a produit un rapport d'étude concernant la circulation et le stationnement au complexe Place d'Or et a formulé certaines recommandations à cet égard;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif:

1o.- d'établir 2 zones débarcadères de 7 mètres de longueur chacune, aux endroits suivants:

a) entre les 2 colonnes au numéro civique 26 de la rue Claire;

b) entre les 2 colonnes au numéro civique 25 de la rue Guertin;

2o.- d'interdire à tous les véhicules- automobiles l'accès à la rue Guertin via la rue Onésime.

Adoptée unanimement.

C-79-731:

Rescission résolutions - servitude de vue:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu de rescinder à toute fin que de droit les résolutions C-79-646 et C-79-647 relatives à des servitudes de vue consenties par la ville.

Adoptée unanimement.

C-79-732:

Servitude de vue - M.
Denis Doucet - lot 1A-159

ATTENDU QUE la maison érigée sur le lot 1A-158, rang VI, canton de Hull, est affectée par une ouverture dans le mur nord-est donnant sur le terrain de la Ville de Gatineau et qui est située à une distance inférieure à celle permise par la Loi;

QUE la Ville est propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1A-159, rang VI, canton de Hull;

QUE pour obvier à cette illégalité les parties conviennent ce qui suit:

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif:



- 1o.- d'accorder à Monsieur Denis Doucet, à titre de servitude contre le lot 1A-159, rang V1, canton de Hull, le droit de garder la fenêtre illégale qu'il a actuellement dans le mur "nord-est" de sa maison; il est entendu que ledit Denis Doucet ne peut aggraver la présente servitude en pratiquant de nouvelles ouvertures dans ledit mur.
- 2o.- la présente servitude n'a pas pour effet de restreindre de quelque façon que ce soit le droit des propriétaires de chacune des parties.
- 3o.- la présente servitude demeure tant et aussi longtemps que la bâtie construite sur le lot 1A-158, rang V1, canton de Hull, propriété de Monsieur Denis Doucet ne sera pas détruite; s'il y avait destruction totale de cet immeuble, la présente servitude serait alors annulée.
- 4o.- la présente servitude est consentie à perpétuité pour la somme de 50,00\$ et de plus les frais pour la préparation et l'enregistrement de l'acte notarié sont à la charge de Monsieur Denis Doucet.

Que son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer l'acte notarié requis à cette fin dès que la Commission Municipale de Québec aura donné son assentiment à la présente servitude.

Adoptée unanimement.

C-79-733:

Transferts budgétaires
nos. 51 et 57

Il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les virements budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 51:

02 41 000 - Bureau du Directeur:

494 cotisations et abonnements	100,00\$
--------------------------------	----------

02 42 000 - Projets:

740 Immobilisation - ameublement et agencement	(100,00\$)
---	------------

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 57:

01 72 000 - Compensation - taxe de vente	(700,00\$)
---	------------

02 83 345 - Rue Des Voyageurs:

/11 immobilisation - infrastructure	700,00\$
-------------------------------------	----------

Messieurs les conseillers Honoré Séguin et Fernand Larose enregistrent leur dissidence à l'égard du virement budgétaire no. 51.

Adoptée sur division 8 contre 2.



C-79-734:

Acquisition de terrain -
M. Rodrigue Fournier:

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la résolution C-79-699 et qu'il y a lieu d'effectuer une correction afin de redresser la situation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu:

- 1o.- de rescinder à toute fin que de droit la résolution C-79-699 et de consentir à Monsieur Rodrigue Fournier, un contrat de vente à l'égard du lot 25A partie ouest, rang V, canton de Templeton, acquis par ce dernier lors de la vente pour taxe du mois de décembre 1977.
- 2o.- d'acquérir du même Rodrigue Fournier, le lot 25A partie ouest, rang V, canton de Templeton, pour la somme de 721,24\$ dès qu'il aura complété la transaction dont il est fait allusion à l'alinéa précédent.
- 3o.- d'autoriser son Honneur le Maire et le Greffier à signer au nom de la Ville, les contrats en découlant.

Il est de plus résolu que les honoraires pour la préparation de ces contrats soient à la charge de la Ville.

Adoptée unanimement.

C-79-735:

Trottoir rue Bellehumeur:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu de rescinder à toute fin que de droit, la résolution C-79-627 autorisant la construction d'un trottoir supplémentaire sur la rue Bellehumeur.

Adoptée unanimement.

C-79-736:

Ouverture d'une rue -
parc Industriel:

ATTENDU QUE la Société d'Aménagement de l'Outaouais projette l'ouverture de la rue 5A-9-1 dans le parc industriel de l'est et qu'une demande à cet effet a été acheminée au directeur des Services Techniques;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif d'autoriser la Société d'Aménagement de l'Outaouais à ouvrir à ses frais la rue 5A-9-1 dans le parc industriel et d'autoriser les ingénieurs-conseils Bessette, Crevier, Parent, Tanguay & Associés à présenter leur plan numéro 338 001 200 à la Communauté Régionale de l'Outaouais et aux Services de Protection de l'Environnement; les travaux devant s'exécuter dès que les assentiments requis seront obtenus.

Adoptée unanimement.



C-79-737:

Adjudication de soumission -
pavage rues de l'Acadie et
Du Barry

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions ci-dessous énumérées furent reçues pour le revêtement asphaltique et la construction de bordure et trottoir sur la rue de l'Acadie et Du Barry, à savoir:

- 1o.- Les Constructions Deschênes Ltée.....79 481,00\$
2o.- La Compagnie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée..68 437,98\$

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'accepter la soumission de la Compagnie de Pavage d'Asphalte Beaver Limitée, au montant de 68 347,98\$ pour le pavage des rues de l'Acadie et Du Barry et que la dépense en découlant soit prise à même les deniers du règlement numéro 683 de l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau.

Adoptée unanimement.

C-79-738:

Projet H.L.M. - secteur
Templeton:

ATTENDU QUE le directeur du Service d'Urbanisme a présenté un rapport en date du 1979 09 06 concernant le projet d'habitations à loyer modique dans le secteur Templeton;

QUE la recommandation dudit rapport est à l'effet qu'il y a lieu de demander aux Services Techniques de faire une évaluation des travaux à faire ainsi que des coûts en découlant pour desservir les logements H.L.M. proposés dans ce secteur;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'accepter le rapport du directeur du Service d'Urbanisme en date du 1979 09 06 concernant le projet d'habitations à loyer modique pour le secteur Templeton et d'autoriser le Greffier à transmettre les documents accompagnant ce rapport à la Société d'Habitation du Québec.

Adoptée unanimement.

C-79-739:

Période d'entraînement -
nouveaux employés:

Il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy, secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de donner suite à la demande du directeur du Service des Achats et d'autoriser une période d'entraînement de quelques jours pour les employés temporaires devant remplacer les employés réguliers mutés à d'autres fonctions.

Adoptée unanimement.



C-79-740:

Permanence d'employé:

ATTENDU QUE le directeur du Service du Personnel a présenté un rapport relatif à la permanence d'un employé;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de confirmer la personne dont le nom apparaît ci-dessous dans sa fonction, à savoir:

- Pierre Lapointe,
Homme d'instrument 1, Services Techniques,
période d'essai prenant fin le 1979 10 01.

Adoptée unanimement.

C-79-741:

Listes des comptes:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer le paiement des listes des comptes suivantes, à savoir:

lo.- Liste des comptes à payer - fonds
des projets en cours au
1979 09 05..... 1 151,69\$

Liste des comptes à payer - fonds
des projets en cours au
1979 09 17..... 186 116,60\$

Adoptée unanimement.

C-79-742:

Echange de terrains -
C.S.C. - école rue
Nelligan:

ATTENDU QUE ce conseil par sa résolution C-79-14 a accepté en principe un échange de terrain avec la Commission Scolaire Champlain pour la construction d'une école élémentaire dans le parc Le Carrefour;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu d'autoriser un échange de terrain par lequel la Ville cède à la Commission Scolaire Champlain la parcelle de terrain ci-dessous décrite, à savoir:

Toutes ces parcelles de terrain de forme irrégulière étant le lot 5-38 et une partie du lot 7-67, suivant les plans et livre de renvoi officiels pour le Village de Pointe-Gatineau, Division d'Enregistrement de Hull, P.Q. et pouvant être plus particulièrement décrites comme suit:

DESCRIPTION:

Lot 5-38 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau:

De figure irrégulière, bornée à l'est par le lot 7-67, vers le sud-ouest par la rue 5-28, à l'ouest et vers le nord-ouest par la rue 5-35; mesurant soixante-trois pieds et deux dixièmes (63.2') à l'est, quarante-deux pieds et sept dixièmes (42.7'), mesurée le long d'une courbe de 866.0 pieds de rayon, vers le





sud-ouest, quinze pieds et neuf dixièmes (15.9'), mesurée le long d'une courbe de dix pieds et trois dixièmes (10.3') de rayon à l'ouest, vingt-deux pieds et trois dixièmes (22.3') vers le nord-ouest. Contenant en superficie 815 pieds carrés.

Partie du lot 7-67:

Commencant à un point indiqué par la lettre "D", sur le plan ci-joint, lequel point est situé au coin nord-est du lot 5-38 (plus haut décrit), de là, sur une distance de soixante-seize pieds (76.0), mesurée dans une direction nord quarante-neuf degrés, cinquante-sept minutes est (N 49 57'E), jusqu'au point "E".

Du point "E", sur une distance de cent quatre-vingt-six pieds et trois dixièmes (186.3'), mesurée dans une direction nord trente-neuf degrés, trente-trois minutes est (N 39 33'E), jusqu'au point "F".

Du point "F", sur une distance de quatre cent soixante-cinq pieds et cinq dixièmes (465.5'), mesuré dans une direction sud vingt-huit degrés, une minute est (S28 01'E), jusqu'au point "G".

Du point "G", sur une distance de cinquante-sept pieds et un dixième (57.1'), mesurée dans une direction sud quatre-vingt-deux degrés, cinquante-neuf minutes ouest (S82 59'0"), jusqu'au point "H".

Du point "H", sur une distance de deux cent vingt-six pieds et cinq dixièmes (226.5'), mesurée dans une direction sud soixante-douze degrés, une minute ouest (S72 01'0"), jusqu'au point "I".

Du point "I", sur une distance de deux cent soixante pieds et neuf dixièmes (260.9'), mesurée vers le nord le long d'une courbe de huit cent soixante-six pieds (866.0') de rayon, jusqu'au point "A".

Du point "A", sur une distance de soixante-trois pieds et deux dixièmes (63.2'), mesurée dans une direction nord six degrés, dix-neuf minutes ouest (N6 19'0"), jusqu'au "D", point de commencement.

Ladite parcelle de terrain est bornée comme suit:

"Vers le nord-est par partie du lot 7-6 vers le sud-est par partie du lot 7-10 (rue) et le lot 7-66, vers le sud-ouest par la rue 7-7, à l'ouest par le lot 5-38, vers le nord-ouest par la rue 7-11 et contient en superficie 100,927 pieds carrés.

En contre-échange
la Commission Scolaire Champlain
cède à la Ville
les parcelles de
terrains ci-après
décrites, à sa-
voir:

Toute cette parcelle de terrain de forme irrégulière, étant les lots 8-10-1 et 9-15-1, suivant les plans et livre de renvoi officiels pour le Village de Pointe-Gatineau, Division d'Enregistrement de Hull, P.Q. et pouvant être plus particulièrement décrite comme suit:

DESCRIPTION

Commencant à un point indiqué par la lettre "A", sur le plan ci-joint, lequel point est situé au coin nord-ouest du lot 8-10-1, de là, sur une distance de cent trente-deux pieds et huit dixièmes (132.8'), mesurée vers l'est le long d'une courbe ayant un rayon de trois cent six pieds et trois dixièmes (306.3'), jusqu'au point "B".



Du point "B", sur une distance de cent soixante-trois pieds et neuf dixièmes (163.9'), mesurée dans une direction nord quatre-vingt-trois degrés, vingt-sept minutes est (N83 27'E), le long de la limite nord dudit lot 8-10-1, jusqu'au point "C".

Du point "C", sur une distance de cent quarante-trois pieds et cinq dixièmes (143.5'), mesurée dans une direction nord soixante-seize degrés, quarante-sept minutes Est (N 76 47'E), le long de la limite nord dudit lot 8-10-1, jusqu'au point "D".

Du point "D", sur une distance de quinze pieds et neuf dixièmes (15.9'), mesurée vers le sud le long d'une courbe de dix pieds et trois dixièmes (10.3') de rayon, jusqu'au point "E".

Du point "E", sur une distance de quarante-six pieds et quatre dixièmes (46.4'), mesurée vers le sud le long d'une courbe de trois cent quarante-trois pieds et neuf dixièmes (343.9') de rayon, jusqu'au point "F".

Du point "F", sur une distance de trente et un pieds et sept dixièmes (31.7'), mesurée vers le sud le long d'une courbe ayant un rayon de trois cent quarante-trois pieds et neuf dixièmes (343.9'), jusqu'au point "I".

Du point "I", sur une distance de cent soixante-trois pieds et cinq dixièmes (163.5'), mesurée dans une direction sud trente-huit degrés, cinquante-neuf minutes est (S38 59'E), jusqu'au coin sud-est du lot 9-15-1, point "J".

Du point "J", sur une distance de cent quatre pieds et cinq dixièmes (104.5'), mesurée dans une direction sud quatre-vingt-trois degrés, vingt-sept minutes ouest (S83 27'0), le long de la limite sud dudit lot 9-15-1, jusqu'au point "G" situé sur la ligne séparative des lots 8 et 9.

Du point "G", sur une distance de quatre cent soixante-six pieds et cinq dixièmes (466.5'), mesurée dans une direction sud quatre-vingt-trois degrés, vingt-sept minutes ouest (S83 27'0), le long de la limite sud du lot 8-10-1, jusqu'au point "H" situé sur la ligne séparative des lots 8 et 7.

Du point "H", sur une distance de cent soixante et onze pieds et sept dixièmes (171.7'), mesurée dans une direction nord six degrés, quinze minutes ouest (N6 15'0), le long de la ligne séparative des lots 8 et 7, jusqu'au point "A", point de commencement.

Ladite parcelle de terrain est bornée comme suit:

" Au nord par la rue 8-4, vers le nord-est par la rue 8-2 et 9-1, au sud par les lots 9-15-2 et 8-10-2, à l'ouest par le lot 7-67 et contient en superficie 101,742 pieds carrés.

Dans les descriptions et sur les plans qui les accompagnent, les dimensions ci-avant mentionnées sont en mesure anglaise et les directions sont arbitraires.

Cet échange est fait sans soultre ni retour puisque les terrains échangés sont de même superficie et de même valeur.





Que son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer l'acte notarié requis dès que la Commission Municipale aura donné son assentiment à la présente résolution.

Adoptée unanimement.

C-79-743: Congrès U.M.Q.:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'autoriser Monsieur Paul Morin à assister aux ateliers-loisirs du congrès de l'Union des Municipalités du Québec, du 25 au 29 septembre 1979 et de lui autoriser le versement des sommes prévues au budget, le tout en conformité avec la politique existante à cet égard.

Adoptée unanimement.

C-79-744: Réclamations - règlement:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de refuser le règlement des réclamations ci-dessous, à savoir:

- M. Michel Lafontaine: 1620,00\$ dont une franchise de 1 000,00\$ par la Ville.
- M. Normand Abel: 1 075,00\$.

Adoptée unanimement.

C-79-745: Réseau de distribution de l'Hydro-Québec:

ATTENDU QUE certains membres du conseil sont d'avis que la municipalité devrait enquêter la possibilité de devenir propriétaire du réseau de distribution de l'éclairage public dans le but d'assurer un service plus efficace pour l'entretien des lampadaires dans les rues de la Ville;

QUE pour poursuivre l'étude de ce dossier il y aurait lieu de demander à l'Hydro-Québec de confectionner une étude relative aux coûts d'entretien du réseau d'éclairage public et du coût d'alimentation à la municipalité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Honoré Séguin, secondé par monsieur le conseiller Robert Labine et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de demander à l'Hydro-Québec de confectionner pour le bénéfice de la Ville, une étude des coûts d'entretien du réseau de distribution d'électricité pour l'éclairage des rues et de préciser également quelle serait la diminution sur le coût de l'éclairage dans l'éventualité que la Ville se porte acquéreur dudit réseau.

Adoptée unanimement.



C-79-746:

Requête Gatineau Ressort:

ATTENDU QUE Messieurs Armand Viau et Gilbert Pharand ont présenté une requête pour la prolongation de l'égout domestique de façon à desservir leur établissement situé au 919 boulevard Maloney;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Noel Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'accepter la requête de Messieurs Armand Viau et Gilbert Pharand pour le prolongement de l'égout domestique sur le boulevard Maloney dans le but de desservir en égout domestique, l'entrepreneur Gatineau Ressort.

Adoptée unanimement.

C-79-747:

Emission de permis de construction - rue De Rainville:

ATTENDU QUE la division sanitaire du Service d'Urbanisme a présenté un rapport favorisant l'émission de permis de construction sur la rue De Rainville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Noel Charette, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de demander à la Communauté Régionale de l'Outaouais de modifier sa résolution 76-711 dans le but d'exclure de l'étude d'ensemble globale, les lots 14A-4 et -5, 13A-7 et -8, 14A-6 et -7, 14A-2 et 13, rang 111, canton de Templeton, et que l'émission de permis soit autorisée sur les lots regroupés tel que suit, à savoir:

- 1- 14A-2 et 14A-3 (1 permis)
- 2- 14A-4 et 14A-5 (1 permis)
- 3- 13A-7 et 13A-8, 14A-6 et 14A-7 (1 permis).

Adoptée unanimement.

C-79-748:

Règlements de réclamations:

ATTENDU QUE le responsable du Service des Communications a déposé les rapports des ajusteurs d'assurance concernant certaines réclamations contre la municipalité et que ledit rapport recommande d'effectuer des règlements hors cour;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Fernand Larose et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'autoriser les paiements ci-dessous, en règlement complet et final des réclamations des personnes suivantes, à savoir:

- Mme Colombe Laprade - 200,00\$
- M. Joseph Bergeron et Sauvé, Osborne, Trudel et Bastien - 750,00\$
- Sauvé, Osborne, Trudel et Bastien (frais) - 150,00\$





- Rhéal Guilbault et Lise Tully Guilbault - 1 000,00\$

Il est de plus résolu de rescinder la résolution C-79-505 offrant un règlement final de 690,00\$ à Monsieur Joseph Bergeron.

Adoptée unanimement.

C-79-749:

Location de terrain -
Béton Boucher Ltée:

ATTENDU QUE la compagnie Béton Boucher Limitée a formulé une demande pour utiliser le lot 15-3 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau pour permettre l'accès à sa propriété et le stationnement des véhicules-automobiles;

QUE le conseil ne prévoit pas ouvrir cette rue à la circulation dans un avenir à moyen terme et que dans le cadre de la politique favorisant la croissance de ses industries locales, il y a lieu d'accéder à la demande de la compagnie précitée;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Noel Charette et résolu que ce conseil loue à Béton Boucher Limitée, le lot 15-3 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau, pour une période d'une année, à compte de l'adoption des présentes, à raison d'un loyer annuel de 100,00\$ payable comptant, et aux conditions ci-dessous, à savoir:

1o.- Le lot 15-3 sera utilisé pour fins de route d'accès à la propriété de la compagnie et pour le stationnement de véhicules-automobiles.

2o.- Tous les frais d'aménagement nécessaires à l'utilisation dudit lot sont à la charge du locataire.

3o.- La présente autorisation ne constitue pas une ouverture de rue et cette location ne sera pas nécessairement renouvelée d'année en année.

4o.- Tous les aménagements à être exécutés par le locataire, devront l'être en conformité avec la réglementation municipale.

Adoptée unanimement.

C-79-750:

Elargissement - boul.
Maloney:

ATTENDU QUE dans le cadre des projets du Ministère des Transports pour l'élargissement du boulevard Maloney (route 148), depuis le boulevard Labrosse en direction est, des servitudes seront requises pour les décharges des tuyaux d'égouttement;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Noel Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'autoriser l'acquisition de toutes les servitudes requises en bordure du boulevard Maloney pour les décharges d'égout pluvial dans le cadre des projets du Ministère des Transports pour l'élargissement de ladite route.

Adoptée unanimement.



C-79-751:

Autobus - Templeton est:

ATTENDU QU'à la suite de modifications aux circuits d'autobus desservant la Ville de Buckingham, les résidants à l'est du projet Campeau subissent une diminution considérable de service;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de demander à la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais de modifier ses circuits d'autobus de façon à ce que les circuits des véhicules se rendant dans le projet Campeau soient prolongés jusqu'aux limites est de la Ville.

Adoptée unanimement.

C-79-752:

Vélodrome extérieur:

ATTENDU QUE certains résidants de Gatineau en collaboration avec l'Association Cycliste Canadienne vont sollicité la collaboration de la Ville pour l'installation d'un vélodrome extérieur sur un terrain municipal; et

QUE l'obtention de ce vélodrome, propriété de l'Ottawa Bicycles Club, est possible en autant que les clubs concernés puissent garantir que la piste sera toujours disponible aux coureurs des 2 régions du district de la capitale nationale et qu'il serait nécessaire que la Fédération Cycliste du Québec Inc. et l'Ontario Cycling Association cèdent leur droit de contrôle sur la piste;

QUE le conseil de la ville est disposée à collaborer à ce projet en permettant l'installation sur un terrain municipal en autant qu'il n'en découle aucun frais à la municipalité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Honoré Séguin, secondé par monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de demander au Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports d'accorder une subvention permettant l'installation d'un vélodrome extérieur sur une propriété de la Ville pour le bénéfice des usagers des 2 régions du district de la capitale nationale et également en prévision des Jeux du Québec qui se tiendront à Hull en 1981.

Adoptée unanimement.

C-79-753:

Construction de trottoirs
rue Papineau:

ATTENDU QU'il existe une prévision budgétaire pour des réparations de trottoirs sur la rue Papineau;

QUE cette inscription budgétaire est imprécise puisqu'il s'agit d'une nouvelle construction de trottoirs;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'autoriser la construction de trottoirs sur la rue Papineau en fonctions des prévisions budgétaires existantes.





RESCINDÉ VOIR
RES. C- 79- 807

LH

C-79-754:

Clause salariale -
coordonnateur des P.A.Q.:

ATTENDU QUE le directeur du Service du Personnel a présenté un rapport recommandant de modifier la salaire du coordonnateur des P.A.Q., de façon à lui accorder le salaire prévu à l'échelle salariale 1979 des cadres pour un poste totalisant 440 points d'évaluation;

QUE le comité administratif est d'opinion que le pourcentage d'augmentation recommandé est trop élevé;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de modifier la résolution C-79-629 autorisant le renouvellement de contrat de Monsieur Francis Lavoie, pour préciser que le salaire accordé est augmenté de 7% à compter du début du contrat de l'employé précité.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION:

Messieurs les conseillers Conrad Bouffard,
Noel Charette,
Honoré Séguin,
Jérôme Falardeau,
Fernand Larose,
Robert Labine,
Rhéal Lalonde.

CONTRE LA RESOLUTION:

Messieurs les conseillers Yves Audette,
Richard Trottier,
Julien Soucy,
son Honneur le Maire John R. Luck.

Adoptée sur division 7 contre 4.

C-79-755:

Ouverture de poste -
chef d'équipe: 0

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'autoriser le directeur du Personnel à afficher et à procéder au recrutement d'une personne apte à remplir le poste de chef d'équipe au Service des Loisirs en remplacement de Monsieur Léo Pichette.

RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que la résolution principale soit référée au comité administratif pour étude supplémentaire.

Résolution pour différer adoptée unanimement.



C-79-756:

Installation de compteurs
d'eau:

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a produit un rapport concernant l'installation de compteurs d'eau dans certains établissements commerciaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier, secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation partagée du comité administratif, d'autoriser le Service des Travaux Publics à procéder à l'installation de compteurs d'eau aux endroits suivants, à savoir:

- Raffinerie J.M. Vachon Ltée,
137 Avenue Gatineau,
- S.C. Automobiles Ltée,
93, boul. Gréber.
- Restaurant le Bon Plat,
151, boul. Gréber.
- Tastee Bite Foods Ltd.,
107 boul. Lorrain.
- Les Raftmen Enrg.,
344 boul. Maloney ouest.
- Restaurant Chez Chico,
842, boul. Maloney est.
- Epicerie Roy,
874, boul. Maloney est.
- Alouette Motel,
1166, boul. Maloney est.
- Les Beignes du Petit Bonhomme Ltée,
343 boul. Gréber.
- Pinto Picardie,
310 Principale.
- Campeau Corporation,
rue Desrosiers.
- Oh Mamie Restaurant,
128 Avenue Gatineau.
- K-Mart Canada Ltée,
1100 boul. Maloney ouest.
- Rotisserie Kian Ltée,
765 rue Principale.
- Béton Mobile Malette Inc.,
rue Grandmaison.
- Rolostade Ltée.,
140 boul. Gréber.
- Steinberg Inc.,
1100 boul. Maloney ouest.



- Maison Mandarin,
1100 boul. Maloney ouest.
- Brasserie La Drave,
1100 boul. Maloney ouest.
- La Hutte à Pizza,
374 boul. Maloney est.
- La Hutte à Pizza,
78 boul. Gréber.
- Ferme Limbour,
Chemin des Erables.
- Dunkin Donuts,
69 boul. Gréber.
- Bar de l'Ouest,
175 rue St-Louis.
- Restaurant Fringale,
361 boul. Maloney ouest.
- Dominium,
920 boul. Maloney ouest.
- Zellers,
920 boul. Maloney ouest.
- Orange Oassis,
1100 boul. Maloney ouest.
- Carousel Restaurant,
1100 boul. Maloney ouest.
- Boucherie Brunet,
154 St-Louis.
- Chez Candide,
456 boul. Gréber.
- La Friteuse,
392 Montée Paiement.
- Métro J. St-Pierre,
922 boul. Maloney ouest.
- Aéroparc Restaurant,
1720 boul. Maloney est.

Monsieur le conseiller Noel Charette s'abstient des discussions et du vote en vertu de l'article 357 de la Loi des Cités et Villes.

Adoptée.



C-79-757:

Politique d'achats de fin
d'année:

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre certaines instructions relativement aux achats devant s'effectuer pour le solde de l'année en cours afin d'assurer une bonne gestion des deniers publics;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard, secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu que le directeur du Service des Achats soit requis d'acheminer au Gérant pour approbation toutes les réquisitions pour achat de biens ou de services, lorsqu'il estime que l'achat projeté peut avoir les conséquences suivantes, à savoir:

- a) d'augmenter indûment les approvisionnements de marchandise en inventaire.
- b) d'épuiser le crédit budgétaire disponible aux fins de l'achat avant la fin de l'exercice financier en cours.

Adoptée unanimement.

MODIFIÉ VOIR
RES. C-79-809

fb

C-79-758:

Commissionnaire - salaire

ATTENDU QUE lors de la séance du comité administratif du 1979 02 21 le Gérant a reçu instructions d'entamer les discussions avec le Syndicat des Cols Bleus afin d'intégrer le commissionnaire au personnel régulier de la ville;

QUE le directeur du Service du Personnel a présenté un rapport en date du 1979 09 07 à l'effet que le commissionnaire est maintenant intégré au groupe des employés réguliers de la ville à compter du 1979 09 01 et qu'il y a lieu de modifier le 1er janvier au 31 août 1979 pour refléter une hausse de son traitement 1978;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau, secondé par monsieur le conseiller Robert Labine et résolu que ce conseil:

1o.- donne son assentiment à l'intégration de Monsieur Robert Noël, commissionnaire, au groupe des employés réguliers de la ville à compter du 1979 09 01; une lettre d'entente dans laquelle il sera stipulé que le commissionnaire doit fournir son véhicule et pourvoir à son entretien et aux besoins pétroliers doit être acceptée par les parties.

2o.- autorise un paiement de 1 336,52\$ représentant l'accroissement de salaire de la personne précitée, comparativement à son salaire de 1978, à savoir:

a) 1er janvier au 31 août 1979 -
35 semaines à 25,00\$.....875,00\$

b) vacances - 2 semaines à
355,00\$ (710,00\$ - 330,00\$
déjà payé).....380,00\$

c) temps supplémentaire: 8.5 heures
à 9,59\$.....81,52\$

d) total.....1 336,52\$



Monsieur le conseiller Conrad Bouffard enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 9 contre 1.

C-79-759:

Délégation - congrès
U.M.Q.:

ATTENDU QU'à la résolution C-79-648 déléguant son Honneur le Maire et certains conseillers au congrès de l'U.M.Q. à Québec les 25, 26 et 27 septembre 1979, aucun substitut n'a été nommé dans l'éventualité qu'il serait impossible à un délégué quelconque d'y assister;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu que Messieurs les conseillers Julien Soucy, Yves Audette, Conrad Bouffard, Noël Charette, Honoré Séguin, Fernand Larose, Robert Labine et François Leclerc soient nommés substituts aux personnes déléguées au congrès de l'Union des Municipalités du Québec à Québec, les 25, 26 et 27 septembre 1979.

Adoptée unanimement.

C-79-760:

Emprunts temporaires:

Il est proposé par monsieur le conseiller Honoré Séguin, secondé par monsieur le conseiller Richard Trottier et résolu que le directeur du Service des Finances soit et est autorisé à négocier des emprunts temporaires avec la Banque Royale du Canada pour permettre le financement provisoire des règlements suivants, et ce jusqu'à concurrence de 90% des emprunts autorisés, à savoir:

<u>REGLEMENT</u>	<u>MONTANT</u>	<u>90%</u>
110-78	522 000,00\$	469 800,00\$
170-79	200 000,00\$	180 000,00\$

Que son Honneur le Maire et le directeur du Service des Finances soient et sont autorisés à signer les billets avec la Banque Royale du Canada pour et au nom de la ville; lesdits emprunts devant être contractés graduellement et en fonction des besoins.

Adoptée unanimement.

C-79-761:

Adjudication de
soumission - véhicules:

ATTENDU QUE le directeur du Service des Achats a présenté un rapport à l'effet que les soumissions reçues pour l'acquisition de camions, sont conformes et qu'il recommande d'accepter les offres les plus avantageuses pour la ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard, secondé par monsieur le conseiller Robert Labine et résolu d'accepter les soumissions ci-dessous mentionnées aux prix indiqués en rapport avec chacune d'elles, à savoir:



10.- Annexe "C" - 2 camions équipe:

A. & R. Grégoire Auto Ltée.,
495 rue Notre-Dame,
Embrun, Ontario.
18 252,62\$ taxe incluse.

20.- Annexe "E" - 1 camion équipe avec benne basculante:

Labonté Chrysler Ltée.,
715 boul. Maloney,
Gatineau, P.Q.
10 789,20\$ taxe incluse.

Que les fonds pour cette fin soient puisés à même les affectations du règlement 156-79.

Adoptée unanimement.

MODIFIÉ VOIR
RES. C-79-789

LB

C-79-762: Arrêts - rue Jacques-Cartier:

ATTENDU QUE la circulation sur la rue Jacques-Cartier s'est considérablement accrue depuis le début des travaux de construction de l'étagement de voies de la rue Main;

QUE l'accès à la rue Main par la rue Gouin est rendu impossible et le demeurera de façon permanente à cause dudit pont d'étagement de voies et que conséquemment, la rue Jacques-Cartier demeurera toujours une artère achalandée;

QUE cette artère traverse le quartier numéro 8 dans une direction est-ouest avec un seul arrêt obligatoire entre les deux extrémités;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau, secondé par monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu d'ordonner les arrêts obligatoires sur la rue Jacques-Cartier aux intersections ci-dessous et que le Service des Travaux Publics soit requis de procéder à l'installation d'enseignes, à savoir:

- rues Champlain, Victoria et Murphy ouest.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour décréter le prolongement de l'égout domestique sur le boulevard Maloney et pour autoriser un emprunt par obligations pour en payer le coût.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Robert Labine qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour amender le règlement 159-79 afin d'approprier des deniers supplémentaires pour le parachèvement des travaux décrétés audit règlement.





AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Robert Labine qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour amender le règlement 73-76 afin d'affecter à d'autres fins le solde disponible de 31 333,24\$.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour amender l'annexe "A" du règlement 167-79 pour lire Notre-Dame est au lieu de Notre-Dame ouest.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Julien Soucy qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour amender le règlement 116-1-78 et ses amendements dans le but d'autoriser la construction d'un trottoir supplémentaire sur la rue Bellehumeur.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Yves Audette qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour modifier le règlement 507 et ses amendements de l'ancienne Ville de Touraine, afin d'appliquer une disposition à l'égard de l'imposition d'une taxe d'amélioration locale sur les lots dont la ligne avant est de forme d'angle.

C-79-763:

Règlement - distance
stations de service:

Il est proposé par monsieur le conseiller Noel Charette, secondé par monsieur le conseiller Yves Audette et résolu que le règlement concernant la distance permise entre les stations de service, soit et est approuvé tel que lu.

RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Fernand Larose et résolu que le règlement dont il est fait allusion à la résolution principale, soit référé au comité administratif pour étude et rapport au conseil.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les conseillers

Richard Trottier,
Conrad Bouffard,
Noel Charette,
Honoré Séguin,
Julien Soucy,
Jérôme Falardeau,
Fernand Larose,
Robert Labine,
Rhéal Lalonde.





CONTRE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Monsieur le conseiller Yves Audette.

Résolution pour différer adoptée sur division 9 contre 1.

C-79-764:

Règlement 479-2-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Audette, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que le règlement numéro 479-2-79 amendant les règlements numéros 479 et 505 de l'ancienne ville de Touraine concernant l'imposition des pieds de front des terrains dont la façade est d'angle, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-79-765:

Règlement 145-2-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau, secondé par monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu que le règlement numéro 145-2-79 concernant les voies d'accès réservées aux véhicules d'urgence, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-79-766:

Président d'assemblée:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que le conseiller Jérôme Falardeau, maire-suppléant, soit nommé Président d'assemblée.

Adoptée unanimement.

Son Honneur le Maire John R. Luck quitte l'assemblée.

C-79-767:

Règlement 163-1-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy, secondé par monsieur le conseiller Yves Audette et résolu que le règlement numéro 163-1-79 appropriant des deniers supplémentaires pour le prolongement de la rue Des Voyageurs, soit et est approuvé tel que lu.

Messieurs les conseillers Honoré Séguin, Fernand Larose et Rhéal Lalonde enregistrent leur dissidence.

Adoptée sur division 6 contre 3.

Son Honneur le Maire John R. Luck reprend son fauteuil présidentiel.



C-79-768:

Règlement 182-79:

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Larose, secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu que le règlement numéro 182-79 pour subventionner la restauration des bâtiments résidentiels du programme de restauration Maloney/St-André, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-79-769:

Règlement concernant les ordures ménagères:

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard, secondé par monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu que le règlement concernant l'enlèvement et le transport des déchets solides, soit et est approuvé tel que lu.

RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Fernand Larose et résolu que le règlement dont il est fait allusion à la résolution principale, soit référé au comité administratif pour étude et rapport au conseil.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les conseillers

Yves Audette,
Conrad Bouffard,
Noel Charette,
Honoré Séguin,
Julien Soucy,
Jérôme Falardeau,
Fernand Larose,
Robert Labine,
Rhéal Lalonde.

CONTRE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Monsieur le conseiller

Richard Trottier.

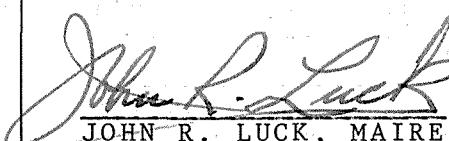
La résolution pour différer est adoptée sur division 9 contre 1.

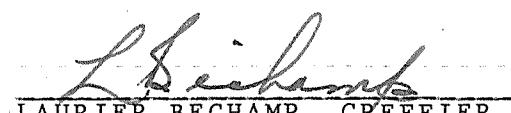
C-79-770:

Levée d'assemblée:

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier, secondé par monsieur le conseiller Robert Labine et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.


JOHN R. LUCK, MAIRE


LAURIER BECHAMP, GREFFIER

* RATIFIE PAR LA RESOLUTION C-79-771.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 1979 10 01 à 20:00 et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Yves Audette, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Noël Charette, Honoré Séguin, Raymond Dupont, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Fernand Larose, Robert Labine et Rhéal Lalonde.

Egalement présents: MM. Laurier Béchamp, Greffier, Jean-Charles Laurin, Asst.-Greffier, Normand Racicot, Gérant.

C-79-771

Procès-verbal - Conseil:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Raymond Dupont et résolu que le procès-verbal des assemblées du Conseil, tenues les 1979 09 04, 1979 09 10 et 1979 09 17 soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée unanimement.

C-79-772

Procès-verbal - Comité Administratif:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires des assemblées du Comité Administratif, tenues les 1979 09 19 et 1979 09 26 soient et sont approuvés tels que présentés.

Adoptée unanimement.

C O R R E S P O N D A N C E

- 1- M. Robert Poisson - démission Comité Consultatif du plan directeur.

C-79-773

Demandes de lotissement:

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et qu'il en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de donner son assentiment aux demandes de lotissement ci-après indiquées pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:





- 1- M. Raymond Charbonneau,
Lots: 14A-22 & 14A-23, rang I, canton de Templeton,
Plan no. S-1314-2703-N,
Préparé par M. Raynald Nadeau, le 1979 08 22.
- 2- Jacques St-Pierre & Al.,
Lots: 3-70 à 3-72, 3-53-1, 3-53-2, 3-54-1 et 3-54-2, rang X,
canton de Hull,
Plan no. 23307-8293-S,
Préparé par M. Hugues St-Pierre, le 1978 10 20.

Adoptée unanimement.

C-79-774

Transferts budgétaires
nos. 58, 59 et 61:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose, secondé par Monsieur le Conseiller Robert Labine et résolu qu'en vertu des recommandations unanimes du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

Transfert budgétaire numero 58

02 12 000 Application de la loi

111 Rémunération régulière - plein temps	(1 100,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	1 100,00\$

02 13 300 Achats

112 Rémunération régulière - autres employés	2 900,00\$
111 Rémunération régulière - plein temps	(2 900,00\$)
122 Temps supplémentaire - autres employés	150,00\$
121 Temps supplémentaire - plein temps	(150,00\$)

02 13 221 Finances - informatique

121 Temps supplémentaire - plein temps	(100,00\$)
122 Temps supplémentaire - autres employés	100,00\$

02 14 100 Greffe

111 Rémunération régulière - plein temps	(9 100,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	9 100,00\$
121 Temps supplémentaire - plein temps	(200,00\$)
122 Temps supplémentaire - autres employés	200,00\$





02 21 000 Sûreté Municipale

121	Temps supplémentaire - plein temps	(100,00\$)
122	Temps supplémentaire - autres employés	100,00\$
111	Rémunération régulière - plein temps	(4 400,00\$)
112	Rémunération régulière - autres employés	4 400,00\$

02 33 000 Travaux Publics - Admin.

111	Rémunération régulière - plein temps	4 200,00\$
112	Rémunération régulière - autres employés	(4 200,00\$)

02 34 210 Transport routier - pavage

112	Rémunération régulière - autres employés	(5 100,00\$)
122	Temps supplémentaire - autres employés	500,00\$
121	Temps supplémentaire - plein temps	500,00\$
111	Rémunération régulière - plein temps	(1 900,00\$)

02 34 211 Programme de pavage

112	Rémunération régulière - autres employés	2 800,00\$
121	Temps supplémentaire - plein temps	500,00\$
122	Temps supplémentaire - autres employés	100,00\$
111	Rémunération régulière - plein temps	2 600,00\$

02 34 220 Trottoirs et bordures

112	Rémunération régulière - autres employés	3 800,00\$
111	Rémunération régulière - plein temps	(1 700,00\$)

02 34 221 Programme réfection de trottoirs

112	Rémunération régulière - autres employés	(2 100,00\$)
-----	--	---------------

02 34 230 Arrosage, Balayage & Nettoyage

111	Rémunération régulière - plein temps	(1 200,00\$)
112	Rémunération régulière - autres employés	1 200,00\$

02 34 240 Chemins de gravier

111	Rémunération régulière - plein temps	(5 900,00\$)
112	Rémunération régulière - autres employés	5 500,00\$
121	Temps supplémentaire - plein temps	400,00\$





02 34 500 Circulation et signalisation

112	Rémunération régulière - autres employés	(300,00\$)
122	Temps supplémentaire - autres employés	300,00\$

02 35 130 Réseau d'aqueduc

121	Temps supplémentaire - plein temps	(200,00\$)
122	Temps supplémentaire - autres employés	200,00\$
112	Rémunération régulière - autres employés	1 700,00\$
111	Rémunération régulière - plein temps	(1 700,00\$)

02 35 140 Réseau d'égout

111	Rémunération régulière - plein temps	(9 600,00\$)
112	Rémunération régulière - autres employés	9 550,00\$
122	Temps supplémentaire - autres employés	50,00\$

02 36 100 Edifices publics & espaces verts - Administration

111	Rémunération régulière - plein temps	(1 100,00\$)
112	Rémunération régulière - autres employés	1 100,00\$

02 36 200 Edifices publics et espaces verts

111	Rémunération régulière - plein temps	(14 900,00\$)
112	Rémunération régulière - autres employés	14 900,00\$

02 37 100 Ateliers mécaniques - administration

111	Rémunération régulière - plein temps	(1 000,00\$)
112	Rémunération régulière - autres employés	750,00\$
121	Temps supplémentaire - plein temps	200,00\$
122	Temps supplémentaire - autres employés	50,00\$

02 37 200 Ateliers mécaniques - police

111	Rémunération régulière - plein temps	(600,00\$)
112	Rémunération régulière - autres employés	600,00\$



02 37 300 Ateliers mécaniques - Travaux Publics

111 Rémunération régulière - plein temps	(8 900,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	8 900,00\$

02 37 500 Ateliers mécaniques - Incendies

111 Rémunération régulière - plein temps	(50,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	50,00\$

02 37 900 Ateliers mécaniques - Autres

111 Rémunération régulière - plein temps	(200,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	200,00\$

02 71 100 Loisirs et Culture - Administratiin

111 Rémunération régulière - plein temps	(1 500,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	1 500,00\$

02 71 200 Administration - Programmes

111 Rémunération régulière - plein temps	(400,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	400,00\$

02 75 100 Parcs et aménagement

111 Rémunération régulière - plein temps	(37 000,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	37 000,00\$

Transfert budgétaire numéro 59

02 22 100 Service des Incendies

121 Rémunération régulière - autres employés	28 000,00\$
319 Autres frais de déplacement	(500,00\$)
419 Autres services professionnels	350,00\$
635 Peintures	(500,00\$)
651 Vêtements et accessoires	(1 500,00\$)
699 Autres biens non-durables	(500,00\$)
740 Immatriculation machinerie - véhicules - équipements	(2 000,00\$)

01 72 000 Revenu - compensation taxe de vente	23 350,00\$
---	-------------

Transfert budgétaire numéro 61





02 83 718 Travaux - Parc Lafrenière

649 Pièces et accessoires	2 500,00\$
05 81 100 Réserve - parcs et terrains de jeux - Pointe-Gatineau	(2 500,00\$)

Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau enregistre sa dissidence à l'égard du transfert budgétaire numéro 59.

Adoptée sur division 10 contre 1.

MODIFIÉ VOIR
RES. C-79-896
ZD.

C-79-775

Adjudication de soumission rétrocaveuse:

ATTENDU QUE la Compagnie Laurion Equipement Limitée a présenté une soumission pour la fourniture de 2 rétrocaveuses "démonstrateurs", de marque Pettibone, modèles B-217 et B-219;

QUE le directeur du Service des Achats a également procédé à une enquête concernant les pièces de recharge et a présenté un rapport à cet effet au Comité Administratif;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la soumission de la Compagnie Laurion Equipement Limitée pour la fourniture de 2 rétrocaveuses "démonstrateur", modèles numéros B-217 et B-219, à un coût total de 66 420,00\$ taxe de vente provinciale incluse et que la dépense en découlant soit chargée au règlement numéro 156-79.

Monsieur le Conseiller Noël Charette enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 10 contre 1.

C-79-776

Adjudication de soumission déneigement:

ATTENDU QU'à la suite d'appels d'offres, les soumissions suivantes furent reçues, pour le déneigement de routes pour l'hiver 1979-80, à savoir:

- Chemin Mont-Cascades, de la route 307 au centre de ski:

M. J. Robinson Limitée.....	1 500,00\$ du mille
Mont-Cascades Ski Lift.....	1 679,74\$ du mille

- Village Mont-Cascades:

M. J. Robinson Limitée.....	1 700,00\$ du mille
Les Aménagements Mont-Cascades Ltée.....	2 020,00\$ du mille



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter les soumissions de M. J. Robinson Limitée, pour le déneigement des routes pour l'hiver 1979-80, aux coûts ci-après indiqués, à savoir:

- Chemin Mont-Cascades, de la route 307 au centre de ski: 1 500,00\$ par mille
- Village Mont-Cascades 1 700,00\$ par mille

Adoptée unanimement.

C-79-777

Adjudication de soumission
déneigement - routes rurales:

ATTENDU QUE la Compagnie M. J. Robinson Limitée a été la seule à fournir une soumission aux prix suivants, pour le déneigement des routes rurales, à savoir:

- hiver 1979-80: 1 165,00\$ par mille
- hiver 1980-81: 1 250,00\$ par mille
- hiver 1981-82: 1 250,00\$ par mille

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la soumission de M. J. Robinson Limitée pour le déneigement de routes rurales pour les années ci-après indiquées, aux prix inscrits en regard avec chacune d'elles, à savoir:

- hiver 1979-80: 1 165,00\$ par mille
- hiver 1980-81: 1 250,00\$ par mille
- hiver 1981-82: 1 250,00\$ par mille

La présente adjudication est valable en autant que la Commission Municipale du Québec ratifie l'engagement de crédit en découlant.

Que son Honneur le Maire et le Greffier soient et son autorisés à signer le contrat à intervenir aussitôt l'approbation de ladite Commission reçue.

Adoptée unanimement.

C-79-778

Listes des comptes:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer le paiement les listes de comptes suivantes, à savoir:



1o.- Liste des comptes payés du 5 au 28 septembre 1979:

Total du 1979 09 05.....	20 173,06\$
Total du 1979 09 07.....	128 085,34\$
Total du 1979 09 12.....	386,698,88\$
Total du 1979 09 14.....	145 770,70\$
Total du 1979 09 19.....	32 931,53\$
Total du 1979 09 21.....	132 519,20\$
Total du 1979 09 26.....	372 373,24\$
<u>Total du 1979 09 28.....</u>	<u>141 303,25\$</u>

1 359 855,20\$

2o.- Liste des comptes à payer au 1979 10 01..... 252 452,61\$

3o.- Liste des comptes - fonds de roulement au 1979 10 01..... 13 155,44\$

4o.- Liste des comptes à payer - fonds des projets en cours au:

1979 09 19.....	450 596,02\$
1979 10 01.....	22 287,12\$

Adoptée unanimement.

CERTIFICAT DISPONIBILITES BUDGÉTAIRES

Je certifie, par la présente, que les soldes aux livres le 1979 09 28 et sous réserve de l'acceptation, par le Conseil, les transferts budgétaires nos. 58, 59, 61 et 64 inscrits à l'agenda de l'assemblée du 1979 10 01, il y a des disponibilités suffisantes à chacune des activités pour pourvoir aux dépenses mentionnées aux listes des comptes payés du 5 au 28 septembre 1979 ainsi que les listes des comptes à payer du 1979 10 01.

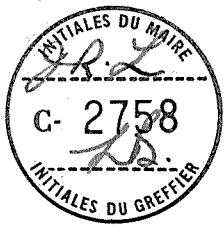
Robert Bélair, c.a.,
Directeur des Finances.

C-79-779

Réclamation - M. Raymond L. Cadieux:

ATTENDU QUE le Gérant a présenté un rapport concernant la réclamation de Monsieur Raymond L. Cadieux, 163, rue Hillcrest;





EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser un paiement de 1 000,00\$ à Monsieur Raymond L. Cadieux en règlement complet et final de sa réclamation du 1979 03 30; ladite somme représentant la franchise à être payée par la municipalité pour toute réclamation acceptée par les assureurs de la Ville.

Adoptée unanimement.

C-79-780

Congrès A.I.M.Q. - Hull du 14 au 17 octobre 1979:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur des Services Techniques à assister au congrès de l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec à Hull, du 14 au 17 octobre 1979, et que les sommes prévues au budget lui soient versées le tout en conformité avec la politique en vigueur pour les congrès.

Adoptée unanimement.

C-79-781

Adjudication de soumission Pont Dufresne:

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres, les soumissions suivantes furent reçues pour la réparation du pont Dufresne, à savoir:

Les Constructions Raymond St-Amour.....18 300,00\$
Chèque de dépôt: 1 830,00\$

Les Formes de Béton L.D. Ltée.....17 630,00\$
Chèque de dépôt: 1 763,00\$

QUE les Ingénieurs-Conseils Boileau et Associés ont produit un rapport à l'effet que ces soumissions sont conformes et qu'ils recommandent d'accepter celle la plus avantageuse pour la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu d'accepter la soumission de la Compagnie Les Formes de Béton L.D. Limitée au montant de 17 630,00\$ pour la réparation du pont Dufresne.

Cette adjudication est valable en autant que le règlement amendant le règlement numéro 169-79 reçoive les approbations requises par la Loi.

Adoptée unanimement.





C-79-782

Eclairage - boul. Maloney:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que demande soit faite à l'Hydro-Québec, pour l'installation de 14 luminaires Mercure, 20 000 lumens, avec extension, sur poteaux de bois existants, sur le boulevard Maloney à l'extrémité Est de la Ville de Gatineau.

Le tout selon le plan ER-79-14 préparé par les Services Techniques.

Adopté unanimement.

C-79-783

Gatineau Ressort - projet de règlement:

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques a présenté les estimations en vue de l'adoption d'un règlement pour permettre le raccordement d'égout pour desservir la Compagnie Gatineau Ressort;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur des Services Techniques à préparer les plans et devis requis et de les soumettre à la Communauté Régionale de l'Outaouais et aux Services de Protection de l'Environnement pour fin d'approbation.

Il est de plus résolu d'autoriser le Greffier à publier des avis publics invitant des offres pour la construction du raccordement d'égout dont il est ci-dessous fait allusion.

Adoptée unanimement.

C-79-784

Soumissions Louis-Riel et Du Progrès:

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques a présenté un rapport d'analyse des soumissions ci-dessous mentionnées pour les réparations d'égout sur les boulevards Louis-Riel et Du Progrès, à savoir:

- Les Constructions Terrac Inc.....107 628,50\$
- Thom Construction Ltée.....183 374,00\$

QUE ledit rapport est à l'effet que les soumissions sont conformes et contiennent aucune anomalie;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la soumission de la Compagnie Les Constructions Terrac Inc., au montant de 107 628,50\$ pour les travaux de réparation d'égout décrétés par le règlement numéro 165-79.

Adoptée unanimement.



C-79-785

Travaux - rue Main:

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques a présenté un rapport relativement à une facture de 37 007,36\$ reçue de la Société Gazifère de Hull pour le déplacement de leurs installations à cause de la construction de l'étagement de voies sur la rue Main;

QU'au cours d'une rencontre entre les représentants de ladite Société et de la Ville, des explications satisfaisantes ont été fournies quant à l'écart avec l'estimation du mois de novembre 1976;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser un paiement de 18 000,00\$ à la Société Gazifère de Hull à même les deniers du règlement numéro 99-77 ledit paiement étant versé à titre d'avance pour les travaux de relocalisation et tout solde devant être réglé à la fin des travaux et ce sans qu'aucun intérêt ne soit ajouté.

Adoptée unanimement.

C-79-786

P.A.Q. Champlain/St-Louis:

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté les rapports concernant l'état d'avancement du projet précité en date du 13 et 20 septembre 1979 et que lesdits rapports recommandent l'approbation de subventions conjointes de la Ville et de la Société d'Habitation du Québec;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

1o.- d'accepter les rapports du Service d'Urbanisme en date du 13 et 20 septembre 1979 concernant l'état d'avancement du programme de restauration Champlain/St-Louis;

2o.- d'autoriser le versement des subventions ci-dessous à même les deniers du règlement numéro 115-78:

Dossier	Propriétaire adresse	Loge- ments	Coût total Rénovation	S.H.Q. Ville	S.C.H.L. Prêt	Sub.
041-A52	Léo Létang 29 Jacques-Cartier	1	7 433\$	1 858\$	2 050\$	3 525\$
052-C15	Aurore Quillet 52 St-Antoine	2	10 907\$	1 930\$	2 727\$	6 270\$
059-A45	Eric Bard 11 St-Antoine	1	5 177\$	1 294\$	3 883\$	-----
062-A18	Ferdinand Paquin 95 Champlain	2	2 355\$	-----	589\$	1 766\$
064-A53	Hector Bélanger 3 St-Louis	1	3 360\$	68\$	-----	3 292\$

Adoptée unanimement.





C-79-787

Stationnement - boulevard Lorrain:

ATTENDU QUE la Ville n'a pas juridiction sur la signalisation du boulevard Lorrain;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

1o.- de rescinder la résolution C-79-660;

2o.- de demander au Ministère des Transports d'autoriser des stationnements périodiques d'une heure sur le côté Ouest de la partie du boulevard Lorrain comprise entre la rue Montebello et le terrain vacant situé près du numéro civique 119 du même boulevard.

Adoptée unanimement,

C-79-788 Transfert budgétaire no. 64

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer le transfert budgétaire suivant, à savoir:

Transfert budgétaire numéro 64

02 83 347 Travaux subventionnés - boul. Labrosse

626 Gravier et concassé	1 650,00\$
-------------------------	------------

02 83 908 Immobilisations - aréna Gatineau

649 Pièces et accessoires	400,00\$
---------------------------	----------

02 83 902 Immobilisations - Achats

624 Bois	(300,00\$)
649 Pièces et accessoires	(100,00\$)

02 83 911 Immobilisations - Chalet Parc Lavictoire

635 Peinture	200,00\$
--------------	----------

02 83 906 Immobilisations - Cour Municipale

721 Immobilisations - édifices administratifs	(200,00\$)
---	-------------

02 34 240 Chemins de gravier

521 Entretien - travaux de voirie	(1 650,00\$)
-----------------------------------	--------------

Adoptée unanimement.



MODIFIÉ VOIR
RES. C- 79-972 Lb

C-79-789

Circulation - stationnement

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 10.- de modifier la résolution C-79-464 concernant le stationnement sur la rue Racicot de façon à permettre le stationnement sur le côté Est de ladite rue;
- 20.- de modifier la résolution C-79-762 à la dernière ligne en biffant le nom de la rue Murphy Ouest et en le substituant pour Cadieux;
- 30.- d'autoriser l'installation de 2 enseignes d'arrêt à l'intersection de l'Acadien et Bonaventure et en autorisant le peintrage et l'installation des enseignes appropriées pour une traversée à piétons à ladite intersection;
- 40.- d'autoriser l'installation d'enseignes d'arrêt à l'intersection des rues Chambly et Bourassa;
- 50.- d'autoriser l'enseigne d'arrêts multisens aux intersections Chemin des Erables et Chemin Charette, Chemin des Erables et Chemin Taché.

Adoptée unanimement.



C-79-790

Adjudication de soumission
Sel en vrac:

ATTENDU QUE le directeur du Service des Achats a présenté un rapport d'analyse des soumissions reçues pour la fourniture de sel en vrac;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la soumission de la Société Canadienne de Sel Limitée, pour la fourniture de sel en vrac au coût de 25,94\$ la tonne métrique, F.A.B. Gatineau.

Adoptée unanimement.

C-79-791

Cours de perfectionnement
Eaux de consommation:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation partagée du Comité Administratif, d'autoriser Messieurs André Hamlet et Florian Clément, à assister aux cours de perfectionnement traitant des eaux de consommation offerts par les Services de Protection de l'Environnement à Hull, les 29, 30 et 31 octobre prochain et dispensés par l'entremise de la Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais.

Adoptée unanimement.



C-79-792

Requête des résidants de la rue Turin:

ATTENDU QUE les résidants de la rue Turin ont présenté une requête relative à la circulation sur la rue précitée et qu'il y a lieu de donner suite aux recommandations formulées par les résidants de ladite rue;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de décréter pour une période d'essai de 3 mois que:

1o.- la rue Turin devienne une rue à sens unique à partir de la rue Piedmont vers la rue Des Flandres;

2o.- toutes ordonnances interdisant le stationnement sur cette rue soient rescindées.

Il est de plus résolu que la Sûreté Municipale soit chargée de faire une étude poussée sur la circulation à cet endroit et à faire rapport au Comité Administratif à la fin de cette période d'essai de 3 mois.

Adoptée unanimement.

C-79-793

Permanence d'employé

ATTENDU QUE le directeur du Service du Personnel a présenté un rapport concernant la permanence d'une employée au Service de la Police;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de confirmer la personne ci-dessous, dans son emploi à savoir:

Proulx, Johanne,
Policier,
Période d'essai se terminant le 1979-10-16.

Adoptée unanimement.

Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde quitte son fauteuil.

C-79-794

Session d'étude - M. André Hamlet

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Noël Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser Monsieur André Hamlet à assister à une session organisée par l'Association des Préposés à l'Outillage Municipal, les 21 et 22 septembre prochain et que des frais conformes aux recommandations du directeur du Service du Personnel soient autorisés, à savoir:



- frais de transport: usage du véhicule de la Ville
- coucher: 1 soir frais réels
- repas: maximum de 19,00\$ par journée complète

Adoptée unanimement.

C-79-795

Cours de perfectionnement

ATTENDU QUE le directeur du Service d'Urbanisme a formulé une demande verbale pour que certains de ses employés soient autorisés à suivre des cours de perfectionnement en technique intégrée d'aménagement et d'ingénierie;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation partagée du Comité Administratif, de modifier la résolution C-79-720 de façon à ajouter une autorisation au directeur du Service d'Urbanisme pour libérer certains employés à son service pour des cours de perfectionnement, le tout tel qu'énuméré à ladite résolution C-79-720.

Messieurs les Conseillers Conrad Bouffard et Jérôme Falardeau enregistrent leur dissidence.

Adoptée sur division 8 contre 2.

MODIFIÉ Voir

RES. C-80-93

C-79-796

Eclairage - Côte d'Azur

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Yves Audette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que la demande soit faite à l'Hydro-Québec pour l'installation de 23 luminaires mercure, 10 000 lumens sur poteaux de bois proposés, et 4 luminaires mercure, 10 000 lumens sur poteaux de bois existants dans le projet Côte d'Azur, et ce aux endroits suivants, à savoir:

- rue St-Tropez: 5 luminaires Mercure, 10 000 lumens
5 poteaux de bois.
- rue Villefranche: 3 luminaires, 10 000 lumens
1 poteau de bois.
- rue Cassis: 4 luminaires, 10 000 lumens
4 poteaux de bois.
- rue Cannes: 5 luminaires, 10 000 lumens
4 poteaux de bois.
- rue Vence: 1 luminaire, 10 000 lumens
- rue Beauvallon: 8 luminaires, 10 000 lumens
8 poteaux de bois.
- rue Antibes: 1 luminaire, 10 000 lumens
1 poteau de bois.

Le tout selon le plan ER-78-16 préparé par les Services Techniques.

Adoptée unanimement.





Monsieur le Conseiller Richard Trottier quitte son fauteuil.

RESCINDÉ Voir
RES. C.-79-1021
L.B.

C-79-797

Adjudication de soumission - Entretien des dépotoirs à neige:

ATTENDU QUE le directeur du Service des Achats a présenté un rapport d'analyse des soumissions reçues pour l'entretien des dépotoirs à neige pour une période de 3 ans;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'adjuger pour une période de 3 ans, les soumissions d'entretien des dépotoirs à neige aux entrepreneurs ci-après mentionnés, aux conditions indiquées en regard de chacun d'eux, pour les endroits ci-dessous, à savoir:

<u>Entrepreneurs</u>	<u>Endroits</u> <u>Dépotoir</u>	<u>Cout</u> <u>\$/v.cu./hre</u>
Raymond Millette	1- Chemin Lamarche 2- Lafrenière 6- Sanscartier	.22\$/v.cu./hre .22\$/v.cu./hre .22\$/v.cu./hre
Bouladier Const.	3- 93 St-Louis 4- 17 Jacques-Cartier 7- 670 Notre-Dame 9- Schingh	.28\$/v.cu./hre .28\$/v.cu./hre .28\$/v.cu./hre .28\$/v.cu./hre
Bérard & Jémus	5- C.I.P. 8- Labrosse 10- Sablonnière	.295\$/v.cu./hre .295\$/v.cu./hre .295\$/v.cu./hre

Les adjudications ci-dessus seront valables qu'après approbation par la Commission Municipale du Québec de l'engagement de crédit découlant des présentes.

Adoptée unanimement.

Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde reprend son fauteuil.

C-79-798

Cotations - estrades

ATTENDU QUE le directeur du Service des Achats a invité 3 fournisseurs à soumettre des prix pour la fourniture d'estrades pour les parcs Racicot et St-René;

ATTENDU QUE seule la maison O. Bourbonnais et Fils Limitée a fourni une cotation avec les alternatives ci-dessous, à savoir:

- | | |
|--|-------------|
| a) section complète fournie et installée | 31 000,00\$ |
| b) structures fournies et installées | 18 000,00\$ |
| c) structures fournies seulement | 15 000,00\$ |



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Noël Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des Achats à accepter la cotation de la maison O. Bourbonnais et Fils Limitée, pour la fourniture de structures d'estrades pour une somme de 15 000,00\$, la dépense en découlant devant s'effectuer à même les deniers du règlement numéro 162-79.

RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Robert Labine et résolu que la résolution principale soit référée au Comité Administratif pour étude supplémentaire.

Résolution pour différer est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Conseiller Raymond Dupont quitte son fauteuil.

C-79-799

Municipalité de Val des Monts - compensation - Cour Municipale

ATTENDU QUE la municipalité de Val des Monts informe la Ville que l'accroissement de 2 000,00\$ du tarif pour l'utilisation de la Cour Municipale de Gatineau n'a pas été prévu au budget de cette première municipalité puisqu'elle n'a pas été avisée à temps pour l'inscrire à son budget;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de maintenir à 3 000,00\$ le tarif d'utilisation de la Cour Municipale pour l'année 1979 et que l'accroissement à 5 000,00\$ prenne effet à compter du 1980 01 01.

Adoptée unanimement.

C-79-800

Compagnie des Jeunes Travailleurs programme 1980:

ATTENDU QUE le directeur du Service de la Police informe les autorités municipales que la Compagnie des Jeunes Travailleurs, financée par le Ministère du Solliciteur Général du Canada, a autorisé un programme de prévention pour le bénéfice et de concert avec le Service de la Police, pour la période de fin de septembre à mars 1980;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Noël Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter en principe le programme de prévention pour le bénéfice du Service de la Police organisé par le Ministère du Solliciteur Général du Canada.

Adoptée unanimement.

Messieurs les Conseillers Richard Trottier et Raymond Dupont reprennent leur fauteuil.





C-79-801 Lettre d'entente - embauchage des temporaires:

ATTENDU QUE le directeur du Service du Personnel recommande qu'une lettre d'entente intervienne entre la Ville et le Syndicat des Cols Bleus relativement à l'embauchage des employés temporaires;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Noël Charette, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser Son Honneur le Maire et le Greffier à signer la lettre d'entente intervenue le 1979 09 19 avec le Syndicat des Cols Bleus concernant l'embauche d'employés temporaires.

Adoptée unanimement.

C-79-802

Acceptation de principe - avant-projet S.B. McLaughlin Associates

ATTENDU QUE les représentants de la Compagnie S.B. McLaughlin Associates Limited ont rencontré le Conseil réuni en Comité Général pour discuter de leur projet de construction d'un centre d'achats et autres édifices publics, commerciaux et résidentiels, sur les lots 14, 15 et 17 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau;

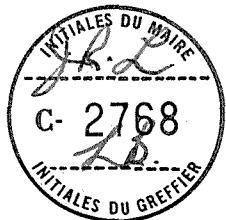
QUE l'esquisse de ce projet a été au préalable déposée au Service d'Urbanisme et le directeur dudit service a fait rapport verbal lors de la séance du Comité Général du Conseil le 1979 09 24;

QUE lors de la préparation de son plan directeur et du règlement de zonage devant l'accompagner, la Ville devra établir un zonage adéquat sur les lots 14, 15 et 17 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau afin de respecter l'orientation du schéma d'aménagement de la Communauté Régionale de l'Outaouais, en ce qui concerne le noyau des activités centrales dans le district de l'Est;

QUE le projet de la Compagnie précitée répond conséquemment aux aspirations de ce Conseil en ce qui concerne le début de son projet de centre-ville tel qu'établi au règlement numéro 96-77 concernant l'adoption d'un plan directeur pour un centre-ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu d'approuver en principe l'avant-projet de la Compagnie S.B. McLaughlin Associates Limited tel que montré au plan intitulé "Les Galeries du Centre-Ville de Gatineau, concept d'organisation", daté de septembre 1979 pour la construction d'un centre d'achats et autres édifices publics, commerciaux et résidentiels afin de permettre la préparation des plans détaillés du projet, le tout sujet au respect de la réglementation en vigueur et à la signature d'une entente qui pourra intervenir entre la Ville et la Compagnie précitée.

Adoptée unanimement.



C-79-803

Facture - Boileau & Associés

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques a présenté un rapport concernant la facture au montant de 2 180,59\$ soumise par les ingénieurs-conseils Boileau & Associés pour l'inspection par télévision des égouts du projet La Sablonnière, phase IV;

QUE ledit rapport note que ce contrat est extraordinaire et que les réparations effectuées ont été d'ordre majeur tant en importance qu'en temps et qu'il y a lieu de considérer certaines dépenses en dehors du mandat normal de surveillance et de responsabilité se rattachant au devoir d'ingénieurs-conseils dans de tels cas;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser un paiement de 1 189,50\$ aux ingénieurs-conseils Boileau et Associés à même les deniers du règlement numéro 69-76 pour les raisons invoquées au rapport du directeur des Services Techniques en date du 1979 09 20.

Adoptée unanimement.

Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau quitte son fauteuil.

C-79-804

Acquisition P.A.Q. - Acquisition de gré à gré

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport en date du 18 septembre concernant les acquisitions de propriété dans le cadre du programme d'améliorations de quartier Champlain/St-Louis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser les acquisitions suivantes aux conditions ci-après mentionnées, à savoir:

- M. Paul Tomaro, Ptie des lots 399-2 et 400 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau 25 000,00\$ (environ 4 790 pieds carrés)
- M. Jean-Serge Sauvé, Ptie des lots 399-1 et 398 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau 21 000,00\$ (environ 6 887 pieds carrés)
- M. Eugène O'Reilly, Ptie du lot 397-3 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau 16 000,00\$ (environ 5 585 pieds carrés)

Ces sommes seront payables comptant lors de la signature des actes notariés et il ne doit résulter aucun privilège ni hypothèque.



Titres de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des 30 dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les 30 dernières années jusqu'à ce jour.

Possession et conditions

La Ville de Gatineau jouira et disposera de tout ce qui ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivants, à savoir:

- 1- De prendre le tout dans son état actuel avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment les servitudes d'utilité publique enregistrées contre ledit lot;
- 2- De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;
- 3- De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;
- 4- La Ville n'ajusterà pas les primes d'assurance. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires aux fins des acquisitions autorisées par les présentes.

Adoptée unanimement.

C-79-805

Extension de contrat -
Personnel P.A.Q.

ATTENDU QUE le chargé des projets d'améliorations de quartier a présenté un rapport concernant le prolongement de l'engagement de Monsieur Pierre Boivin, technicien dessinateur attitré aux programmes d'améliorations de quartier;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le prolongement de l'engagement de Monsieur Pierre Boivin, technicien dessinateur aux programmes d'améliorations de quartier, pour une période de 3 mois et aux conditions originalement convenues lors de son engagement.

Adoptée unanimement.



C-79-806

Permis provisoire - bureau préfabriqué 812 Maloney O.

ATTENDU QUE Monsieur Jean Deschênes a formulé une demande au Service d'Urbanisme pour être autorisé à installer des bureaux de type préfabriqué au numéro civique 812 ouest du boulevard Maloney, pour la période du 1er octobre au 10 novembre 1979;

QU'il est loisible au Conseil d'accorder de tels permis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, et selon les dispositions de l'article 1.3.2.3.4 du règlement numéro 380-1, d'autoriser Monsieur Jean Deschênes à installer des bureaux de type préfabriqué au 812, boulevard Maloney Ouest, pour la période du 1er octobre au 10 novembre 1979.

Adoptée unanimement.

C-79-807

Coordonnateur P.A.Q. -
Salaire

ATTENDU QUE la résolution C-79-754 accorde une augmentation de salaire de 7% au coordonnateur des programmes d'améliorations de quartier à compter de la date de renouvellement du contrat de l'employé en question;

QUE ce Comité Administratif a discuté à nouveau du contenu de la résolution précitée pour recon siderer le rapport présenté par le directeur du Service du Personnel en date du 1979 09 07 et estime qu'il y a lieu d'apporter une modification à ladite résolution C-79-754;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de rescinder la résolution C-79-754 et d'établir le salaire de Monsieur Francis Lavoie, coordonnateur des programmes d'améliorations de quartier, en fonction d'une évaluation de 440 points à l'échelle salariale 1979 des cadres de la Ville, avec salaire annuel s'élevant à 21 928,00\$.

Adoptée unanimement.

C-79-808

Remplacement, secrétaire
de direction & dactylo II

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Raymond Dupont, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service du Personnel à combler les postes de secrétaire de direction et dactylo II au Service des Achats en fonction des promotions accordées aux titulaires de ces 2 postes.

Adoptée unanimement.

Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau reprend son fauteuil.





ATTENDU QUE le directeur du Service du Personnel a présenté un rapport complémentaire en date du 1979 09 24 concernant le salaire du commissionnaire et qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la résolution C-79-758;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Noël Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'abroger l'article 1 de la résolution C-79-758 pour le remplacer par ce qui suit, à savoir:

"donne son assentiment à l'intégration de Monsieur Robert Noël, commissionnaire, au groupe des employés réguliers du Syndicat des Cols Blancs à compter du 1979 09 01 aux conditions ci-dessous:

- Salaire hebdomadaire - 264,42\$
- Allocation pour véhicules - 0,25¢ du mille en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur.

Adoptée unanimement.

C-79-810

Arrêt - boul. St-René Ouest

ATTENDU QUE la partie du boulevard St-René Ouest se situant entre la Montée Paiement et la rue Main est d'un caractère avec circulation très dense;

QUE le Service de la Police a déjà produit un rapport concernant la vitesse et la circulation des véhicules-automobiles sur cette partie de rue;

QUE plusieurs jeunes enfants fréquentant les écoles maternelles et primaires des quartiers 5 et 8, doivent traverser le boulevard St-René pour accéder à leur école respective;

QUE la partie du boulevard St-René se situant entre la Montée Paiement et la rue Brébeuf est à caractère strictement résidentiel;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu de décréter un arrêt sur le boulevard St-René à l'intersection de la rue Antoine et que le Service des Travaux Publics soit requis de procéder à l'affichage nécessaire.

Adoptée unanimement.

RESCINDEOIR
RES.C.89-10-1079

J.P.L.

C-79-811

Renouvellement de contrat Suzanne Carrière - Kino-Québec

ATTENDU QUE le directeur du Service du Personnel fait rapport à l'effet que le contrat intervenu entre la municipalité et Mademoiselle Suzanne Carrière dans le cadre du module Kino-Québec vient à échéance le 1979 09 30 et qu'il y a lieu de procéder au renouvellement dudit contrat;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Noël Charette, secondé par Monsieur le Conseiller Raymond Dupont et résolu d'autoriser le renouvellement du contrat de Mademoiselle Suzanne Carrière à titre de coordonnateur du programme Kino-Québec du Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, avec un salaire hebdomadaire de 388,78\$.

Adoptée unanimement.

C-79-812

P.A.Q. Archambault/Gréber

ATTENDU QUE ce Conseil a approuvé en date du 1978 04 03 l'étude d'un programme d'amélioration de quartiers pour le secteur Archambault/Gréber;

QUE l'arrêté en Conseil 1985-78 autorise et confirme la participation de la Société d'Habitation du Québec à la préparation du programme d'amélioration de quartiers Archambault/Gréber;

QUE le 1978 05 30 la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement a émis un certificat d'admissibilité stipulant que le rapport final des programmes d'amélioration de quartiers devait être déposé au plus tard le 1978 10 30 et dans les circonstances il y a lieu de demander à cet organisme de reporter cette date au 1979 12 31;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu d'accepter en principe le rapport et le concept préliminaire préparés par le Service d'Urbanisme en date du 1979 09 18 concernant le programme d'amélioration de quartiers Archambault/Gréber et de demander à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement de reporter la date d'admissibilité de ce programme au 1979 12 31.

Adoptée unanimement.

C-79-813

P.A.Q. Maloney/St-André

ATTENDU QUE ce Conseil a adopté par son règlement numéro 154-79 un programme de restauration résidentiel pour une partie de son territoire soit le secteur Maloney/St-André;

QUE l'arrêté en Conseil 1689-79 permet à la Société d'Habitation du Québec de subventionner le programme de restauration Maloney/St-André;

QUE le règlement d'emprunt décrétant le financement du programme d'amélioration de quartiers a reçu l'approbation du Conseil le 1979 09 17;

QUE la Société d'Habitation du Québec a déposé les documents nécessaires auprès de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement le 1979 08 03 afin que cette dernière reconnaîsse la zone Maloney/St-André comme territoire d'application du P.A.R.E.L. urbain;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu que ce Conseil demande à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement de donner suite en 1979 à la demande de la Société d'Habitation du Québec pour la désignation de la zone Maloney/St-André comme territoire d'application du P.A.R.E.L. urbain.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, la Société Habitation du Québec ainsi qu'au député du comté de Gatineau au Fédéral.

Adoptée unanimement.

Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde quitte son fauteuil.

C-79-814

Retrait de propriété - Vente pour taxes 1978

ATTENDU QUE la Ville s'est portée acquéreur du lot 3B-159, rang VII, canton de Hull lors de la vente des propriétés pour taxes impayées le 1978 12 07;

QUE le propriétaire dudit immeuble désire effectuer le retrait en conformité avec les dispositions de l'article 567 de la Loi des Cités et Villes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu d'autoriser le retrait en faveur de Monsieur Paul Tomaro du lot 3B-159, rang VII, canton de Hull pour la somme de 2 272,36\$ représentant le montant de l'adjudication y compris les intérêts.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer au nom de la Ville l'acte notarié en découlant.

Adoptée unanimement.

C-79-815

Modification tableau de remboursement - règlements d'emprunt - émission d'obligations 3 120 000,00\$

RESCINDÉ VOIR
RES. C-79-873

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau émet des obligations pour un montant de 3 120 000,00\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro

Pour un montant de

393 (ex-Touraine)	15 210,00\$
394 (ex-Touraine)	79 790,00\$
401 (ex-Touraine)	7 000,00\$
402 (ex-Touraine)	1 500,00\$
404 (ex-Touraine)	42 000,00\$
405 (ex-Touraine)	54 000,00\$
323 (ex-Gatineau)	8 500,00\$
361 (361-1) (ex-Gatineau)	139 000,00\$



368 (ex-Gatineau)	33 000,00\$
370 (ex-Gatineau)	10 500,00\$
10-74-1-77	75 000,00\$
24-74-2-77	48 000,00\$
24-74-3-77	31 500,00\$
69-76	8 000,00\$
74-76	7 500,00\$
87-77	20 300,00\$
96-1-77 (96-2-78) (96-3-78)	50 000,00\$
97-77	155 000,00\$
99-77 (99-1-77)	1 003 000,00\$
100-74 (100-1-74)	140 500,00\$
100-74-2-77	49 500,00\$
115-78 (115-1-78)	125 000,00\$
116-1-78 (116-2-78)	260 000,00\$
119-78 (119-1-78) (119-2-78)	88 000,00\$
140-78	100 000,00\$
156-79	300 000,00\$
160-79	70 000,00\$
161-79	50 200,00\$
165-79	75 000,00\$
167-79	27 000,00\$
419 (ex-Gatineau)	46 000,00\$

3 120 000,00\$

QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 3 120 000,00\$:

- 1- Les obligations seront datées du 1979.11.19;
- 2- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale du Canada;
- 3- Un intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an sera payé semi-annuellement le 19 mai et le 19 novembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires (Statuts refondus 1964, chapitre 171).
- 5- Les obligations seront émises en coupures de 100,00\$ ou de multiples de 100,00\$;



- 6- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations;
- 7- Les tableaux originaux de remboursement des règlements numéros 97-77 et 10-74 (100-1-74) sont modifiés comme suit:

Règlement numéro 99-77

1-	19 000,00\$	6-	7 000,00
2-	21 000,00\$	7-	8 000,00
3-	23 000,00\$	8-	9 000,00
4-	25 000,00\$	9-	9 000,00
5-	27 000,00\$	10-	<u>10 000,00</u>
			158 000,00

Règlements numéros 100-74 (100-1-74)

1-	34 900,00\$	16-	21 400,00\$
2-	41 100,00\$	17-	24 100,00\$
3-	44 800,00\$	18-	25 400,00\$
4-	48 100,00\$	19-	27 700,00\$
5-	52 500,00\$	20-	29 750,00\$
6-	57 300,00\$	21-	33 400,00\$
7-	64 900,00\$	22-	37 100,00\$
8-	70 700,00\$	23-	39 400,00\$
9-	77 650,00\$	24-	43 900,00\$
10-	84 250,00\$	25-	45 300,00\$
11-	14 050,00\$	26-	51 400,00\$
12-	13 950,00\$	27-	54 400,00\$
13-	15 750,00\$	28-	56 400,00\$
14-	16 850,00\$	29-	58 400,00\$
15-	18 750,00\$	30-	<u>61 400,00\$</u>
			1 265 000,00\$

Adoptée unanimement.

RESCINDÉ Voir
RES. C.-79-873

C-79-816

Emission d'obligations
pour un terme plus court
que prévu

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu que l'emprunt par obligations au montant total de 3 120 000,00\$ fait en vertu des règlements numéros: 393, 394, 401, 402, 404, 405, de l'ex-ville de Touraine; 323, 361 (361-1), 368, 370 et 419 de l'ex-ville de Gatineau; 10-74-1-77, 24-74-2-77, 24-74-3-77, 69-76, 74-76, 87-77, 96-1-77 (96-2-78), (96-3-78), 97-77, 99-77 (99-1-77), 100-74 (100-1-74), 100-74-2-77, 115-78 (115-1-78), 116-1-78, (116-2-78), 119-78, (119-1-78), (119-2-78), 140-78, 156-79, 160-79, 161-79, 165-79 et 167-79, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

KP



- 10 ans (à compter du 1979 11 19), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements numéros: 393 et 394 de l'ex-ville de Touraine, 419 de l'ex-ville de Gatineau, 10-74-1-77, 24-74-2-77, 24-74-3-77, 69-76, 74-76, 87-77, 99-77 (99-1-77), 100-74 (100-1-74), 100-74-2-77, 115-78 (115-1-78), 116-1-78 (116-2-78), 119-78 (119-1-78) (119-2-78), 160-79, 161-79, 165-79 et 167-79 chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

Adoptée unanimement.

C-79-817

Procédure d'annulation - vente pour taxes du lot 14A ptie

ATTENDU QUE lors de la vente pour taxes du 1978 12 07, le lot 14A ptie, rang V, canton de Templeton fut vendu pour taxes impayées;

QUE le rôle d'évaluation et de perception contient 2 inscriptions à l'égard dudit lot et que conséquemment l'aviseur légal recommande d'annuler la vente de ce lot étant donné que cette adjudication porte sur un immeuble inexistant;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Raymond Dupont et résolu:

- 1- de biffer de la résolution C-79-93, toute allusion relative au retrait du lot 14A ptie, rang V, canton de Templeton et d'autoriser la préparation d'un acte notarié constatant la nullité des procédures dans ce cas, afin de remettre les parties dans le même état qu'avant l'adjudication.
- 2- d'autoriser le Trésorier à verser à Monsieur André Poirier, adjudicataire du lot ci-avant mentionné, une somme de 440,00\$ représentant le montant de l'adjudication y incluant les intérêts exigibles en vertu de la Loi des Cités et Villes.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte notarié en découlant.

Adoptée unanimement.

C-79-818

La Pointe aux Jeunes

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Raymond Dupont et résolu:

- 1o.- de modifier la résolution C-79-635 pour préciser que la subvention de la Ville est établie à 15 000,00\$ maximum moins le montant versé à date, le tout en fonction du projet présenté et des renseignements fournis relativement à une subvention de 7 200,00\$ à recevoir du Ministère de l'Education;



20.- d'amender ladite résolution "C-79-635" pour autoriser le versement de la subvention sur une base hebdomadaire au lieu de mensuelle.
Adoptée unanimement.

MODIFIÉ VOIR
RES. C-79-918
L.D.

C-79-819

Annulation - vente pour taxes, lot 7B ptie

ATTENDU QUE lors de la vente pour taxe impayées du lot 7B ptie, rang XIII, canton de Hull une erreure s'est glissée dans la description de cet immeuble et que l'aviseur légal recommande d'annuler l'adjudication à Monsieur Tang Tuong;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu:

- 1o.- d'annuler l'adjudication du lot 7B ptie, rang XIII, canton de Hull à Monsieur Tang Tuong demeurant au 146 de la rue Larkin, Ottawa, Ontario;
- 2o.- d'autoriser le directeur du Service des Finances à verser la somme de 861,00\$ à Me Paul Pichette en Fiducie représentant un paiement de 561,00\$ à Monsieur Tang Tuong et de 300,00\$ d'honoraires pour la préparation du contrat intervenu lors du consentement des titres et pour la rédaction d'un contrat d'annulation;
- 3o.- d'autoriser le Service de la Taxation à facturer le vraie propriétaire du lot 7B ptie, rang XIII, canton de Hull;
- 4o.- d'autoriser Me John Kehoe à récupérer la somme déposée à l'égard de la vente de ce lot à la Cour Supérieure de Hull.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera introduit pour amender le règlement numéro 169-79 décrétant des travaux de réparation du pont Dufresne afin d'y apprroier des deniers supplémentaires.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Noël Charette qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera introduit pour amender le règlement numéro 180-79 décrétant des travaux de fondation de rues et de fossés dans la subdivision Burda dans le but d'autoriser un emprunt plus élevé pour l'exécution de ces travaux.



AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera introduit afin d'appliquer le solde disponible de 31 333,24\$ du règlement numéro 73-76 au règlement numéro 170-79 décrétant l'acquisition du lot 26B-1, rang III, canton de Templeton et de réduire l'emprunt autorisé dudit règlement numéro 170-79.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera introduit pour amender le règlement de zonage 358 de l'ex-Ville de Gatineau afin d'amender la zone 1B-1 pour la remplacer en partie par une zone commerciale CD, et pour préciser les normes applicables à la zone CD.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Raymond Dupont qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera introduit pour décréter l'installation d'un système d'éclairage au terrain de stationnement situé au Sud du Quartier Général du Service de la Police et pour apprécier des deniers pour en payer le coût.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera introduit pour décréter des travaux de réparations et modifications à l'Ecole Ste-Thérèse et pour autoriser un emprunt par obligations pour en payer le coût.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera introduit concernant l'adoption d'un programme de restauration pour la partie du territoire Archambault/Gréber.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera introduit concernant l'adoption de normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels pour fins de subventions pour le secteur Archambault/Gréber.





C-79-820

Règlement numéro 380-25-79

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu que le règlement numéro 380-25-79 relatif à la distance permise entre les stations de service soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-79-821

Règlement numéro 507-2-79

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, secondé par Monsieur le Conseiller Raymond Dupont et résolu que le règlement numéro 507-2-79 concernant l'imposition des pieds de front des terrains dont la façade est d'angle soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-79-822

Levée d'assemblée

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin que l'assemblée soit adjournée au 1979 10 02 à 19:30.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, MAIRE

LAURIER BECHAMP, GREFFIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée régulière adjournée du Conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 1979 10 02, à 17:30 et à laquelle sont présents: le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Richard Trottier, Noël Charette, Julien Soucy, Fernand Larose, Rhéal Lalonde et François Leclerc formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Messieurs les Conseillers Conrad Bouffard, Honoré Séguin et Robert Labine ont motivé leur absence.

Egalement présents: MM. Laurier Béchamp, Greffier,
Jean-Charles Laurin, Asst.-Greffier,
Normand Racicot, Gérant.



C-79-823

Transfert budgétaire no. 66

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer le transfert budgétaire suivant, à savoir:

<u>Transfert budgétaire no. 66</u>		
<u>02 72 000 Revenu - taxe de vente</u>		<u>3 500,00\$</u>
<u>02 83 346 Réfection - Pont Dufresne</u>		

711 Immobilisations - travaux de voirie 3 500,00\$

Adoptée unanimement.

C-79-824 Règlement numéro 169-1-79

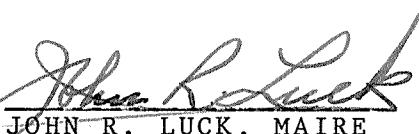
Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu que le règlement numéro 169-1-79 à l'effet d'approprier des deniers supplémentaires au règlement numéro 169-79 pour l'exécution des travaux de réfection au pont sur le Chemin Dufresne soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-79-825 Levée d'assemblée

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu que l'assemblée soit ajournée au 1979 10 15 à 20:00.

Adoptée unanimement.


JOHN R. LUCK, MAIRE


LAURIER BECHAMP, GREFFIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée régulière ajournée du Conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 1979 10 15 à 20 à 20:00 et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Yves Audette, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Noël Charette, Honoré Séguin, Raymond Dupont, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Fernand Larose, Robert Labine et Rhéal Lalonde formant quorum et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire.



C-79-826

Procès-verbal - Conseil

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Raymond Dupont et résolu que le procès-verbal des assemblées du Conseil, tenues les 1979 10 01 et 1979 10 02 soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée unanimement.

C-79-827

Procès-verbal - Comité Administratif

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, secondé par Monsieur le Conseiller Robert Labine et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires des assemblées du Comité Administratif tenues les 1979 10 03 et 1979 10 10 soient et sont approuvés tels que présentés.

Adoptée unanimement.

C O R R E S P O N D A N C E

- 1- Co-opérative funéraire de l'Outaouais - locaux école Ste-Thérèse.
- 2- Ministère des Richesses Naturelles - assistance financière inondation 1979.
- 3- Ouverture des soumissions - émission d'obligations 3 120 000,00\$
- 4- Ministère des Affaires Municipales - programme de subvention aux équipements communautaires.
- 5- Hervé Vogel - imposition de taxe d'améliorations locales.
- 6- Ministre délégué à l'Environnement - subvention inondations.

C-79-828

Nom de rues - projet Kersjes

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de nommer les rues portant les numéros de cadastre ci-dessous par les noms qui leur sont ci-après attribués.

- rues 8A-72 et 9-21, rang X, canton de Hull: rue Dorion.
- rues 8A-73, 8A-74 et 8A-75, rang X, canton de Hull: rue Rigaud.
- rue 9-22, rang X, canton de Hull: rue Lorimier.

Adoptée unanimement.



MODIFIÉ VOIR

RES. C- 79-872 ff

C-79-829

Transferts budgétaires
nos 56, 60, 63, 65, 67,
68, 69, 70, 72 & 73

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu qu'en vertu de recommandations unanimes du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

Transfert budgétaire no. 56

02 19 200 Communications

319	Autres frais de déplacement	240,00\$
321	Frais de poste	(2 500,00\$)
329	Autres frais de poste	(600,00\$)
341	Journaux et revues	(500,00\$)
414	Cours de perfectionnement	(400,00\$)
494	Cotisations et abonnements	60,00\$
513	Location - équipement	(600,00\$)
610	Aliments	1 300,00\$
639	Autres matières non comestibles	1 000,00\$
671	Papeterie	2 800,00\$
750	Immobilisation - ameublement et agencement	(800,00\$)

Transfert budgétaire no. 60

02 11 000 Législation

494	Cotisations et abonnements	(900,00\$)
610	Aliments, boissons et tabacs	(500,00\$)
750	Immobilisations - ameublement	1 400,00\$

Transfert budgetaire no. 63

02 21 000 Sûreté Municipale

111	Rémunération régulière - plein temps	(35 000,00\$)
112	Rémunération régulière - autres employés	(5 000,00\$)
121	Temps supplémentaires - plein temps	40 000,00\$
313	Frais d'enquêtes	(2 000,00\$)
319	Autres frais de déplacement	1 000,00\$
344	Publication de départements	(1 000,00\$)
349	Autres publicités	(300,00\$)
412	Frais juridiques	3 000,00\$
414	Cours de perfectionnement	(1 000,00\$)
550	Entretien et réparation - ameublement	400,00\$
639	Autres matières non comestibles	(2 900,00\$)
691	Médicaments et fournitures	(700,00\$)
730	Immobilisations - aménagement de terrains	3 000,00\$
750	Immobilisations - ameublement et agencement	500,00\$





Transfert budgétaire no. 65

02 78 100 Activités Culturelles - Enfants

740 Immobilisations - Bâtisse	(3 000,00\$)
<u>02 83 921 Immobilisations - chalet Parc à Pierre</u>	
624 Bois	1 100,00\$
649 Pièces et accessoires	1 700,00\$
635 Peinture	200,00\$

Transfert budgétaire no. 67

<u>01 82 530 Revenu - subvention conditionnement physique</u>	6 586,00\$
---	------------

02 76 510 Coordonnateur Kino-Québec

112 Rémunération régulière - autres employés	5 054,00\$
312 Allocation annuelle (3 mois à 200,00\$)	600,00\$
344 Publication des départements	200,00\$
750 Immobilisations - ameublements	200,00\$

02 18 000 Contributions de l'employeur

193 Congé de maladie	136,00\$
230 Assurance-chômage	71,00\$
240 R.A.M.Q.	75,00\$
250 Accident de travail	196,00\$
260 Assurances collectives	54,00\$

Transfert budgétaire no. 68

02 13 300 Achats

311 Congrès	(400,00\$)
750 Immobilisations - ameublement	(800,00\$)
671 Papeterie et fourniture de bureau	1 200,00\$

Transfert budgétaire no. 69

02 61 400 Inspection sanitaire

671 Papeterie et fourniture de bureau	(40,00\$)
750 Immobilisation - ameublement et agencement	40,00\$
494 Cotisations et abonnements	(75,00\$)

02 61 100 Urbanisme - bureau du directeur

494 Cotisations et abonnements	155,20\$
--------------------------------	----------

02 61 700 Permis d'affaires

494 Cotisations et abonnements	80,20\$
--------------------------------	---------



Transfert budgétaire no. 70

02 19 900 Autres dépenses d'administration

950 Réclamations dommages-intérêts 7 000,00\$

01 72 000 Revenu - Taxe de vente 7 000,00\$

Transfert budgétaire no. 72

02 33 000 Travaux Publics - Administration

419 Autres services professionnels 333,34\$

750 Immobilisations - ameublement et agencement (333,34\$)

02 34 210 Transport routier - pavage

626 Gravier et concassé (2 050,00\$)
651 Vêtements et accessoires 50,00\$

02 34 211 Programme de pavage

626 Gravier et concassé 1 000,00\$

02 34 220 Trottoirs et bordures

628 Terre végétale et tourbe 1 000,00\$

02 34 211 Programme de Pavage

639 Autres matières non-comestibles (12 200,00\$)

02 34 300 Enlèvement de la neige

622 Sable (6 300,00\$)

02 35 130 Réseau d'aqueduc

628 Terre végétale et tourbe 500,00\$
649 Autres pièces et accessoires 10 000,00\$

02 35 140 Réseau d'égout

623 Ciment et béton 500,00\$

02 34 240 Chemins de gravier

626 Gravier et concassé 3 000,00\$
649 Autres pièces et accessoires (3 000,00\$)

02 37 800 Ateliers mécaniques - ateliers

631 Essence et diesel (9 000,00\$)

02 37 300 Ateliers mécaniques - Travaux Publics

549 Autre entretien - machinerie et équipement 8 000,00\$

639 Autres matières non-comestibles 1 000,00\$

02 37 800 Ateliers mécaniques - ateliers

651 Vêtements et accessoires 500,00\$





02 37 900 Ateliers mécaniques - autres

649 Autres pièces et accessoires (500,00\$)

02 37 800 Ateliers mécaniques - ateliers

515 Location - Machinerie, véhicules et outils	300,00\$
549 Autre entretien - machinerie et équipement	(300,00\$)

Transfert budgétaire no. 73

01 71 000 Revenu - taxe de vente 1 250,00\$

02 73 300 Aréna de Touraine

740 Immobilisations - équipement 1 250,00\$

Adoptée unanimement.

C-79-830

Stationnement rues Pine
Elizabeth

ATTENDU QUE le Service de la Police a déposé des rapports recommandant de permettre le stationnement sur certaines parties des rues Pine et Elizabeth;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de rescinder les résolutions de l'ancienne Ville de Gatineau portant les numéros suivants, à savoir:

- 71-613 ayant pour effet d'interdire le stationnement sur le côté Ouest de la rue Pine, entre les rues Broadway et Elizabeth de 09:00 à 18:00 du lundi au vendredi.
- 74-484 interdisant le stationnement, du lundi au vendredi entre 07:30 et 08:30 et 14:00 et 15:00, sur le côté Ouest de la rue Elizabeth entre les rues Pine et Elm.

Adoptée unanimement.

C-79-831

Ecole Ste-Thérèse

ATTENDU QUE le Service des Travaux Publics est maintenant en mesure pour débuter les travaux de réparation prévus à l'école Ste-Thérèse par le règlement numéro 157-79;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Laroche et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Service du Personnel à procéder aux engagements ci-dessous, pour les périodes indiquées en regard de chacun des engagements, à savoir:

<u>NOMBRE</u>	<u>QUALIFICATIONS</u>	<u>DUREE DE L'EMPLOI</u>
2	Menuisiers	16 semaines
1	Journalier	8 semaines
1	Peintre	7 semaines
1	Latteur	6 semaines
1	Electricien	14 semaines
1	Aide-administratif	16 semaines

Adopté unanimement.

C-79-832

Demandes de lotissement

MODIFIÉ VOIR
RES. C- 80-889

J.R.L.

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et qu'il en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Laroche et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de donner son assentiment aux demandes de lotissement ci-après indiquées pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:

- 1- M. Robert Bourk,
Lot: 22B-8, rang IV, canton de Templeton,
Plan no. S-1255-3805-L
Préparé par M. Louis Lavoie, le 1979 01 09.
- 2- Mme Micheline Marcotte et Ethelbert Robertson
Lots: 17B-170 et 17B-171, rang IV, canton de Templeton
Plan no. 781168
Préparé par M. André Defayette, le 1979 10 18.
- 3- Ville de Gatineau,
Lot: 1A-45, Rang VII, canton de Hull,
Plan no. 24281-8602-S
Préparé par M. Hugues St-Pierre, le 1979 09 20.
- 4- Ville de Gatineau,
Lots: 2-123 et 3B-278, rang VII, canton de Hull,
Plan no. 24295-8609S
Préparé par M. Hugues St-Pierre, le 1979 09 24.
- 5- Ville de Gatineau,
Lots: 2-122, 3B-276 et 3B-277, rang VII, canton de Hull,
Plan no. 24288-8603S
Préparé par M. Hugues St-Pierre, le 1979 09 21.



- 6- Maurice et Yvon Prud'Homme,
Lots: 11A-2-1, 11A-2-2, 11A-11 et 11A-12,
rang XII, canton de Hull,
Plan no. S-1317-804-S
Préparé par M. Louis Samson, le 1979 08 29.
- 7- Réjeanne Renaud & Romain Benoît,
Lots: 8B-1 et 8B-2, rang XII, canton de Hull
Plan no. 3491-79,
Préparé par Jean-Claude Defayette, le 1979 06 29.
- 8- M. David Azrieli,
Lot: 3498, au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau,
Plan no. 24151-8568S,
Préparé par M. Hugues St-Pierre, le 1979 10 02.
- 9- Les Maisons Mobiles le Marquis Ltée,
Lots: 14A-10 et 14A-11, rang II, canton de Templeton,
Plan no. 23693-1600A,
Préparé par M. Jean-Paul Alary, le 1979 04 03.

Adoptée unanimement.

C-79-833

Lot 34-87 - retrait caractère de rue

ATTENDU QUE le lot 34-87 est montré comme une rue au cadastre du village de Pointe-Gatineau et que le propriétaire dudit terrain désire l'affecter à d'autres fins;

QUE ce Conseil est d'avis que l'ouverture de la rue 34-87 n'est pas nécessaire en fonction des plans soumis par Monsieur David Azrieli, propriétaire dudit terrain;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de retirer le caractère de rue au lot 34-87 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau.

Adoptée unanimement.

MODIFIÉ VOIR
RES. C-82-321

J.G.L

C-79-834

P.A.Q. Champlain/St-Louis
autorisation de subvention

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté les rapports concernant l'état d'avancement du projet précité en date du 4 et 5 octobre 1979, et que lesdits rapports recommandent l'approbation de subventions conjointes et d'augmentation de subventions de la Ville et de la Société d'Habitation du Québec;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:



- 1- d'accepter les rapports du Service d'Urbanisme datés du 4 et 5 octobre 1979, concernant l'état d'avancement du programme de restauration Champlain/St-Louis.
- 2- d'autoriser le versement des subventions ci-dessous à même les deniers du règlement numéro 115-78, à savoir;

DOSSIER	PROPRIETAIRE	LOGE-MENT	COUT TOTAL RENOVATION	S.H.Q. VILLE	S.C.H.L. PRET	SUB.
048-C17	Léda Charron 48 St-Antoine	1	5 035,\$	1 259,\$	----	3 750,\$
051-C8	J.P. Charette 74 St-Antoine	1	6 262,\$	1 565,\$	2 197,\$	2 500,\$
<u>AUGMENTATION DES COUTS DE SUBVENTION:</u>						
017-C16	L. Larocque 5 J.-Cartier	2	1 375,\$	344,\$	345,\$	686,\$
019-C28	L. Larocque 7 Champlain	2	5 835,\$	1 457,\$	4 228,\$	250,\$

Adoptée unanimement.

C-79-835

Colloque - "Energie et Prévention des Incendies"

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser Monsieur Jean-Jacques Thibault, directeur-adjoint du Service des Incendies, à assister au colloque intitulé "Energie et Prévention des Incendies", à l'école Polytechnique de l'Université de Montréal, le samedi 1979 10 20 et que des frais de déplacement, tels que suit, soient autorisés, à savoir:

- 1- inscription - 25,00\$
- 2- automobile - 0,16¢ km
- 3- repas selon reçus fournis.

Adoptée unanimement.

C-79-836

Projet "Mission 81" - Canada au travail

ATTENDU QUE la Ville est éligible au programme "Canada au Travail" du Ministère de la Main-d'Oeuvre du Canada;

QUE la Ville a offert son appui à la Ville de Hull pour la réalisation des finales provinciales des Jeux du Québec;





QUE le Service des Loisirs et de la Culture désire présenter un projet intitulé "Mission 81", pour contribuer à la réalisation de la tenue des Jeux du Québec à Hull;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Service des Loisirs et de la Culture à présenter son projet intitulé "Mission 81" au Ministère de la Main-d'Oeuvre du Canada pour approbation.

Que Mlle Hélène Grand-Maître, chef de la division des programmes, soit et est nommée responsable dudit projet.

Que la municipalité s'engage à combler tout déficit pouvant découler de l'opération dudit projet.

Adoptée unanimement.

C-79-837

Déficit - programme Canada au Travail

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que nonobstant les dispositions du dernier alinéa de la résolution C-79-836, le Service des Loisirs et de la Culture est tenu de s'en tenir à l'intérieur de la subvention accordée par le Ministère de la Main-d'Oeuvre du Canada pour la réalisation du projet "Mission 81" dans le cadre du programme Jeunesse Canada au Travail, et ce, de manière à ce que ledit projet n'occasionne aucun déficit.

Adoptée unanimement.

C-79-838

Semaine de la Santé

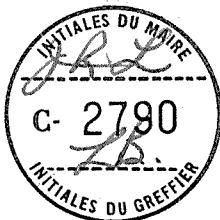
ATTENDU QUE ce Conseil considère important et prioritaire de faire la promotion de la santé et du bien-être auprès de ses citoyens;

QUE la Ville appuie techniquement le programme Kino-Québec afin d'inciter ses citoyens à devenir plus actif physiquement;

QUE la Ville veut s'associer concrètement à des événements visant l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de décréter officiellement la Semaine de la Santé à Gatineau du 20 au 27 octobre 1979 en accord avec la semaine organisée par le module Kino-Québec de Gatineau.

Adoptée unanimement.



C-79-839

Promotion

ATTENDU QUE le directeur du Service de la Police a présenté un rapport concernant la tenue d'examens pour combler la vacance créée par l'affectation de Monsieur Michel Pilon à un travail de policier première classe et que Monsieur Jean-Pierre Proulx s'est avéré le candidat le plus méritoire, suite audit examen;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser la promotion de l'agent Jean-Pierre Proulx au grade de sergent.

Adoptée unanimement.

C-79-840

Stage d'études - Lionel Labelle

ATTENDU QUE le Collège Algonquin d'Ottawa a demandé au Service de la Police d'accepter un étudiant en technique policière pour un stage d'une semaine;

QUE le directeur du Service de la Police est d'avis qu'il y a lieu d'accepter de telle demande;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service de la Police à accepter des étudiants en technique policière du Collège Algonquin d'Ottawa pour des stages d'environ 1 semaine et le Collège Algonquin doit dégager la Ville de toute responsabilité civile ou autres à l'égard de toute réclamation pouvant survenir de la part des stagiaires ou des actes accomplis par ces derniers au courant de leur stage d'études.

Adoptée unanimement.

C-79-841

Listes des comptes

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer le paiement des listes de comptes suivantes, à savoir:

- fonds des projets en cours au 1979 10 03.....387,84\$
- fonds des projets en cours au 1979 10 15.....830 197,64\$

Adoptée unanimement.





C-79-842

Rapport - contenants au site
d'enfouissement sanitaire

ATTENDU QUE la division sanitaire du Service d'Urbanisme a présenté un rapport concernant les contenants placés à l'entrée du dépotoir municipal et que ledit rapport fait entre autres état des coûts absorbés par l'entrepreneur attitré à l'entretien du dépotoir;

QUE Me John Kehoe a déposé un avis légal relativement aux dispositions contractuelles concernant les contenants placés à l'entrée dudit dépotoir;

QUE selon cet avis, il appert que l'entrepreneur serait en mesure de protester les changements apportés par la Ville quant à la capacité des contenants puisque ceux actuellement placés à la disposition du public lui occasionnent des dépenses importantes;

QUE le rapport de la division sanitaire du Service d'Urbanisme fait état de dépenses de l'ordre de 1 920,00\$ depuis le 1er mai à date;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Noël Charette, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de modifier le contrat intervenu entre la Ville et Monsieur Maurice Gareau pour spécifier qu'à compter du 1er mai 1979 et pour la durée dudit contrat, les frais découlant du déversement des contenants seront payés à raison de 50% par la Ville et le solde par l'entrepreneur précité.

EN AMENDEMENT:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu que la résolution principale soit modifiée pour préciser que les frais découlant du déversement des contenants seront payés à raison de 75% par la Ville et de 25% par l'entrepreneur.

EN FAVEUR DE L'AMENDEMENT:

Monsieur le Conseiller

Julien Soucy.

CONTRE:

Messieurs les Conseillers

Yves Audette,
Richard Trottier,
Conrad Bouffard,
Noël Charette,
Honoré Séguin,
Raymond Dupont,
Jérôme Falardeau,
Fernand Larose,
Robert Labine,
Rhéal Lalonde.

L'amendement est rejeté sur division 10 contre 1.



EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers:

Yves Audette,
Richard Trottier,
Noël Charette,
Honoré Séguin,
Julien Soucy,
Jérôme Falardeau,
Fernand Larose,
Robert Labine,
Rhéal Lalonde.

CONTRE:

Messieurs les Conseillers:

Conrad Bouffard,
Raymond Dupont.

La résolution principale est adoptée sur division 9 contre 2.

C-79-843

Commission Canadienne des
Transports - clôture C.P.R.

ATTENDU QUE Me John Kehoe a fourni une opinion relativement aux clôtures devant être érigées sur le parcours des chemins de fer;

QUE le Comité Administratif est d'opinion que les clôtures érigées par la Compagnie Canadien Pacifique en bordure de la partie de l'emprise du chemin de fer se situant entre la Montée Paiement et le boulevard Labrosse ne sont pas adéquates pour la sécurité publiques;

QUE la Ville ne peut dépenser des fonds publics sur le terrain privé de la Compagnie Canadien Pacifique Limitée pour y ériger une clôture d'une hauteur et d'un type adéquats à protéger la vie des jeunes enfants;

QUE la partie de chemin de fer dont il est fait allusion peut être considérée comme une cour de triage pour fins de préparations des convois;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à la Commission Canadienne des Transports d'émettre une ordonnance obligeant la Compagnie de chemins de fer Canadien Pacifique Limitée à ériger et à entretenir une clôture d'une hauteur minimum de 6 pieds, type maillée, de chaque côté de sa propriété située entre le boulevard Labrosse et la Montée Paiement.

Adoptée unanimement.

MODIFIÉ VOIR
RES. C-79-993

C-79-844

Dépotoir Florian Thibault

ATTENDU QUE le Gérant a présenté un rapport concernant le dépotoir de Monsieur Florian Thibault et dans lequel il est recommandé de relocaliser au 93 St-Louis l'entrée du dépotoir;





QUE Monsieur Florian Thibault s'est engagé par lettre à maintenir le dépotoir en opération de 07:00 à 18:00 tous les jours de la semaine excepté le dimanche, à paver le chemin d'accès audit dépotoir et à faire les installations pour le lavage des pneus des camions lorsque nécessaire dans le but de maintenir les rues propres;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le Conseiller Noel Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de rescinder la résolution C-78-309 et d'autoriser Monsieur Florian Thibault à relocaliser l'entrée de son dépotoir au 93 St-Louis en autant qu'il respecte les heures et autres conditions énoncées au préambule de la présente résolution.

EN AMENDEMENT:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu de modifier la résolution principale pour préciser que le dépotoir Thibault sera en opération de 7:00 à 18:00 du lundi au vendredi et 7:00 à 12:00 le samedi.

EN FAVEUR DE L'AMENDEMENT:

Messieurs les Conseillers:

Julien Soucy,
Rhéal Lalonde,

CONTRE:

Messieurs les Conseillers:

Yves Audette,
Richard Trottier,
Conrad Bouffard,
Noël Charette,
Honoré Séguin,
Raymond Dupont,
Jérôme Falardeau,
Fernand Larose,
Robert Labine.

L'amendement est rejeté sur division 9 contre 2.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers:

Yves Audette,
Richard Trottier,
Conrad Bouffard,
Noël Charette,
Honoré Séguin,
Raymond Dupont,
Jérôme Falardeau,
Fernand Larose,
Robert Labine,

CONTRE:

Messieurs les Conseillers:

Julien Soucy,
Rhéal Lalonde.

La résolution principale est adoptée sur division 9 contre 2.



C-79-845

Feux clignotants - intersection Archambault/Fortin

ATTENDU QUE la Sûreté Municipale a présenté un rapport favorisant l'installation de feux clignotants à l'intersection du boulevard Archambault et de la rue Fortin pour améliorer la visibilité pour les automobilistes à ce carrefour;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Raymond Dupont et résolu qu'en vertu d'une recommandation partagée du Comité Administratif, d'autoriser l'installation de feux clignotants à l'intersection du boulevard Archambault et de la rue Fortin à même les deniers budgétaires 01 72 000 de l'année 1979.

RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin que la résolution principale soit différée pour étude supplémentaire.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Son Honneur le Maire:

John R. Luck,

Messieurs les Conseillers:

Honoré Séguin,
Julien Soucy,
Jérôme Falardeau,
Fernand Larose,
Rhéal Lalonde,

CONTRE:

Messieurs les Conseillers:

Yves Audette,
Richard Trottier,
Conrad Bouffard,
Noël Charette,
Raymond Dupont,
Robert Labine.

La résolution pour différer est rejetée sur division 6 contre 6.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers:

Yves Audette,
Richard Trottier,
Conrad Bouffard,
Noël Charette,
Raymond Dupont,
Robert Labine,

CONTRE:

Son Honneur le Maire:

John R. Luck,

Messieurs les Conseillers:

Honoré Séguin,
Julien Soucy,
Jérôme Falardeau,
Fernand Larose,
Rhéal Lalonde,

La résolution principale est rejetée sur division 6 contre 6.





* Voir résolution numéro C-79-846 à la page 2810.
Ld.

C-79-847

Maisons Mobiles Le Marquis Ltée - droit de passage

ATTENDU QUE les Maisons Mobiles le Marquis Ltée sont disposées à céder un terrain à la Ville pour fins de parc ou de terrain de jeux ainsi qu'à consentir un droit de passage pour donner accès audit parc;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Noël Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1- d'accepter la cession du lot 14A-11 n.o., rang II, canton de Templeton de "Les Maisons Mobiles Le Marquis Ltée" pour fins de parc.
- 2- d'autoriser la préparation d'un acte notarié par lequel "Les Maisons Mobiles Le Marquis Ltée", accorde un droit de passage de 66 pieds de largeur à partir du boulevard St-René Est jusqu'au lot 14A-11 n.o., sur la rue Hébert, ledit droit de passage devant être précisé au moyen d'une description technique et d'un plan à être préparés par un arpenteur-géomètre.

Adoptée unanimement.

C-79-848

Comité Consultatif du plan d'urbanisme - candidature

ATTENDU QU'il y a lieu de combler la vancance au sein du Comité Consultatif du Plan Directeur d'Urbanisme, créée par la démission de Monsieur René Rivard;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de nommer Monsieur Serge Brazeau à titre de représentant du secteur "Qualité de la Vie" au Comité Consultatif du Plan Directeur d'Urbanisme de la Ville, créé par la résolution C-79-263.

Adoptée unanimement.

C-79-849

Acceptation de principe du projet 87504 Canada Ltée

ATTENDU QUE les représentants de la Compagnie 87504 Canada Limitée ont rencontré le Conseil réuni en Comité Général pour discuter de leur projet de construction d'un hôtel et édifices à bureaux sur le lot 36 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau;

QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport favorable à l'approbation de ce projet et ce Conseil a déjà adopté le règlement numéro 380-24-79 pour modifier le zonage des lots 35 et 36 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau afin de permettre entre autres la réalisation du projet de la Compagnie précitée;